



## Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

## Linee guide per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

- + *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
- + *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
- + *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
- + *Fanne un uso legale* Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertarti di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

## Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

rayon

Des. 1563

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

15.16

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

PUBLIÉS

PAR LE P. AUGUSTE CARAYON

DE LA MÊME COMPAGNIE.

XV



POITIERS

HENRI OUDIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1868

G 34

3-10-11

**DOCUMENTS INÉDITS**

**CONCERNANT**

**LA COMPAGNIE DE JÉSUS.**



**DOCUMENTS INÉDITS**

CONCERNANT

**LA COMPAGNIE DE JÉSUS**

PUBLIÉS

PAR LE P. AUGUSTE CARAYON,

DE LA MÊME COMPAGNIE.

---

XV

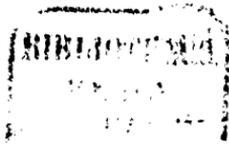


**POITIERS**

**HENRI OUDIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.**

---

**1868**



# DOCUMENTS INÉDITS.



## CHARLES III ET LES JÉSUITES

DE SES ÉTATS EUROPÉENS.



DOCUMENT O.



POITIERS  
HENRI OUDIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

—  
1868

BIBLIOTECA  
MUSEO  
NACIONAL

Sa Majesté le roi Charles III, prince très-absolu, roi très-catholique et peut-être le seul dont le trône, en un siècle de scandales, ne fut pas souillé par l'immoralité de la vie privée — ce prince qui, en plein dix-huitième siècle, osait proclamer qu'*il n'appartient pas aux particuliers de juger et d'interpréter les volontés du souverain*, — ce prince qui avait toutes les qualités pour être un objet de haine au libéralisme révolutionnaire, a cependant trouvé grâce devant lui : bien plus, ses panégyriques sont sortis de plumes libérales.

Comment ce prince a-t-il pu se faire pardonner ses titres et ses qualités? L'ins-

tinct révolutionnaire se serait-il donc une fois si complètement trompé? Non certes, cet esprit mauvais et clairvoyant sait trop bien distinguer les complices dont son œuvre a besoin, pour se méprendre si grossièrement! Un seul excès du roi d'Espagne devait à jamais lui faire pardonner toutes ses bonnes qualités. Le libéralisme révolutionnaire avait découvert en lui l'instrument aveugle dont il avait besoin pour tuer la compagnie de Jésus; et, malgré toutes les apparences contraires, il avait deviné dans le pieux successeur de saint Ferdinand, dans le prince le plus catholique de l'Europe, le persécuteur des Jésuites, celui dont la main violenterait celle du Souverain-Pontife pour lui faire signer l'arrêt de mort de la compagnie de Jésus.

L'alliance tacite, et, si l'on veut, purement matérielle de la philosophie libérale et du roi très-catholique aurait de quoi surpren-

dre, si l'on ne savait ce dont est capable l'esprit mauvais pour arriver à ses fins. Et comme il s'agit ici de son influence sur le trône d'Espagne, laissons parler un des plus illustres écrivains de ce pays. Voici comment Balmès dénonce la monstrueuse alliance dont le monde s'étonna : « Il est très-important de se rappeler que l'irréligion s'allie avec la liberté ou avec le despotisme suivant ses intérêts. Si elle applaudit lorsqu'une populace furieuse incendie les temples, égorge les prêtres, elle sait aussi flatter les rois, exagérer leur pouvoir toutes les fois que ce pouvoir s'emploie à dépouiller le clergé, à bouleverser la discipline, à outrager le pape. Peu lui importe l'instrument, pourvu que son œuvre s'achève. Royaliste, lorsqu'elle pourra dominer l'esprit des rois, chasser les Jésuites de Portugal, de France et d'Espagne ; libérale, tant qu'il y aura des assemblées qui exigeront du

clergé des serments sacrilèges et dévoueront à la mort ou à l'exil les prêtres et les religieux fidèles à leur devoir. Il faudrait avoir oublié l'histoire, avoir fermé les yeux à des expériences bien récentes pour méconnaître l'exactitude de ce que je viens d'affirmer..... Un prince dirigé par des conseillers impies opérera d'autant plus de mal que son pouvoir sera plus illimité; ce roi sera plus à redouter que la Révolution même, car il combinera mieux ses desseins et les exécutera avec plus de rapidité, avec une apparence de légalité, par conséquent avec plus de garantie de succès et des résultats plus durables. Les révolutions ont certainement causé de grands maux à l'Église, mais les rois persécuteurs n'en ont pas causé de moindres.... Il suit de là que la monarchie absolue, si elle n'est religieuse, n'est point à désirer; l'irréligion, immorale de soi, tend naturellement à l'injustice, par

conséquent à la tyrannie. Si elle parvient à s'asseoir sur un trône absolu, ou si elle s'empare de l'esprit de celui qui l'occupe, son pouvoir n'a plus de limites; pour mon compte je ne connais rien de plus horrible que l'omnipotence de l'impiété. » (*Voy. Balmès, Le Protest. comp., ch. LXVIII.*)

Cette page de l'éminent philosophe, la gloire de l'Espagne catholique, nous donne en peu de mots la solution du problème posé ci-dessus. Mais comment l'honnête homme, le prince catholique a-t-il pu se laisser tromper au point de se faire le complice de l'immoralité, de l'impiété révolutionnaire? Là se présente un second problème dont nous ne trouverons pas l'explication dans un défaut de moralité de l'homme, mais dans le caractère et la capacité du prince.

Sa Majesté Charles III avait malheureusement un cœur assez étroit, et, chose plus triste pour ses sujets, la tête du prince

n'était pas plus large que le cœur. Les têtes étroites , on le sait trop , naturellement portées à l'obstination, deviennent bien souvent et sans le soupçonner un instrument fatal entre des mains habiles et capables de les incliner au gré des passions. Une si déplorable conséquence devait se montrer en la personne du roi d'Espagne , et , dans un moment donné, se révéler , à la stupéfaction de l'Europe , par un éclat formidable.

Les habiles avaient adroitement amené le malheureux prince à se laisser tomber dans un piège où nul homme d'esprit ne se fût laissé prendre. Ils avaient tellement compté sur l'étroitesse et l'opiniâtreté de la tête royale , qu'ils imaginèrent , avec espoir de succès , un stratagème abominable , mais où véritablement l'absurde est à la hauteur de l'odieux.

Il fallait aux conjurés la destruction de

la Compagnie : après mûr examen ils inventent la fable d'une conspiration jésuitique dont le but est de déshonorer le roi pour le renverser du trône. L'idée, nous le verrons plus loin, ne supporte pas l'examen : cependant elle entra si profondément dans l'esprit du roi que rien désormais, ni la raison, ni la conscience, ne l'en pourront arracher. On lui a dit : « Les Jésuites veulent vous perdre ! » Sans examen juridique, il le croit fermement ; et, sans formes de procès, il se hâte de prévenir le prétendu complot, par un arrêt d'exil lancé, au mépris des lois humaines et divines, contre plus de cinq mille religieux.

En un seul jour, à la même heure, tous ces religieux, non entendus, non jugés, sont brutalement saisis pendant leur sommeil, et, sans qu'on leur signifie le crime dont on les accuse, traînés, entassés sur des vaisseaux destinés à les aller jeter comme un

vil troupeau sur les côtes de l'État-Pontifical.

A la nouvelle de ce fait inouï, l'Espagne et l'Europe saisies d'étonnement demandent des explications. Mais, pour toute réponse, le roi fait savoir à ses fidèles sujets qu'ils aient à garder un respectueux silence sur le fait des Jésuites, et cela sous peine d'encourir son indignation, et de se rendre, même en justifiant le fait de l'expulsion, coupables de lèse-majesté : ainsi parlait la *Pragmatique* publiée le 2 avril 1767. Puis, à l'Europe étonnée, aux catholiques indignés, au Souverain-Pontife lui-même, Charles III répond froidement, majestueusement, qu'*il renferme en son cœur royal la cause de son irrévocable décret.*

Ainsi se voyaient en un seul jour, bannis à perpétuité, sans avoir été ni entendus ni jugés, cinq mille religieux ! Ainsi se trouvaient anéantis d'un trait de plume, des centaines de collèges et de missions qui

couvraient toutes les terres espagnoles de l'ancien monde et du nouveau !

Et pourquoi de telles ruines, si longtemps avant 93 ? Parce que Charles III, ayant des yeux pour ne pas voir, se faisait l'instrument de la philosophie libérale qui devait bientôt renverser le trône de ses enfants ; parce que Charles III, au lieu d'écouter les conseils de sa conscience, au lieu d'en demander de bons à qui pouvait lui en donner, au lieu de confier au Souverain-Pontife le secret qui l'oppressait, préféra le garder en son cœur. Mais le fatal secret y fit naître de profonds ressentiments. Longtemps contenus pour mieux en assurer les effets, ils éclatèrent enfin ; et, dans un accès de froide colère, indigne d'un homme, d'un prince et d'un chrétien, Charles écrasait impitoyablement plus de cinq mille de ses meilleurs sujets, sous le poids de ses royales brutalités !

Ah ! sans doute , le Dieu de miséricorde aura fait grâce au persécuteur, car toutes les victimes de son injustice n'ont cessé de prier pour lui. Partout où la tempête les avait dispersées, on les vit respecter la main qui les avait frappées, et pleurer en silence sur les ruines irréparables dont le roi catholique venait de couvrir ses États.

Charles III, en expulsant les Jésuites, leur défendait de se plaindre et de parler : les Jésuites se sont tus ; mais l'histoire ne pouvait les imiter : elle a parlé. Et tout d'abord elle a voulu savoir les causes du grand événement qu'elle enregistrerait dans ses annales. Ce secret renfermé dans le cœur du roi d'Espagne, elle a voulu le découvrir ; et, malgré les ténèbres où l'on espérait l'ensevelir, elle parvint à le saisir et le mettre au grand jour.

Ce secret, les historiens honnêtes — laissons les autres de côté — nous le racon-

tent d'une manière identique, au moins pour le fond; et si, à l'appui de leur récit, ils ne donnent pas des preuves matérielles irrécusables, du moins ils font monter l'évidence morale à ce degré de certitude où le scepticisme ne serait plus que le masque du parti pris.

L'histoire du *royal secret* est maintenant trop connue, pour qu'il soit nécessaire de la raconter dans tous ses détails. Le fait dans sa plus laconique rédaction suffit au besoin de notre cause. Après l'avoir rapidement exposé, nous rappellerons les preuves qui donnent à ce fait ou, si l'on veut, à l'hypothèse la certitude historique.

Voici donc le fait uniformément raconté par les historiens catholiques et protestants.

Les ennemis des Jésuites, ou, pour être dans le vrai, la secte dont l'unique but était, comme elle le dit en sa langue immonde, d'*écraser l'infâme*, voulait à tout prix se

débarrasser préalablement de la Compagnie. Déjà les Jésuites de Portugal et de France avaient succombé sous les efforts de la coalition anti-religieuse ; mais l'Espagne et ses immenses possessions leur servaient de refuge : c'était , après Rome, leur plus ferme espoir pour échapper à la tempête. Mais l'heure était venue où , Dieu le permettant ainsi , la Révolution devait être la maîtresse et le châtiment de l'Europe. L'Espagne comme les autres royaumes allait lui ouvrir ses portes, et cela par la main de son roi. Ce prince était trop sincèrement religieux pour faire cause commune avec la Révolution. Celle-ci , ne le pouvant corrompre , le trompa. Elle obtint par un stratagème abominable ce que la violence ou la séduction ne lui pouvait donner.

Après avoir vainement essayé de perdre les Jésuites dans l'esprit du roi , par les mensonges , les libelles , les émeutes et

autres moyens employés ailleurs avec plein succès, la Révolution ne vit de triomphe possible que par la coopération du roi : une complicité matérielle devait suffire : car d'espérer faire de Charles III un libre-penseur il n'y fallait pas songer. Pour arriver à obtenir cette coopération ou complicité matérielle, deux choses étaient essentielles : premièrement montrer au roi les Jésuites comme ses plus grands ennemis, afin d'en obtenir la destruction ; secondement mettre le roi dans la nécessité de garder un secret absolu sur la cause de la destruction et sur les moyens de l'exécuter. Sans ces deux points essentiels, le complot, comme nous le verrons, n'aurait pu réussir.

Comment Charles III devint-il le coopérateur, le complice des philosophes athées et de la Révolution ? L'histoire le lui a vainement demandé, comme aussi le pour-

quoi de sa haine subite , violente , implacable contre les Jésuites. Tout ce qu'elle a pu recueillir en dehors des suppositions plus ou moins fondées , se borne au seul fait admis par les historiens catholiques , libres-penseurs ou protestants. Nous choisissons le récit d'un de ces derniers comme plus court et plus clair.

Voici la page empruntée au protestant Schoell : « Depuis 1764 , le duc de Choiseul avait expulsé les Jésuites de France ; il persécutait cet Ordre jusqu'en Espagne. On employa tous les moyens d'en faire un objet de terreur pour le roi , et l'on y réussit enfin par une calomnie atroce. On assure qu'on mit sous ses yeux une prétendue lettre du P. Ricci , général des Jésuites , que le duc de Choiseul est accusé d'avoir fait fabriquer : lettre par laquelle le prélat aurait annoncé à son correspondant qu'il avait réussi à rassembler des

documents qui prouvaient incontestablement que Charles III était un enfant de l'adultère. Cette absurde invention fit une telle impression sur le roi, qu'il se laissa arracher l'ordre d'expulser les Jésuites. D'Aranda, qui le lui présenta à signer, se chargea aussi de l'exécuter. Tout se fit dans le plus grand secret. Dans la nuit du 2 au 3 avril 1767, tous les Jésuites dans toutes les villes d'Espagne... furent arrêtés dans le même moment... Tous ceux qui se trouvaient dans les provinces espagnoles d'Amérique furent traités de la même manière. Conformément aux préventions qu'on avait répandues, on s'attendait à une grande résistance de leur part au Paraguay, on se trompa : partout ces Pères se soumirent à leur sort avec la plus grande résignation ».

(*Voy. Schœll, Hist. des Etats européens, t. xxxix, p. 163.*)

Un autre protestant, Christophe de Mürr, raconte, sur plusieurs témoignages et parti-

culièrement sur celui du duc de Wurtemberg , encore vivant à l'époque où il publiait le fait dans son journal , que la prétendue lettre du Père Général fut portée au Recteur du collège de Madrid peu d'instants avant le moment où les complices du comte d'Aranda se présentèrent pour la saisir, et avant qu'elle ne pût être ouverte par le Recteur du collège, lequel, longtemps après l'expulsion , en ignora le contenu. La lettre encore cachetée fut immédiatement portée au roi, et Sa Majesté put y lire la fausse révélation du déshonneur de sa mère, sa propre bâtardise , et conséquemment la perte de ses droits à la couronne d'Espagne (1).

(Voy. *Christophe de Mürr*, t. IX, p. 221.)

---

(1) Le comte d'Aranda et ses illustres complices ne se contentèrent pas de faire tomber entre les mains du roi une seule de ces prétendues lettres des Jésuites, où la honte de sa mère et la sienne étaient exposées avec toutes les conséquences de sa bâtardise. En rouvrant plusieurs fois la blessure , les faussaires comptaient bien l'exaspérer et la rendre incurable.

Cette abominable calomnie bouleversa l'esprit du roi au point de lui faire méconnaître ses plus strictes obligations de prince et de chrétien. Une tête plus solide eût résisté

---

Deux Jésuites, venus de Quito pour se rendre à Rome en qualité de Procureurs, et passant par Madrid, avaient reçu, bien avant de quitter cette capitale, une lettre adressée au cardinal Torregiani et portant le cachet de la nonciature du pape près la cour d'Espagne. Au moment où lettre et porteurs allaient franchir la limite du royaume, un ordre du ministre vint les arrêter. Mais laissons parler le P. Bernard Recio, l'une des victimes de la comédie :

« Je me rappelle très-positivement, dit le P. Recio, dans sa relation signée en présence d'un notaire et conservée aux archives du Jésus, je me rappelle très-positivement que, bien avant notre départ de Madrid, le Provincial de Tolède, le P. Antoine Maurin, nous avertit qu'il avait charge de nous recommander un paquet pour Rome, paquet dont nous devons avoir grand soin. Ce pli était d'un assez gros volume, et j'en parlerai plus loin, car il contenait le venin de la trame ourdie contre nous.

« Les passeports nous ayant été délivrés par le Conseil des Indes sur les plus favorables recommandations des magistrats de Quito, nous partîmes de Madrid, pour Rome, par la route de Saragosse et de Barcelone. En même temps que nous, partait un capitaine suisse qui, durant

à pareil choc ; une intelligence plus élevée eût dominé la position et découvert un piège si grossier. Mais les conspirateurs avaient compté sur une étroitesse d'esprit

---

toute la route nous suivit de près , et comme nous nous reposâmes quelque temps à Barcelone, lui aussi voulut s'y arrêter et souvent il venait demander au collège : *Quand partiront les deux Procureurs ?* Ce que nous avons su par des amis bien informés , assurant que ce capitaine avait ordre de mettre la main sur nous et de nous arrêter , dans le cas où nous aurions voulu nous embarquer en quelque port d'Espagne. A notre passage par Girone, un avocat en partit en même temps que nous afin d'assister à notre arrestation et faire office de juge.

• Nous étions au dernier jour de route en Espagne , et pendant que nous dînions dans un petit village , quelques soldats passant auprès de notre voiturier lui dirent qu'ils partaient pour nous arrêter. Quand notre voiturier vint nous répéter ces paroles, nous en rimes comme d'une plaisanterie, sans y attacher la moindre importance. Mais, arrivés à Figueras, sur les confins de l'Espagne, nous entrions à peine dans l'auberge, que soudain nous fûmes entourés par les susdits soldats et capitaine : l'avocat de Girone se présentait escorté d'un notaire.

• Les soldats posés en sentinelles, leurs officiers, le capitaine, le notaire et l'avocat montèrent vers nous. L'avocat nous signifia l'ordre de notre arrestation et saisie de nos papiers. Nous ne pouvions, ayant en main nos passeports

qui devait assurer leur succès et perdre les Jésuites. Le roi tombé dans le piège des faussaires eut encore le malheur de suivre leurs conseils en prenant la ferme résolu-

---

si récemment délivrés, croire à la réalité d'un tel ordre; mais il nous fut montré : il portait la signature du comte d'Aranda.

• Nous baissâmes la tête, et ces messieurs commencèrent leurs rigides perquisitions. On visita très-soigneusement la voiture pour y chercher je ne sais quel trésor. Dans nos malles ils enlevèrent tous les papiers, y compris ma confession générale écrite en chiffres, pour les envoyer à la cour.

• L'avocat qui faisait l'examen de tant de paquets et lettres que nous portions à Rome, ayant mis la main sur la dépêche si bien recommandée à Madrid et regardant le cachet portant ces deux mots : *Il Nunzio*, parut surpris et regarda le capitaine. Celui-ci se levant de son siège prit le paquet et sans mot dire à l'avocat, sans nous demander de qui nous le tenions, le mit à part dans la caisse destinée à la cour. La visite de nos effets dura trois heures; mais l'on n'y trouva que la somme destinée à notre voyage et permise par la douane.

• Le lendemain, 12 mars, fête de saint Grégoire, il nous fut impossible d'entendre la sainte messe, toute la matinée ayant été employée à nous faire subir, soit à nous, soit aux jeunes Américains qui nous accompagnaient, un interminable et ridicule interrogatoire. On demandait

tion d'enfermer en son cœur le secret de sa prétendue bâtardise et de son règne illégitime. Une résolution si malheureuse perdit les Jésuites. Ils auraient été sauvés si le roi ,

---

122  
qui nous étions, d'où nous venions, où nous allions, et ce qui était arrivé à Quito lors de l'émeute survenue au moment où l'on y établit la douane. La réponse de nos jeunes gens, bien que brève, modeste et sincère, donna cependant des détails exacts sur notre compte, avouant avec franchise que j'avais, comme plusieurs des Nôtres, risqué la vie au milieu de la fusillade pour calmer le peuple, et que le trésor public, afin d'être mis en sûreté, avait été porté à notre collège; enfin que les magistrats avaient député quelques Jésuites pour calmer le peuple en lui proposant un accommodement. Sur le fait de notre séjour de quatre mois à la Havane, la réponse fut que ce temps d'arrêt avait été nécessaire à la réparation de notre navire fracassé sur un écueil, et que notre temps, au témoignage de nos compagnons, avait été très-utilement employé aux missions entreprises, à la demande de l'Évêque, et à cette époque où la population était consternée au milieu des ruines causées dans toute l'île par le récent tremblement de terre. On nous demanda encore l'emploi de l'argent laissé, partie au Port-Sainte-Marie, partie à Madrid. Nous répondîmes qu'une partie était destinée aux dépenses communes de la Province et tout le reste était simples commissions destinées à des particuliers dont nous donnâmes les noms; puis il fallut ajouter que la Compagnie n'avait aucun intérêt

comme son premier mouvement le lui avait inspiré, eût fait un procès aux prétendus coupables ; mais les habiles conspirateurs mirent toute leur industrie et tout

---

dans ces commissions toutes de complaisance et de charité. A la question de savoir si les aumônes destinées à nos Pères exilés du Portugal étaient prescrites par le Général, nous répondîmes négativement, ajoutant que Sa Paternité s'était bornée à faire connaître l'extrême misère des exilés et son désir de voir nos collègues leur venir en aide dans la mesure du possible. L'interrogatoire finit par la sentence d'arrêt dans notre auberge avec défense d'en sortir sans être accompagnés de la garde.

• Trois semaines plus tard nous apprenions l'expulsion de tous les Jésuites d'Espagne et nous étions reconduits à Girone, et là, consignés par le capitaine et l'avocat au supérieur du couvent de la Merci avec ordre de nous interdire toute communication, si ce n'est avec les religieux de sa communauté. Là mourut bientôt mon compagnon, le P. Thomas Larrain.

• Nos jeunes Américains furent mis en prison où ils restèrent sept ans au grand étonnement de tous, vu leur manifeste innocence. Après cette longue épreuve on leur rendit la liberté, et, en leur donnant un viatique pour retourner dans leur pays, on leur défendit d'aller en Italie.

• Pour moi je restai neuf ans à Girone suivant le conseil des médecins, qui, pour raison de santé, me détournèrent d'aller en Italie. Au moment de l'abolition de la Compagnie,

leur talent à détourner le roi d'un procès qu'ils lui présentaient comme un déshonneur.

Mais, hâtons-nous de le déclarer, les

---

on vint me la signifier avec toutes les formalités de l'une et de l'autre juridiction, puis on me donna un peu plus de liberté, dont je profitais pour visiter les prisons et les hôpitaux. Toutefois un avocat de Barcelone vint, soit-disant pour faire mon procès; mais en réalité il ne fit rien autre que le métier d'espion, me suivant partout où j'allais. En ce même temps on répandit cette calomnie, reproduite par les journaux, que nous portions à Rome de grandes sommes d'argent: comme si nos visiteurs de Figueras n'avaient pu témoigner le contraire!

« Sur le dire de nos ennemis, Campomanès parla fortement dans le conseil de Madrid pour me faire exporter en Italie, sous prétexte que j'entretenais le fanatisme; mais les attestations constatant mes infirmités empêchèrent les effets de son zèle. Toutefois voulant me soustraire aux yeux et aux mains de nos ennemis, je demandai et reçus la permission de partir. Dès que je fus un peu rétabli, je quittai donc Girone emportant les regrets d'une ville où noblesse et clergé m'avaient donné tant de marques d'affection et de charité. On m'avait rendu ma malle et partie des effets saisis à Figueras. Durant mon voyage, j'échappai, grâce à Dieu, au naufrage le plus imminent et aux pirates.

« Quelque temps après mon arrivée à Rome et à l'occasion

faits que nous venons d'emprunter aux plus graves historiens catholiques, protestants ou libéraux du siècle passé, ont été contestés dans le nôtre par des écrivains

---

de certains aveux de l'ex-ministre Pombal, je fus interrogé par plusieurs personnes sur la lettre saisie à Figueras et sur d'autres particularités qui ne pouvaient être connues que par les aveux dudit Pombal : toutes choses dont je fus particulièrement surpris ; mais cette surprise cessa bientôt. En réfléchissant à tout ce qui s'était passé à Figueras, je compris alors pourquoi le P. Provincial m'avait tant recommandé le fameux paquet, lequel, nous assurait-on, devait contenir quelques exemplaires de l'abominable libelle sur la prétendue bâtardise du roi. De plus, je sus par quelqu'un de bien informé, le nom de celui qui avait remis au P. Recteur le prétendu paquet du Nonce, qui, je me le rappelle parfaitement, avait un cachet assez grand et portait les mots : *Il Nunzio*. Et voici la fourberie : le paquet supposé venir de telles mains, le Provincial Maurin nous le recommanda très-soigneusement. Maintenant il est facile de comprendre pourquoi ce capitaine suisse nous suivit de si près depuis Madrid, pourquoi nous fûmes arrêtés avec tant de fracas à la frontière d'Espagne, et pourquoi, parmi tant d'interrogatoires sur des choses insignifiantes, il ne fut pas dit un mot du fameux paquet pour savoir de qui nous le tenions. A la vérité les auteurs de cette trame diabolique le savaient de reste ; mais Dieu sait comment l'affaire aura été exposée

ennemis de la Compagnie. Leurs raisons de révoquer en doute les faits rapportés ci-dessus sont nulles ou puérides, et en effet leur plus grand motif de douter est que les faits allégués sont invraisemblables.

Le plus spirituel de ces sceptiques, M. le comte de Saint-Priest, nous oppose gravement l'opinion des salons de Madrid sur le fait du duc d'Albe. Ce personnage, éminent par sa position sociale, ses emplois et sa haine contre la Compagnie, n'avait pas voulu paraître devant Dieu sans avoir avoué ses fautes et confié au grand inquisi-

---

à Sa Majesté et de quelle manière on s'en sera servi pour confirmer le roi dans son aversion contre la Compagnie. Dieu leur fasse miséricorde ! Pour moi, après y avoir mûrement réfléchi, il m'a semblé bon d'écrire la présente relation dont j'atteste la sincérité, puis d'y apposer ma signature, comme je le fais aujourd'hui, en présence d'un notaire public, afin qu'on puisse s'en servir avec confiance.

« Rome, ce 30 avril 1782.      « Signé : BERNARD RECIO. »

(Voy. J. BOERO, *Ist. della vita del V. P. Pignatelli*, p. 587.)

teur, l'évêque de Salamanque, la rétractation de ses calomnies contre les **Jésuites**, pour la porter au roi. Ce fait publié par Christophe de Mürr, peu après l'événement, M. de Saint-Priest ne l'admet pas et voici sa raison : c'est *une anecdote hasardée, que personne ne croit dans la bonne compagnie de Madrid, comme j'ai pu n'en convaincre moi-même.* (Voy. *Chute des Jésuites*, p. 56, en note.)

Ainsi donc au jugement de M. de Saint-Priest, nous devons rejeter le témoignage de Christophe de Mürr, et des contemporains les plus désintéressés dans la question, par la seule raison que, plus d'un demi-siècle après eux, *la bonne compagnie de Madrid* n'admet point la rétractation du duc d'Albe ! Vraiment le monde ignorait l'infailibilité de *la bonne compagnie de Madrid* en fait d'histoire rétrospective et particulièrement sur la rétractation si tar-

divement contestée au profit de M. le comte de Saint-Priest.

Mais admettons pour un moment que les historiens contemporains nous aient transmis de pures suppositions pour des faits certains : que résulterait-il de notre concession, si ce n'est que l'un des plus grands événements de la monarchie espagnole et de l'histoire ecclésiastique s'est produit sans cause, ou que la cause resta si bien ensevelie dans le cœur royal de Charles III, qu'aucun œil n'a pu la découvrir, aucun esprit la deviner!

Pour nous, sans regarder comme faits d'évangile ceux dont nous donnions ci-dessus le résumé, nous les tenons pour vrais et vraisemblables, nonobstant les négations de M. de Saint-Priest reposant sur le complaisant témoignage de *la bonne compagnie de Madrid*. De plus, nous demanderons aux sceptiques de vouloir bien

nous expliquer, après avoir consulté *les Salons de Madrid*, comment le roi d'Espagne, le protecteur et l'ami des Jésuites, a pu passer tout à coup, d'une affection certaine et très-manifeste, à la haine la plus violente et dont les effets ont étonné le monde : cette haine subite et si violente demeure incompréhensible, si l'on repousse le témoignage des historiens (1).

---

(1) M. le comte de Saint-Priest s'est donné la satisfaction de composer deux portraits de fantaisie, ceux de Charles III et de Choiseul : ce dernier est de beaucoup le mieux réussi ; nous le donnerons un peu plus loin.

Sous le très-léger pinceau du noble comte, Sa Majesté Charles III reluit à faire plaisir : il apparaît comme un quasi grand homme, voire même comme un quasi grand saint, et cela ne doit point surprendre : quelle qualité pouvait manquer au prince qui, d'une extrême affection pour la Compagnie, s'était si soudainement tourné contre elle, et mis à la tête des ennemis les plus acharnés à sa totale destruction ?

Ce changement si extraordinaire, si complet ; cette haine insatiable après tant de sincère amitié, un Jésuite n'avait pas craint de le prédire au futur Charles III, mais alors roi de Naples. Ce prince, dans une maladie grave qui le conduisit à deux doigts de la mort, fut assisté par

Si l'on en croyait les pamphlétaires gagés et les plumes vénales, la cause de notre expulsion serait la prétendue crainte du roi, de se voir violemment renversé du trône par les Jésuites ; mais cela ne supporte pas un instant l'examen d'un homme sérieux. Se

---

le P. Pepe qui, au moment où les médecins, ayant désespéré de la guérison, venaient de faire administrer le royal moribond, osa lui annoncer son prochain et complet rétablissement. Le P. Pepe, après avoir prié avec ferveur auprès du mourant, se leva le visage tranquille et dit au roi : Que Votre Majesté ait bon espoir ; dans peu de jours elle aura recouvré la santé et repris le cours de ses occupations ordinaires. Le roi regarda la prédiction comme un simple souhait ; mais sa guérison inespérée lui rappela les paroles du P. Pepe, et, ne doutant pas de la devoir aux prières du saint apôtre de Naples, il l'en remercia avec effusion, le conjurant de lui dire en quoi il pourrait témoigner sa reconnaissance, non-seulement à lui, mais à toute la Compagnie. *Hélas !* lui répondit le P. Pepe, après avoir un instant gardé le silence, *cette Compagnie que vous aimez maintenant, il viendra un temps où Votre Majesté lui fera verser des larmes de sang !*

Encore plus incrédule à cette prédiction qu'à la première, le futur roi d'Espagne protesta de son inaltérable affection, très-sincère alors, on n'en saurait douter ; mais plus tard il accomplit à la lettre la seconde prédiction.

figure-t-on les Jésuites du XVIII<sup>e</sup> siècle , en plein règne de Voltaire , faisant et défaisant les rois ; appelant l'émeute et la rébellion pour renverser un des trônes les plus solides de l'Europe ! Et tout cela sans qu'il soit possible , après un siècle d'études et de recherches historiques , de trouver une page d'écriture , un seul fait avéré pour soutenir les imaginations historiques des libres-penseurs !

Maintenant, laissant de côté les causes du grand fait de 1767, il importe, et c'est notre principal but, de l'apprécier en lui-même et dans ses résultats.

Charles III, comme nous l'avons vu, indignement trahi et trompé par ses conseillers; enivré par une insurmontable colère longtemps comprimée, avait résolûment arrêté les moyens les plus énergiques pour assurer les foudroyants effets de sa vengeance.

Impossible de ne point rappeler ici , du moins très-sommairement , le formidable complot de Charles III et de son principal complice , le ministre d'Aranda.

Nous ne craignons pas d'emprunter le rapide abrégé de notre expulsion à la plume ennemie du comte de Saint-Priest : son livre est un des rarissimes ouvrages où la passion du pamphlétaire ne donne pas au style cette forme furibonde si chère aux falsificateurs de notre histoire et lassant toute patience , même celle de nos ennemis. Nous croyons inutile de prévenir nos lecteurs , en leur donnant deux ou trois pages de M. de Saint-Priest , que nous le citons sans l'approuver. Nous laissons simplement la parole à notre adversaire :

« La procédure contre les Jésuites dura un an ; elle s'instruisit dans un profond silence ; jamais secret ne fut mieux gardé. C'est le chef-d'œuvre de la discrétion

espagnole. Choiseul lui-même ne fut averti qu'un instant avant la publication de l'édit. Le comte d'Aranda craignait sa légèreté, ses indiscretions avec les courtisans et les femmes. Pour mieux assurer son ouvrage, il ne négligea aucune précaution ; il s'appliqua surtout à endormir la cour de Rome. Le roi et les ministres n'admirent à leur confiance que don Manuel de Roda, membre du conseil, jurisconsulte habile et ancien agent d'Espagne à Rome. Quant à Monino et à Campomanès, magistrats très-influents, d'Aranda conférait avec eux par des moyens singuliers et presque romanesques ; tous se rendaient séparément, à l'insu l'un de l'autre dans un lieu écarté, une espèce de mesure. Là, ils travaillaient seuls, et ne communiquaient ensuite qu'avec le premier ministre. Le comte recueillait leurs avis, les transcrivait lui-même ou chargeait de ce soin de jeunes pages, des

enfants dont on ne pouvait se méfier. Jamais les ordonnances, les mémoires relatifs aux Jésuites n'ont passé par les bureaux de son ministère. Lui-même portait les diverses expéditions au roi et n'admettait en tiers ni Monino ni Campomanès ; il contenait leur amour-propre en leur déclarant qu'il voulait être le maître, et que cela était juste, parce qu'il jouait sa tête.

« Tenace, inflexible, fort de sa volonté, fort de son courage, d'Aranda alla droit au but. Par ses conseils, Charles III ne consulta point le pape et lui annonça l'expulsion des Jésuites comme un fait accompli. Il n'y eut ni ambassade extraordinaire, ni démarches inusitées. Un simple courrier porta à Clément XIII une lettre autographe, et dans le même moment une *Pragmatique*, publiée par ordre du roi, supprimait la Société dans toute la monarchie espagnole. D'après cette *Pragmati-*

*que*, un ex-Jésuite ne peut rentrer en Espagne sous aucun prétexte ; toute correspondance avec ce pays lui est interdite sous les peines les plus graves. Défense expresse est faite aux autorités ecclésiastiques de souffrir en chaire aucune allusion à l'événement présent ; les Espagnols de toutes les classes sont tenus de garder sur ce sujet le silence le plus absolu ; toute controverse, toute déclamation, toute critique et même toute apologie du nouveau règlement sera réputée crime de lèse-majesté, *parce qu'il n'appartient pas aux particuliers de juger et d'interpréter les volontés des souverains.*

« Les ordres de la Cour furent exécutés sur-le-champ. Le 2 avril 1767, le même jour, à la même heure, en Espagne, au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, dans toutes les îles de la monarchie, les Gouverneurs-Généraux des provinces, les alcades des villes ouvrirent

des paquets munis d'un triple sceau. La teneur en était uniforme : sous les peines les plus sévères , on dit même sous peine de mort, il leur était enjoint de se rendre immédiatement , à main armée, dans les maisons des Jésuites, de les investir, de les chasser de leurs couvents, et de les transporter comme prisonniers dans les vingt-quatre heures, à tel port désigné d'avance. Les captifs devaient s'y embarquer à l'instant...

« Il faut en convenir, l'arrestation des Jésuites et leur embarquement se firent avec une précipitation nécessaire peut-être, mais barbare. Près de six mille prêtres de tous les âges, de toutes les conditions, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé,

sans direction précise. Après quelques jours de navigation ils arrivèrent devant Civita-Vecchia. On les y attendait; toutes les gardes étaient redoublées sur la côte avec ordre de repousser le débarquement à coups de canon. Traités de la sorte, les Jésuites partirent furieux contre leur Général », etc. (*Voy. Chute des Jésuites au XVIII<sup>e</sup> siècle, pages 58-63*).

Les coups de canon sont là, disons-le en fermant le livre de M. de Saint-Priest, pour faire tableau, comme aussi la prétendue colère des Jésuites canonnés par leur Général, et lui envoyant leurs malédictions en s'éloignant de Civita-Vecchia. Canonnades et malédictions sont deux mensonges historiques et rien de plus (1).

---

(1) M. de Saint-Priest avait eu le chagrin d'entendre rire de ses *coups de canon* et de ses *malédictions*, empruntés à ne sais quel pamphlétaire et dont il avait orné la première édition de son livre : il aurait bien fait d'en rester là : malheureusement il avait sur le cœur le démenti des

Voilà donc le récit très-abrégé de notre expulsion d'Espagne en 1767. Les détails de ce grand événement rempliraient un volume, mais il faudrait en retrancher beaucoup, dont la convenance exigerait le sacrifice. En effet, si intéressants que

---

historiens sérieux et de plus il tenait à ce tableau de genre où l'on voyait le Pape et le Général de la Compagnie tirant à boulet sur un vaisseau chargé de Jésuites, et ceux-ci leur envoyant en échange un tonnerre de malédictions ! Cela n'était pas mal inventé et produisait un bel effet.

M. de Saint-Priest voulut à toute force remettre son tableau dans la seconde édition de son livre, et, pour le faire prendre au sérieux, il mit au bas la note à sensation que voici : *Comme ce récit a été l'objet des plus vives dénégations, nous avons réuni, dans l'appendice IV, toute la correspondance diplomatique relative à cette affaire* (page 63 en note).

M. de Saint-Priest, pair de France, s'était fait ouvrir les archives des affaires étrangères pour y trouver les fameux coups de canon et les faire tonner de nouveau aux oreilles de ses contradicteurs. M. le comte revint en effet des Archives, le cœur content et les mains armées de lettres qu'il fit imprimer dans son appendice IV, auquel il nous renvoie d'un air triomphant. Nous avons lu très-attentivement cette correspondance diplomatique, et nous confessons n'y avoir pas trouvé un seul coup de canon ; mais, pour le cas où nous aurions mal entendu, nous donnons,

soient les faits relatifs à notre expulsion , il serait impossible de les publier dans leur intégrité , sans révéler en même temps de honteuses défections parmi ceux qui se déclaraient les amis ou les obligés de la Compagnie , et passèrent cependant au pre-

---

nous aussi , toute cette correspondance, du reste fort curieuse, dans notre appendice. Toutefois, sans attendre la fin du volume et pour être gracieux envers M. de Saint-Priest, citons immédiatement la phrase qui lui aura mis canons en tête : elle se trouve dans la lettre de notre ambassadeur au ministre Choiseul , et datée de Rome, le 20 mai 1767 : *Quoi qu'ait pu faire ici M. Azpuru, écrit d'Aubeterre, il n'a pas été possible d'engager le pape à les recevoir (les Jésuites) ; au contraire on a fait monter et charger toute l'artillerie de Civita-Vecchia et redoubler les gardes : précaution bien inutile et qui n'était bonne qu'à aigrir davantage, attendu que le commandant espagnol ne manquait pas de moyens pour les débarquer de force, et qu'il en a fait la proposition à plusieurs reprises. Ils sont partis furieux contre leur Général* (page 276). Ainsi donc il ressort de cette phrase , la plus foudroyante de toutes, que l'ambassadeur de France, grand ennemi des Jésuites et du pape, se borne à les accuser de *précautions bien inutiles pour empêcher le débarquement*. Si, par *précautions bien inutiles*, M. de Saint-Priest, entend des *coups de canon* , nous ne voulons pas lui enlever le bonheur d'une telle traduction.

mier souffle de la tempête dans le camp ennemi ou du moins parmi les *prudents*. Publier une telle histoire en taisant les noms, serait impossible ; et livrer ces noms à la publicité serait indigne de la Compagnie , d'autant que bien des héritiers de ces noms compromis ont noblement réparé l'injustice ou la faiblesse de leurs ancêtres. Au reste le contenu de notre volume montrera suffisamment à nos lecteurs , et sous son vrai jour, l'œuvre de destruction jurée par nos ennemis , puis accomplie par la main de Charles III.

La destruction fut l'œuvre d'une volonté puissante , résolue , rapide : habilement conçue , elle fut impitoyablement exécutée. Pour mettre le comble à cet acte du plus odieux despotisme , on ferma la bouche des victimes. Sous peine de mourir de faim , il leur fut ordonné de se taire ; au moindre mot de justification , à la moindre

apologie de ces milliers de religieux, bannis sans examen et sans jugement, on leur retirait le morceau de pain qu'on leur jetait sur la terre d'exil. Et non-seulement la voix des victimes était odieusement étouffée, mais celle de leurs amis se voyait condamnée au même silence, sous peine d'aggraver le sort des exilés, puis d'encourir, pour son propre compte, l'indignation du roi, et de se rendre, par la simple expression d'un regret, coupable du crime lèse-majesté.

Un tel arbitraire, une sentence si manifestement injuste, rendue plus odieuse par les prohibitions dont nous venons de parler, souleva l'indignation; et jusque dans les rangs de l'impiété on entendit s'élever des protestations. D'Alembert lui-même, un des plus illustres chefs de l'armée des mécréants, tout en se réjouissant avec son ami Voltaire de la grande victoire remportée par

la Révolution, lui manifestait cependant, dans son style cynique, tout son mépris pour la *Pragmatique* et son exécuteur. « Que dites-vous, écrivait-il le 4 mai 1767, de l'édit du roi d'Espagne qui chasse les Jésuites si brusquement? Persuadé, comme moi, qu'il a eu pour cela de bonnes raisons, ne trouvez-vous pas qu'il aurait bien fait de les dire et de ne les pas renfermer dans son cœur royal? Ne pensez-vous pas qu'on devait permettre aux Jésuites de se justifier, surtout quand on doit être sûr qu'ils ne le peuvent pas? Ne pensez-vous point encore qu'il serait très-injuste de les faire tous mourir de faim si un seul frère coupe-chou s'avise d'écrire bien ou mal en leur faveur? Que dites-vous aussi des compliments que fait le roi d'Espagne à tous les autres moines, prêtres, curés, vicaires et sacristains de ses États, qui ne sont, à ce que je crois, moins dangereux que les Jésuites

que parce qu'ils sont plus plats et plus vils ? Enfin ne vous semble-t-il pas qu'on pouvait faire avec plus de raison une chose si raisonnable ? » (*Œuvres de Voltaire, t. XVI, p. 44.*) .

On le voit, l'humanité du philosophe athée se révoltait à la vue des violences du roi très-catholique. Heureusement pour d'Alembert il n'écrivait point sur une terre espagnole : sa lettre, aux termes de la *Pragmatique*, l'en eût fait expulser, sans préjudice des autres rigueurs réservées à quiconque se permettrait de blâmer, ou même de justifier les actes de sa *clément* Majesté, comme s'exprime la célèbre ordonnance.

Mais bientôt on entendit la voix la plus autorisée de la chrétienté s'élever avec force et protester au nom de l'Église affligée contre les actes iniques arrachés au roi catholique par la fourberie de ses conseillers. Clément XIII, ce pontife octogénaire, dont

le courage et l'énergie furent constamment à la hauteur des épreuves et des dangers de l'Église, luttant jusqu'à sa dernière heure contre l'impiété qui dominait alors, ou du moins intimidait les têtes couronnées. Clément XIII ne se contenta pas de verser des larmes sur les victimes; il sut, en s'adressant aux persécuteurs, trouver des paroles dignes de sa piété, de son zèle et de son courage apostolique. Son Bref à Charles III est un des plus beaux monuments de ce pontificat comparable aux plus illustres des siècles passés.

Le Bref de Clément XIII est, nous le savons, une des pages les plus connues, les plus admirées de l'histoire ecclésiastique : nous le reproduirons cependant, sans craindre de fatiguer nos lecteurs; on ne se lasse point des chefs-d'œuvre, et celui-ci met en parfaite lumière le résumé, ou mieux, le point capital de la question.

A peine le vénérable Pontife avait-il appris la fatale nouvelle, qu'il prenait la défense des exilés; et, dans sa lettre à Charles III, il épanchait la douleur et l'amertume dont ses actes incompréhensibles avaient rempli son cœur de père et de pontife.

« Très-cher fils, lui disait-il, de tous les coups qui nous ont frappé pendant les neuf malheureuses années de notre pontificat, le plus sensible à notre cœur paternel a été sans contredit celui que Votre Majesté vient de nous porter par sa dernière lettre, dans laquelle elle nous manifeste la résolution qu'elle a prise d'expulser de tous ses États et domaines les religieux de la compagnie de Jésus. Ainsi, vous aussi, mon fils, *tu quoque, fili mi!* Ainsi notre cher fils Charles III, roi catholique, doit être celui qui remplit le calice de nos peines, et plonge dans le tombeau, baignée dans les larmes et dans la douleur, notre vieillesse

malheureuse! Ainsi le très-religieux, le très-pieux roi d'Espagne, Charles III, doit prêter l'appui de son bras, de ce bras puissant que Dieu lui avait donné pour soutenir et propager son honneur, celui de la sainte Église et le salut des âmes, il doit le prêter aux ennemis de cette même Église et de Dieu, pour détruire jusque dans ses fondements un Ordre si utile et si cher à l'Église elle-même, un Ordre qui doit son origine et sa splendeur à ces saints héros que Dieu voulut choisir dans la nation espagnole pour propager par toute la terre sa plus grande gloire! Ainsi il voudra priver pour jamais son royaume et son peuple de tant de secours et de biens spirituels dont les religieux de cette Société, depuis deux siècles et plus, les ont comblés par les prédications, missions, catéchismes, exercices spirituels, par l'administration des sacrements et l'instruction de la jeunesse dans

la piété, les lettres, le culte, et l'honneur de l'Église.

« Ah! Sire, notre esprit ne peut supporter la pensée d'une si grande ruine. Mais ce qui la pénètre également et d'une manière peut-être plus profonde encore, c'est de voir le très-sage, le très-juste roi Charles III, ce prince de conscience si délicate, d'intention si droite; lui qui, dans la crainte de compromettre son salut éternel, ne consentirait jamais à faire souffrir au dernier de ses sujets le plus léger préjudice, même dans ses intérêts privés, sans que sa cause ait été préalablement, légalement discutée, sans que toutes les formalités, que les lois prescrivent pour assurer à chacun la conservation de ses droits, aient été remplies; de voir, disons-nous, que ce même prince a cru pouvoir condamner à une extinction totale, en lui enlevant son honneur, sa patrie, des propriétés légitimement acqui-

ses et ses établissements légitimement possédés, un corps entier de religieux dédiés et consacrés au service de Dieu et du prochain, sans les examiner, sans les entendre, sans leur permettre de se défendre. Sire, cette mesure est grave; et si par hasard elle n'était pas suffisamment justifiée aux yeux du Seigneur tout-puissant, souverain juge de toutes les créatures, l'approbation de ceux qui vous l'ont conseillée ne vous servirait de rien, non plus que les applaudissements de ceux qui y ont concouru par leurs principes, non plus que le silence de vos fidèles sujets, ou la résignation de ceux que ce coup terrible frappe. Quant à nous, tout en éprouvant de la chose elle-même une inexprimable douleur, nous avouons à Votre Majesté que nous craignons et tremblons pour la sûreté et le salut de son âme qui nous est si chère.

« Votre Majesté dit qu'elle a été provoquée à cette démarche par l'obligation de maintenir la paix et la tranquillité de ses États, voulant nous faire entendre ainsi que quelque trouble arrivé dans le gouvernement de ses peuples a été suscité et fomenté par quelque individu appartenant à la Société de Jésus. Mais, cela fût-il vrai, pourquoi n'avoir pas, Sire, infligé un châtement aux coupables, sans en faire porter la peine aux innocents ? Le corps, l'institut et l'esprit de la compagnie de Jésus, nous le disons en présence de Dieu et des hommes, sont absolument innocents de tout crime ; et non-seulement innocents, mais pieux, mais utiles, mais saints dans leur objet, dans leurs lois, dans leurs maximes ; et quelques efforts que leurs ennemis aient faits pour démontrer le contraire, ils n'ont rien obtenu près des personnes impartiales et calmes, sinon d'être

discrédités et abhorrés comme menteurs, à cause des contradictions sur lesquelles ils ont prétendu établir leurs fausses prétentions.....

« Mais, diront les politiques : C'est un fait accompli : l'engagement est pris, l'ordonnance royale est promulguée : que penserait le monde s'il en voyait révoquer ou suspendre l'exécution ? Que dira le monde, Sire ? Et pourquoi ne pas se demander plutôt : Que dira le Ciel ? Mais enfin que dira le monde ? Il dira ce qu'il disait et ce qu'il continue à dire, depuis tant de siècles, d'Assuérus, ce puissant monarque d'Orient, lequel, en révoquant l'ordonnance qui avait été surprise à sa justice, d'égorger tous les Hébreux qui vivaient sous son empire ; touché par les prières et les larmes de la reine Esther, s'est acquis la réputation éternelle d'un prince juste et sachant se vaincre lui-même. Ah ! Sire, quelle admi-

nable occasion de vous acquérir une semblable gloire ! Nous présentons à Votre Majesté les supplications non-seulement de votre royale épouse , qui elle aussi du haut du ciel vous rappelle peut-être l'amour qu'elle portait à la Compagnie de Jésus , mais encore celles de l'Épouse sacrée de Jésus-Christ, la sainte Église, qui ne peut contempler, sans répandre des larmes, l'extinction totale et imminente de l'institut de saint Ignace, duquel, jusqu'à ce jour, elle a reçu de si grands secours et tant de signalés services...

« Permettez donc que cette affaire soit régulièrement discutée : laissez agir la justice , la vérité , afin qu'elles puissent dissiper les ombres soulevées par la prévention et les soupçons. Écoutez les conseils et les avertissements de ceux qui sont docteurs en Israël , des évêques, des religieux , dans une cause qui intéresse l'État

et l'honneur de l'Église, le salut des âmes, votre propre conscience, et votre salut éternel !... »

Le Bref de Clément XIII ne put émouvoir Charles III : les larmes, les prières et les supplications restèrent sans effet sur un cœur irremédiablement blessé : le funeste secret qu'il y renfermait obstinément l'avait comme pétrifié.

La réponse du roi fut désespérante : en quatre lignes glaciales, le prince disait au Souverain-Pontife que Sa Sainteté devait le croire sur parole et que la sûreté de sa vie lui commandait le plus profond silence sur cette affaire.

Cependant, sans perdre une heure, les ministres de Charles III avaient consommé l'iniquité : près de trois mille Jésuites entassés sur des navires insuffisants étaient lancés sur la Méditerranée, sans pouvoir aborder aucun de ses rivages ; partout ils

étaient repoussés , et Clément XIII lui-même , tout en pleurant sur les proscrits , se voyait contraint , par la nécessité de sauvegarder ses droits et sa dignité de Souverain , de leur interdire l'entrée de ses États.

Pendant que les bannis, ballottés par les flots , erraient de rivage en rivage pour trouver un coin de terre où se reposer et ensevelir ceux dont les épreuves avaient hâté la mort , le ministre d'Espagne à Rome , le chevalier d'Azara , recevait de Roda , l'agent du ministère espagnol , une dépêche datée du 15 avril 1767 , dépêche rédigée dans le meilleur goût , et comme il convenait à un tel agent qui se déclarait « *ivre de joie* » de notre expulsion. « Nous vous adressons donc *cette bonne marchandise...* , écrivait Roda. Les personnages opulents , les femmes , les niais étaient passionnés pour cette espèce de

gens ; ils ne cessaient de nous importuner de leur affection pour eux , effet de leur aveuglement. *Vous seriez étonné de voir combien ils étaient nombreux...* Les documents qui se découvriront dans les archives , bibliothèques et autres lieux , dans les greniers , les caves, etc..., fourniront matière suffisante pour révéler plus qu'on ne savait ici ». (*Voy. de Ravignan : Clément XIII, p. 171.*)

Durant plus de trente années, de 1767 à 1799, époque de la mort du comte d'Aranda , le ministère espagnol et tous les ennemis des Jésuites ont pu, comme ils s'en réjouissaient d'avance, fouiller *les caves, les greniers, les bibliothèques, les archives, les coins et recoins* de toutes les maisons de la Compagnie, sans y trouver une ligne, un fait de nature à la compromettre ; sans pouvoir, après tant de fouilles, mettre la main sur un seul de ces fameux trésors rêvés par la cupidité.

Clément XIII avait fait sommer, en présence du corps diplomatique, le ministre d'Espagne d'avoir à produire et publier les prétendues découvertes qui devaient accabler le Saint-Siège et les Jésuites.

L'Espagne, à ces sommations réitérées, répondit par des menaces. Mais tous ces documents qui devaient la justifier en nous accablant, l'histoire, après les avoir vainement réclamés, comme avait fait Clément XIII, l'histoire les attend encore après cent ans révolus.

Désespérés de n'avoir pu déshonorer leurs victimes, ni même ternir leur réputation aux yeux de l'Europe attentive, mais résolus à ne pas confesser la vérité, les ministres et leurs agents crurent sauver leur honneur en disant, à qui les voulait croire, que l'expulsion des Jésuites avait sauvé l'Espagne; qu'ils avaient entre les mains, dans une masse d'accusations, la

preuve certaine de la culpabilité de ces religieux.

Ainsi tous les actes publiés par les ministres, tous les pamphlets payés par eux, ou gratuitement offerts par des plumes dévouées, se résument dans ce peu de mots : *Les Jésuites espagnols sont accusés d'une multitude de méfaits et de crimes.* Quant à la preuve de la culpabilité, inutile de la demander : les ministres espagnols, *ad instar regis*, la conservèrent impénétrablement enfermée dans leurs cœurs.

Voilà toute l'histoire du procès de la Compagnie en Espagne. Le Portugal et la France avaient au moins essayé de tromper le public par des simulacres de procès où le bruit et la mise en scène avaient sauvé les apparences aux yeux des bonnes gens ; mais la fierté espagnole recula devant une comédie judiciaire et le pitoyable rôle de « *la montagne accouchant d'une souris* » :

elle s'épargna le ridicule et se contenta de l'odieux.

Charles III venait d'enlever à ses provinces d'Europe deux mille neuf-cent-quarante-trois Jésuites, chiffre donné par le catalogue officiel. Depuis plus de deux siècles les religieux de la Compagnie n'avaient cessé de travailler au milieu des populations espagnoles et d'y remplir tous les ministères propres à leur institut : ils avaient su, c'est un fait indiscutable, mériter l'estime et l'affection du peuple espagnol ; et si les classes élevées les prenaient pour directeurs, il demeure incontesté qu'ils étaient également populaires parmi les classes inférieures. Le roi, en les enlevant tout à coup du milieu de l'Espagne, fit à ses sujets une blessure profonde. La décadence de l'éducation et de la moralité sont des résultats malheureusement trop certains de la *Pragmatic*. Cependant, et c'est un fait égale-

ment notoire, l'Espagne restait couverte d'établissements religieux; les moines y abondaient, et le clergé séculier pouvait y combler bien des vides. Les âmes qui se perdraient ne pouvaient se plaindre à Dieu de n'avoir plus de médecins, plus de consolateurs, plus de guides, plus d'enseignements catholiques... Mais ces plaintes, qui eussent été des exagérations sur le continent européen, étaient, sur celui de l'Amérique et dans les colonies espagnoles, une désolante vérité. Et de fait, au point de vue religieux, les immenses possessions d'outre-mer se sont vues abandonnées, ravagées, et dans certaines contrées complètement anéanties. Oui, depuis 1767, beaucoup de ces missions, jadis si florissantes, peuvent montrer au Roi des rois la plaie, jusqu'à présent toujours saignante, que, dans un jour de colère, le roi d'Espagne leur a faite! Oui, pas un catholique

digne de ce nom ne saurait contempler de sang-froid les ruines dont les ministres de Charles III ont couvert ces vastes contrées, ces admirables missions des Indes et de l'Amérique. Ah ! quand l'heure de rendre compte au Souverain Maître des peuples, sera venue pour les auteurs de la *Pragmatique*, quelle aura été leur réponse à Jésus-Christ leur montrant tous ces peuples jadis arrachés par tant d'héroïques travaux à la vie sauvage, à l'idolâtrie, et rentrant, après le départ des Jésuites, dans leurs tristes forêts, pour y oublier les bienfaits de la rédemption et le nom du Sauveur ! Puisse le Dieu de toute bonté avoir pardonné aux auteurs de tant de ruines ! Puisse le Dieu Sauveur avoir fait miséricorde à ceux qui avaient juré de ne la point faire à sa Compagnie, et si bien tenu parole !

C'est aussi vers ces immenses régions

du Nouveau-Monde que le Père commun de tous les fidèles levait ses yeux baignés de larmes ; il contemplait ces vastes déserts où, depuis la naissance du Rédempteur, les Jésuites avaient les premiers porté la connaissance et les bienfaits de sa loi. Au lieu de ces champs devenus si merveilleusement fertiles entre les mains de la Compagnie , le Père de la grande famille catholique voyait déjà le désert reprendre son ancien empire , après le départ de tous ses laboureurs enlevés de force à la culture qu'il leur avait confiée.

Bientôt en effet le Vicaire de Jésus-Christ pouvait compter, sur les navires du roi très-catholique , deux mille cent-soixante-et-onze ouvriers de la Compagnie arrachés aux missions espagnoles et conduits comme une troupe de malfaiteurs pour être déportés sur les côtes des États-Pontificaux.

Satisfaite de tant de ruines, la haine de

nos ennemis allait-elle enfin , se complaisant dans la contemplation de son œuvre, nous laisser un moment de répit ? Non, Choiseul et d'Aranda voyaient encore quatorze-cent-quarante-quatre Jésuites répandus sur toute la surface du royaume de Naples, sans compter ceux qui évangélisaient le grand-duché de Parme et Plaisance; et c'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour empêcher nos deux ministres de dormir en paix : or, ils voulaient dormir : voici comment ils espérèrent en venir à bout.

Le royaume de Naples et le duché de Parme étaient gouvernés par deux infants d'Espagne, ou mieux par Tanucci et du Tillot, ministres des jeunes princes, mais avant tout, les agents de Charles III et les complices de Choiseul et d'Aranda. De plus, il faut ajouter qu'en fait d'hypocrisie dans les questions religieuses et de haine

contre la Compagnie, ils ne le cédaient point à leurs collègues de Paris et de Madrid (1).

Avec de tels ministres et sous la pres-

---

(1) Nombre de gens, à bonne intention, ont voulu mettre Choiseul hors de cause dans la destruction de la Compagnie, et la meilleure preuve de sa non-culpabilité serait celle-ci : le ministre de Louis XV, le protégé de la Pompadour était bien trop léger, trop sceptique, trop indifférent aux questions religieuses pour daigner s'occuper sérieusement d'une « affaire de moines ». Tout cela, M. de Saint-Priest, le plus spirituel des apologistes de Choiseul, nous le répète sérieusement ; mais afin de se donner le plaisir d'une contradiction de plus, le noble pair nous livre la correspondance officielle et privée de Choiseul, où l'on voit ce ministre, si renommé pour sa politesse et sa légèreté, se laissant aller, contre les Jésuites et le Saint-Siège, à des violences de langage, à des accents de haine et de colère, à faire pâlir le style des jansénistes les plus forcenés. Et ce n'est pas seulement l'indignité de la forme et la malpropreté du style qui révolte ; le fond est plus odieux encore. On voit le ministre adoptant ou conseillant contre la liberté du pape, l'indépendance du Saint-Siège, des projets tels qu'on les croirait fraîchement éclos dans la cervelle de Mazzini, pour être exécutés par son complice, le héros fugitif de Mentana !

Mais afin qu'on ne nous croie point sur parole, nous reproduisons dans notre appendice la correspondance de

sion formidable de Charles III, les deux infants devaient bientôt avoir la main forcée. Tanucci, après sept mois de préparation, et du Tillot après dix mois,

---

Choiseul avec le marquis d'Aubeterre, notre ambassadeur à Rome. Parmi ces lettres on remarquera celle du 30 novembre 1768 où l'ambassadeur expose au ministre le moyen le plus infallible de tuer les Jésuites : ce serait d'affamer la ville de Rome au moyen d'un cordon de troupes françaises, espagnoles et napolitaines cernant étroitement la ville pour empêcher les vivres d'entrer. Le pape pressé par la famine de son peuple livrerait enfin les Jésuites pour avoir du pain.

Quand on a lu de telles choses on a pitié de Mazzini et Garibaldi, car à toutes les hontes de la dernière campagne, ils devront ajouter celle de plagiaires.

Après avoir vu Choiseul peint par lui-même, dans sa correspondance officielle et privée, voyons-le se transfigurant sous le pinceau gracieux et léger de M. de Saint Priest. Voici comme il le peint :

« Las de ces querelles monastiques, étonné, indigné de leur importance, Choiseul voulait en finir avec elles ; il le voulait à tout prix. Ses premiers efforts pour établir une réforme dans la compagnie de Jésus ayant été repoussés, les suites qu'il avait voulu prévenir s'étaient trop étendues à son gré ; elles le détournaient d'occupations plus graves. Il résolut donc de trancher le lien qu'il n'avait pu dénouer. Profitant de l'accès de colère du roi d'Espagne, il

étaient en mesure de se débarrasser des Jésuites de Naples et de Parme, suivant la méthode expéditive si habilement inventée et pratiquée à Madrid par le comte d'Aranda.

---

lui proposa une démarche audacieuse, mais définitive; il l'engagea à demander au Saint-Siège, d'accord avec la France et Naples, l'abolition complète et générale, en un mot la suppression de la Société. Les historiens attribuent cette démarche à une passion invétérée, à d'implacables ressentiments. Pour justifier leurs conjectures, ils remontent jusqu'à l'ambassade du duc près de Benoit XIV. Ils se trompent, les plaintes des Jésuites les égarent. Choiseul ne daignait accorder à des religieux ni amour ni haine. Rien de bas, mais rien de profond ne pouvait pénétrer dans cette âme aussi noble que légère. Choiseul n'aurait pas sauvé le royaume, mais il savait jeter un voile brillant sur sa décadence. Il n'était qu'un homme du monde, à la vérité il en était l'idéal. La responsabilité l'aurait perdu dans un gouvernement constitutionnel; une république n'aurait vu en lui qu'un fat présomptueux et prodigue. Pour vivre, pour respirer, pour être, il lui a fallu l'air de Versailles. Qualités, défauts, grâces, travers, tout dans ce ministre était de son rang, de sa société, de son époque. Ses actions, ses discours, ses pensées, portèrent toujours cette empreinte; mais il sut la marquer d'un grand caractère. Le premier, il associa dans sa personne le *talon rouge* à l'homme d'Etat; le premier, le seul peut-être, il *éleva l'indiscrétion jusqu'à la franchise, l'insolence*

Comme nous donnons dans ce volume la relation inédite des expulsions de Naples et de Parme, nous y renvoyons le lecteur. Disons seulement ici que les exilés de ces

---

*jusqu'à la dignité, la légèreté jusqu'à l'indépendance.* Cependant cet esprit plus fin que ferme comprit son siècle à merveille et ne le domina jamais. Les philosophes avaient sur lui une influence qu'il tâchait de se dissimuler. Fatigué de précepteurs si exigeants, il les éloignait, les évitait et retombait toujours sous leur tutelle. Pourtant ce ne fut pas la philosophie qui le contraignit à s'occuper des Jésuites, ce fut la politique : la nécessité de plaire à Charles III. Ce prince les poursuivait avec acharnement. Trop de tiédeur pouvait brouiller le duc avec le roi d'Espagne. Dans cette hypothèse, les Jésuites devenaient un obstacle qu'il écarta sans colère, sans passion, comme le voyageur pousse du pied le caillou qui embarrasse sa route. Il proposa donc la suppression par lassitude. » (*Op. cit. p. 66.*)

Ainsi, M. de Saint-Priest nous l'affirme, cet homme qui « *éleva l'indiscrétion jusqu'à la franchise, l'insolence jusqu'à la dignité, la légèreté jusqu'à l'indépendance* » n'en voulait point aux Jésuites; il avait l'âme bien trop légère pour cela ! Il se contenta de les chasser, comme le voyageur impatienté *pousse du pied le caillou embarrassant la route.*

Cependant à voir la colère et les efforts du noble duc pour débarrasser la route du *caillou* jésuitique, on entrevoit, même avant la lecture de ses lettres, autre chose que le superbe dédain exprimé par le portrait fantaisiste

derniers États furent jetés, eux aussi, sur les terres du Souverain-Pontife, et malgré toutes ses protestations dont les ministres des cours se riaient agréablement.

---

du noble pair. Et c'est en vain qu'il réclame le bénéfice des circonstances atténuantes; et quelles circonstances ! *la légèreté, la frivolité, la présomption, l'insolence, l'indiscrétion !* etc... On croit rêver en entendant un pair de France, un homme vieilli dans la diplomatie, se faire le panégyriste d'un ministre dont le grand talent fut, nous copions ses paroles : *de savoir jeter un voile brillant sur la décadence de son pays.*

Quand Choiseul vit monter sur le trône le fils de celui qu'il avait autrefois insulté (le dauphin père de Louis XVI), il eut bien l'impudeur d'adresser au nouveau roi de France un mémoire justificatif où il osait affirmer n'avoir pas contribué à la destruction des Jésuites. Mais Louis XVI en savait trop pour ne point mépriser, comme il fit et comme il le consigna dans un mémorial écrit de sa main, les hypocrites protestations de l'ancien ministre de son prédécesseur. De plus il repoussa les services que lui offrait l'homme dont la déplorable administration avait conduit la France à la signature de cette paix de 1763 que les contemporains flétrirent du nom de *paix honteuse*. Qualification trop juste et ratifiée par la postérité. (V. *De Ravignan Clém. XIII, t. 2, p. 25, deuxième édit.*)

Dans le portrait de Choiseul, comme dans celui des Jésuites, l'auteur montre le défaut capital de son livre, celui

Emmanuel Pinto, grand-maître de Malte, cédant à la pression de Madrid et de Naples, imitait, par faiblesse, en bannissant les Jésuites, les coupables excès de Charles III et de Tanucci.

---

de croire que l'esprit tient lieu de tout. Non, même en France, où ce grand auxiliaire du faux et du mauvais fait passer tant de poison dans la littérature... non, l'esprit ne tient pas lieu de tout; M. de Saint-Priest aurait dû se servir du sien pour le deviner. En écrivant un livre destiné, par lui, à des gens sérieux, il aurait dû se dire que l'histoire, si spirituellement qu'on la raconte, n'est, quand on ne prend la vérité pour base et pour guide, qu'un pamphlet plus ou moins ingénieux.

On nous demandera peut-être pourquoi, entre tant de publications hostiles à la Compagnie, nous citons le seul volume de M. de Saint-Priest. La raison en est fort simple : son livre est le résumé de tous les autres et, nous l'avons dit, il est, ce semble, l'unique où la distinction de la formerachèterait, si cela se pouvait faire, la malice du fond; où la négation de la justice et de la vérité se dissimule plus adroitement sous une apparente impartialité. Une telle et si habile dissimulation de la vérité valut à l'auteur ce spirituel compliment : « *M. le comte de Saint-Priest a fait tout ce qu'il fallait pour que l'auteur parût impartial et que le lecteur ne le fût pas.* »

Nous n'avons nullement l'intention de réfuter toutes les

L'œuvre de destruction était donc enfin consommée dans tous les États où régnaient les héritiers de notre Henri IV, l'ami si sincère et si généreux de la Compagnie. Ses descendants l'avaient détruite par les mains de leurs ministres, soit par lâcheté, soit par un aveugle ressentiment, comme nous l'avons vu dans le fait de Charles III. C'est surtout à ce prince qu'on peut appliquer la sentence de Balmès : *Un monarque dirigé par des conseillers impies opérera d'autant plus de mal que son pouvoir sera plus illimité ; ce monarque sera plus à*

---

erreurs de M. de Saint-Priest : d'ailleurs ce travail a été fait avec beaucoup de talent, il y a déjà quelque vingt ans, par M. Paul Lamache. Puis son livre est-il bien à craindre ? Nous ne le pensons pas : le fond, si fond il y a, est sans danger pour tout homme ayant un cœur ami de la vérité et des yeux capables de la découvrir. Sa forme est trop distinguée pour amuser les amateurs de pamphlets. La calomnie, pour passionner la foule, a besoin d'un peu de cynisme : aussi la plume aristocratique de M. de Saint-Priest ne saurait attirer les lecteurs du *Juif-Errant* et de M. Michelet.

*redouter que la Révolution même, car il combinera mieux ses desseins et les exécutera avec plus de rapidité, avec une apparence de légalité, par conséquent avec plus de garantie de succès et des résultats plus durables. (Voy. ci-dessus, p. IX.)*

Comme nous l'avons vu, Clément XIII s'était vainement adressé à la conscience du roi très-catholique : il tenta une nouvelle voie, un dernier effort. Dans un Bref au confesseur de Sa Majesté, le Souverain-Pontife lui rappela les devoirs de sa charge :

« Quel changement subit et imprévu s'est opéré parmi vous ? Quoi ! en un instant la compagnie de Jésus s'est écartée si complètement des lois de son pieux institut que notre cher Fils en Jésus-Christ, le roi catholique Charles III, a pu se croire autorisé à chasser de ses États tous les clercs réguliers de cette Compagnie ! C'est pour nous un mystère que nous ne pouvons

expliquer. Il n'y a encore qu'un an, les lettres nombreuses que nous adressaient les évêques espagnols adoucissaient la vive douleur que nous avait causée la suppression de ces religieux en France. Ces lettres nous disaient que les Pères de la société de Jésus donnaient dans vos contrées l'exemple de toutes les vertus, et que les évêques et leurs Églises recevaient de puissants secours de leurs pieux et utiles travaux. Et voilà tout d'un coup de si fâcheuses nouvelles, que nous devrions croire que tous ou presque tous ces religieux ont commis quelque forfait, puisqu'un roi aussi plein d'équité s'est cru obligé de sévir avec une rigueur inouïe contre tous les membres qui professent cet institut.

« Nous vous écrivons ces choses, mon cher Fils, pour que vous les exposiez au prince qui vous a choisi pour guide, et en notre nom, et en vertu des obligations

que votre charge vous impose et de l'autorité qu'elle vous donne auprès de sa personne. De notre côté, nous ne refusons pas de mettre en usage les moyens de la plus sévère et de la plus rigoureuse justice contre tous les membres de la compagnie de Jésus qui auraient encouru la juste indignation du roi ; et nous sommes prêt, de concert avec le roi catholique, d'employer toutes nos forces pour détruire et arracher jusqu'à la racine les ronces et les épines qui auraient pu germer et croître dans un champ autrefois si pur et si fertile. Pour vous, il est de votre ministère sacré de considérer en tremblant, au pied de l'image de Jésus-Christ, et de faire considérer au roi les pertes incalculables que la religion aura à déplorer, surtout dans les pays infidèles, où l'éloignement des missionnaires laissera sans pasteurs tant de chrétientés florissantes »...

A la réception de ce Bref, que se passa-t-il entre le confesseur et le royal pénitent? Dieu le sait! Mais assurément l'un des deux ne fit pas son devoir et méprisa les salutaires avertissements du Vicaire de Jésus-Christ.

Le fils de Charles III, le très-jeune roi de Naples, était plus sensible à la voix de la conscience; et, malgré l'astuce et la violence de son ministre Tanucci, il refusait de signer l'exil des Jésuites, alléguant, pour unique motif de sa résistance, la crainte d'offenser Dieu gravement. L'opiniâtre ministre lui citait vainement l'exemple du roi son père, en lui présentant le décret à signer : la conscience arrêtait la main du jeune prince ; mais enfin il céda aux instances de son confesseur : Mgr Latilla vint à bout de le rassurer, en lui disant qu'il prenait sur sa propre conscience la signature du décret dont il répondrait devant Dieu. Le prince,

en le recevant de sa main , et sur le point de le signer, lui dit : « Rappelez-vous votre promesse au tribunal de Dieu ! » Et trente jours après cette séduction , le confesseur disparaissait misérablement de ce monde, allant porter en l'autre et présenter au souverain Juge , comme il l'avait promis, la signature extorquée à son royal pénitent.

Par les expulsions de Naples et de Parme, les ministres des cours bourbonniennes avaient achevé leur œuvre de destruction, et l'on pouvait espérer que Charles III ne pousserait pas plus loin la vengeance d'une affront imaginaire ; mais sa victime respirait encore , il la voulut achever ; l'anéantissement complet de la Compagnie pouvait seul rassasier sa passion, et pas un instant ne fut perdu pour atteindre le but.

De 1767 à 1773 le gouvernement espagnol , entraînant à sa suite le Portugal, la France, Naples, Parme et même Vienne, ne

cessa de poursuivre le but tant désiré. Enfin, après six années d'efforts inouïs, d'Aranda, Pombal, Choiseul, Tanucci et du Tillot voyaient arriver l'heure du triomphe : Charles III venait enfin d'anéantir la magnifique création de saint Ignace.

La suppression de la Compagnie n'étant pas uniquement le fait de Charles III et de l'Espagne, nous en parlerons en publiant des documents postérieurs à ceux que nous donnons dans ce volume. (*Voy. Crétineau-Joly, histoire de la Compagnie de Jésus, t. 5, pages 255 à 257, et Clément XIV et les Jésuites, pages 187 à 227, édit. de Bruzelles, 1847.*)

Mais avant de nous séparer de Charles III, encore un mot sur ce prince. La plupart des historiens se plaisent à nous le montrer comme très-réglé dans ses mœurs, sincèrement catholique et très-pieux. Nous n'avons aucune raison de contester le témoignage des historiens honnêtes; mais en l'admettant comme l'expression de la vé-

rité, nous devons avouer notre incomparable étonnement de voir un prince *pieux et sincèrement catholique* signer un acte non-seulement injuste, mais impie; le maintenir durant tout son règne; ruiner la foi dans ses colonies; résister obstinément, dans une question religieuse, à la volonté du Saint-Siège; mépriser les prières et les larmes du Vicaire de Jésus-Christ.

De telles contradictions seraient vraiment inexplicables, si l'on ne savait à quel point les passions peuvent troubler le cœur et aveugler l'esprit de l'homme : or, nous l'avons déjà fait remarquer, la tête et le cœur de Charles III étaient de bien médiocre dimension. Ajoutons à cette grande misère une autre plus déplorable encore, celle d'avoir eu des ministres libres-penseurs, et nous aurons une suffisante explication de la conduite et des contradictions de Charles III.

Ce prince, comme son cousin Louis XV, avait pu voir, avant de mourir, les beaux jours et le triomphe de 1773; mais vingt ans plus tard ils se seraient vu persécuter à leur tour, par cette Révolution dont ils avaient, faute d'intelligence ou de courage, abrité le berceau à côté du trône. Ils auraient vu cette antique et glorieuse famille de Bourbon errante au milieu de l'Europe, et tous ses membres poursuivis de ville en ville, comme, vingt ans plus tôt, ils avaient eux-mêmes poursuivi les enfants de saint Ignace. Mais les incomparables expiations de 1793 devaient faire oublier les déplorables triomphes de 1773; et vraiment personne ne les oublia de plus grand cœur que la compagnie de Jésus.

Après vingt ans de cruelles épreuves, les Bourbons remontés sur le trône faisaient leur *meâ culpâ* des triomphes remportés en 1763, 1767 et 1773. On connaît

ce mot de Louis XVIII, rapporté par l'abbé Proyart : *La destruction des Jésuites, en France, a été une des premières causes de nos malheurs.*

Mais, il faut le dire, personne ne l'a fait, ce *meâ culpâ*, aussi hautement, aussi courageusement, aussi complètement que le petit-fils de Charles III. Non content de rappeler la Compagnie de Jésus dans ses États, comme l'avait fait le duc de Parme et le roi de Naples, il voulut examiner, non le procès, il n'y en avait pas eu, mais l'acte d'accusation de 1767 et les causes alléguées pour motiver la célèbre *Pragmatique* de son aïeul.

Après avoir fait examiner durant une année, dans toutes les archives du royaume, les pièces relatives au bannissement de la Compagnie, Ferdinand VII déclarait à tous ses sujets et au monde entier que, toutes choses mûrement examinées, les Jésuites

étaient innocents; que la bonne foi de son aïeul avait été odieusement surprise et la justice trahie par des ministres indignes.

(V. *Ordonn. de Ferdinand VII* du 3 mai 1816.)

Malgré la juste réparation et la loyale confession de Ferdinand VII, l'Espagne n'en demeura pas moins fort amoindrie. Les immenses contrées que la religion lui avait soumises, la Révolution les avait à jamais détachées de la mère-patrie, et les missionnaires n'y pouvaient plus rentrer au nom du roi très-catholique. Le libéralisme révolutionnaire avait accusé les Jésuites de vouloir usurper le pouvoir royal dans les colonies; et les Jésuites n'en étaient pas plus tôt expulsés que ce même libéralisme propageant, sans rencontrer désormais d'obstacles sérieux, ses idées révolutionnaires, amenait insensiblement les colonies à se déclarer indépendantes de l'Espagne.

En de tels événements, les libres-penseurs

ne veulent jamais reconnaître la main de Dieu; mais nous qui le voyons élever les nations ou les humilier selon sa justice, nous ne pouvons méconnaître que cette justice qui, durant l'éternité, rendra à chacun selon ses œuvres, punit dès ce monde les fautes collectives des nations. Souvent même elle s'exerce semblablement sur les chefs et les promoteurs des iniquités publiques, et, sans sortir des grands faits dont nous venons de parler, nous voyons aussi la main de Dieu s'appesantir sur les ministres persécuteurs : ainsi, pour en nommer seulement quelques-uns : Pombal, Choiseul, d'Aranda, Tanucci et du Tillot entendirent sonner l'heure de la disgrâce et connurent, après les avoir fait goûter à tant d'autres, les tristesses de l'exil, mais sans y trouver les consolations réservées à la probité persécutée.

Comme nous l'avons dit, Charles III

avait prohibé, sous peine de lèse-majesté, de parler de ses iniques ordonnances, même pour les justifier : tant il avait peur de voir projeter un peu de jour sur le terrible secret qui faisait le tourment de son cœur. Les prohibitions royales étaient nulles devant le droit naturel que tout accusé a de se défendre et de se justifier. Toutefois ces prohibitions étaient habiles, car elles plaçaient les accusés entre une justification inutile et la certitude de se voir enlever le morceau de pain que le roi leur faisait jeter sur la terre d'exil.

Le respect pour la volonté royale fut si puissant sur les Jésuites espagnols, que non-seulement durant le règne du principal destructeur de la Compagnie, mais longtemps après sa mort, nous ne trouvons pas une ligne dans les ouvrages imprimés ou manuscrits des Jésuites sujets de la couronne d'Espagne, — nous ne rencontrons pas

un mot de ressentiment, pas une plainte à l'adresse du roi.

Nous n'avons pas cru nécessaire, ni même utile, d'imiter le silence des victimes de Charles III : sa réputation de piété et de probité pesait sur leur mémoire, et les *libres-écrivains* ne se sont pas fait faute de nous le répéter. Nous avons dû montrer pourquoi cette probité et cette piété, qui auraient pu faire honneur à Charles de Bourbon, ne suffirent point à Charles III. L'intelligence, la pénétration, la rectitude de volonté, la grandeur d'âme si nécessaires à ceux qui gouvernent, surtout en des temps difficiles, manquèrent au roi d'Espagne, et ce déficit fut tel, que ses bonnes qualités elles-mêmes servirent comme de manteau pour couvrir ses torts envers l'Église, et les impiétés révolutionnaires de ses ministres.

Sous ce règne, en dépit des applaudis-

sements partis du camp des prétendus réformateurs, des encyclopédistes et de la Révolution hypocritement royaliste — sous ce règne, disons-nous, s'accrut la décadence de l'Espagne : décadence politique, décadence religieuse. Oui, la religion qui avait maintenu dans ses vastes colonies le prestige et le respect de l'autorité royale; la religion blessée au cœur alla s'affaiblissant avec une effrayante rapidité et avec elle le lien qui réunissait tant de royaumes sous la même couronne. Les anciens Espagnols avaient porté la foi en Amérique, et, comme récompense de ce don inestimable, Dieu les rendit maîtres de la plus belle partie du Nouveau-Monde et de ses trésors. Mais quand la foi vint à pâlir dans la métropole; quand l'Espagne, au lieu de pourvoir ses colonies d'ouvriers évangéliques, vint les en arracher et remplacer leur enseignement par la propagation des utopies

libérales, le souffle de l'indépendance agita le Nouveau-Monde, et Dieu permit qu'il se détachât de l'ancien. Oui, moins de soixante ans après la *Pragmatique* de Charles III, qui ruina la religion dans les domaines d'outre-mer, le continent américain échappait aux mains affaiblies des rois d'Espagne.

Si nous insistons sur ces faits, si nous y revenons, c'est afin que les leçons de l'histoire ne soient pas si souvent oubliées. La paix et la prospérité des empires dépendent de la soumission des peuples et de leurs princes à la loi de Dieu. Ce fait, le Saint-Esprit nous le montre à toutes les pages de la Bible; et de ce même livre, ressort perpétuellement ce fait et cet enseignement : lorsque Dieu voudra punir son peuple et lui faire expier le mépris de sa loi, il lui donnera des chefs incapables et ne sachant pas le conduire ; leur impéri-

tie, leur maladresse, leur aveuglement causera la perte ou du moins l'affaiblissement de la nation.

Ainsi, Dieu ne se sert pas toujours d'un chef impie ou méchant pour châtier son peuple : un incapable lui suffit.



Nous avons divisé les *Documents* relatifs à l'expulsion des Jésuites soumis à la domination du roi d'Espagne, en deux parties. Dans la première nous avons placé ceux qui concernent les *Provinces* d'Europe, et dans la seconde ceux qui concernent les *Provinces* d'Amérique.

Dans la première partie, nous donnons la traduction des relations écrites en latin par le P. Navarrette, relation où il raconte en détail les épreuves qu'on fit subir aux Novices espagnols pour les contraindre à quitter la Compagnie.

Le second document se compose de la Relation inédite du bannissement des Jésuites de Naples, rédigée par le supérieur de cette *Province*. Le troisième document renferme les lettres des différents supérieurs de nos maisons situées dans le grand-

duché de Parme et Plaisance. Ces lettres, comme la relation du Provincial de Naples, ont été traduites sur les manuscrits italiens conservés dans nos archives de Rome.

En tête de la seconde partie nous parlerons des documents dont elle se compose.



**CHARLES III**  
**ET**  
**LES JÉSUITES DE SES ÉTATS EUROPÉENS**  
**EN 1767.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

**LES NOVICES DE VILLAGARCIA.**

---

Le 3 avril 1767, un magistrat de Valladolid, à la tête d'une troupe de soldats suisses, et selon l'ordre qu'il en avait reçu, se précipita de grand matin sur le collège de Villagarcia. Cette maison se composait alors de cent-dix-neuf religieux, dont soixante-dix-neuf étaient encore novices. Tous furent convoqués au réfectoire, où le décret du roi (Charles III) ordonnant aux Jésuites de sortir de ses États et de se rendre en Italie, fut lu à haute et intelligible voix. Mais, soit à cause de la grandeur du vaisseau, soit à cause de l'agitation des esprits, à la vue des soldats et des armes, la plupart des novices ne comprirent

point les ordres contenus dans le décret. C'est pourquoi, se voyant séparés des Pères, et conduits en ville dans une maison particulière, entre deux lignes de soldats ayant la baïonnette au bout du fusil et ne sachant où et pourquoi on les emmenait, ils commencèrent à redouter quelque dénouement tragique.

Mais leurs craintes redoublèrent encore lorsque, arrivés sur la place publique, une multitude accourut à ce nouveau spectacle, les reçut au milieu de cris tumultueux et de ces exclamations : « Ah ! pauvres novices ! »

Ceux-ci ne furent un peu rassurés que quand le magistrat leur déclara qu'il les avait fait conduire dans une maison séparée pour les mettre à l'abri des conseils et des enchantements des Pères : eux seuls et de leur propre mouvement devaient choisir en toute liberté le parti qui leur semblait bon : soit de regagner le foyer paternel, soit de partir avec les Pères pour l'exil.

Cette proposition était conforme aux instructions que le magistrat avait reçues de la cour. La dixième était conçue en ces termes : « Dans les noviciats et toute autre maison où par hasard se trouveraient des novices, qu'on sépare immédiatement ceux qui n'ont pas encore prononcé leurs vœux de religion, afin que, dès lors, ils n'aient avec les autres aucune

communication. Qu'ils soient transportés dans des maisons particulières, et là, en présence d'un exil perpétuel, infligé à tous membres de leur Ordre, chaque novice choisira de lui-même le parti qui lui plaira davantage. Ces novices seront nourris aux frais du gouvernement, jusqu'à ce qu'ils aient pris une décision que chacun devra signer de sa propre main ; puis ils seront réunis aux autres religieux, s'il veulent les suivre en exil, ou bien, après avoir repris leurs habits séculiers, ils seront rendus à la liberté, s'ils s'arrêtent à ce dernier parti.

Le ministre désigné pour exécuter ces ordres défendra à qui que ce soit de suggérer aux novices telle ou telle décision, entièrement laissée à la volonté de ceux qu'elle regarde : toutefois, les novices seront avertis qu'il ne leur sera assigné aucune pension annuelle, soit qu'ils veuillent retourner dans le siècle ou passer dans un Ordre religieux.

Cependant le magistrat voyant que les novices ne pourraient sans grand inconvénient passer la nuit dans cette maison (ce qui d'après les instructions particulières devait être évité avec le plus grand soin), et que dans toute la ville, il n'y en avait pas une seule autre qui pût les recevoir, il les ramena sur le soir au noviciat, accompagnés du même cortège. Des gardes furent placés à la porte, afin

d'empêcher les novices de communiquer avec les Pères détenus dans une autre partie de la maison assez éloignée.

A une heure de nuit, le magistrat revint à eux et leur développa longuement ce qu'il leur avait à peine expliqué dans la matinée, savoir : qu'ils seraient exposés aux plus grands périls, accablés de misères, s'ils persistaient à suivre les Pères en exil. Arrivés en Italie, disait le magistrat, vous serez rejetés par votre Compagnie, parce que vous êtes incapables de pourvoir à votre subsistance, et, par suite, réduits à servir des maîtres étrangers et à mendier par les rues, comme des vagabonds. Une fois partis, tout accès vous est fermé, pour revenir dans votre patrie, auprès de vos amis et de vos parents. Du reste, vous ne manquez pas en Espagne de communautés religieuses où vous pourrez, aussi bien que dans la Compagnie, vous dévouer au service de Dieu ; enfin, si j'avais moi-même un fils parmi les novices de Villagarcia, je lui donnerais dans les mêmes termes les mêmes conseils de père, non pour le porter à l'un ou l'autre parti, mais dans le seul but de lui présenter un flambeau qui l'éclairât dans sa décision. Du reste, je ne vous fais ces remontrances que pour vous aider à réfléchir sérieusement cette nuit ; demain, vous me rendrez compte de vos résolutions.

Ces paroles excitèrent de nouveaux troubles dans l'âme des novices déjà fortement remués par tout ce qui était arrivé pendant le jour. Ils passèrent la nuit sans sommeil ; ils se rassemblent, se consultent, s'encouragent mutuellement, vont sans cesse les uns aux autres, recherchant surtout ceux qu'ils regardent comme plus prudents et plus sages. Beaucoup faisaient remarquer que le discours du magistrat avait moins pour but de les éclairer que de les séduire. C'est pourquoi tous résolurent de supporter toutes les misères, de souffrir tous les malheurs, plutôt que de renoncer à leur vocation : espérant que leur fidélité à Dieu leur méritera son secours.

L'un d'eux, Emmauel Cancellà, qui dès le premier acte de ce drame s'était héroïquement préparé au combat, repassa pendant la nuit au fond de son âme, non les paroles du magistrat, mais les grands exemples de Jésus-Christ.

Or il y avait, dans la chapelle du noviciat, une image de l'Enfant Jésus assez artistement peinte : l'Enfant-Dieu portait d'une main sa croix sur ses épaules et de l'autre une couronne d'épines. On lisait au bas cette inscription : « *Je suis dans les épreuves dès ma jeunesse.* » Ces paroles, comme Cancellà l'attestait plus tard à son supérieur, se gravèrent dès lors profondément dans son âme ; et méditant sur la pauvreté de l'étable, la persécu-

tion d'Hérode , la fuite précipitée , les travaux de l'exil en Égypte, enfin sur les épines et les clous de la croix, il se sentit excité à affronter généreusement et à supporter avec patience les plus dures épreuves, fortifié qu'il était par les exemples de Jésus-Christ.

Le lendemain , le magistrat arrivant de grand matin répéta aux novices son discours de la veille. Puis avant de demander à chacun sa décision il ordonne à tous les novices de plier leurs petits bagages et de les attacher afin d'être plus tôt prêts à partir. Cet ordre fut très-agréable aux novices, et ne leur demanda pas grand travail. Ils se servirent de leurs oreillers comme de portemanteau et y firent entrer deux chemises , quelques mouchoirs , leurs instruments de pénitence et quelques petits livres. Ignorant encore s'ils partiraient à cheval ou à pied , ils s'armèrent chacun du bâton dont ils se servaient autrefois pour leurs pieux pèlerinages. Équipés ainsi , ils s'avancent vers la porte du noviciat. Le magistrat allant alors s'asseoir dans une chambre voisine entre un officier et un scribe , les novices s'approchaient d'eux , à mesure qu'on les appelait, pour déclarer leur résolution. Mais tous ayant préféré l'exil avec les Pères, ces délégués du gouvernement s'efforcent de mille manières de les faire changer de décision. Et comme ils s'approchaient pour signer leur

déclaration , on leur répétait à tout moment :  
« C'est un très-mauvais parti que vous prenez de vous précipiter, tête baissée dans l'abîme. Votre ferveur de novice vous trompe et bientôt vous regretterez ce que vous préférez aujourd'hui. Séduits par votre affection pour les Pères et leurs paroles captieuses, vous embrassez un parti dont vous vous repentirez bientôt , mais trop tard. »

Nullement émus de toutes ces considérations humaines , soixante-seize persistent à signer pour l'exil ; trois seulement choisirent l'autre parti. C'étaient deux frères coadjuteurs et un frère scholastique qui n'avait qu'un mois de noviciat , et encore ce dernier, se repentant aussitôt , supplia avec larmes de le compter de nouveau parmi les autres , mais il ne put obtenir cette faveur.

Parmi les novices demeurés fermes , deux ne purent se mettre en route à cause de leur mauvaise santé ; les autres, réunis aux anciens, partirent au nombre de soixante-quatorze, montés sur des chariots , escortés par la force armée et sortirent de Villagarcia le 4 avril au soir.

Emmanuel Cancellà , qui n'était point encore guéri de sa maladie, éprouvait par le seul mouvement du chariot de grandes douleurs, mais il se rappelait Jésus-Christ souffrant et partait en exil avec un cœur assez joyeux pour donner de l'en-

train et de la gaieté à tous ses compagnons. Rien alors ne troublait leur joie, si ce n'est parfois les cris de ceux qui pleuraient, non pas tant l'infortune des exilés que leur triste sort en les voyant partir. A Medina del Rio-Seco à Ampudia, à Palencia surtout, ils furent reçus au milieu des honneurs et de grands témoignages d'affection. Au monastère de Saint-François, où tous s'étaient logés, il se fit un immense concours d'hommes qui s'efforçaient d'emmener chez eux le plus de novices qu'ils pouvaient; mais les jeunes exilés se virent dans l'impossibilité de contenter tous ceux qui les invitaient, bien qu'ils se fussent divisés deux par deux. C'est pourquoi les Pères dominicains qui en réclamaient plus de cinquante en obtinrent six seulement et les Pères franciscains, eux leurs propres hôtes, ne purent en retenir qu'un fort petit nombre.

A Palencia, un jeune homme bravant les menaces et les armes des soldats s'approchait tantôt d'un chariot, tantôt d'un autre, réclamant avec instance le Père maître des novices. Dès qu'on le lui eut montré, il le conjura par ce qu'il y a de plus saint de l'admettre le plus tôt possible au nombre de ses novices ou du moins de le laisser continuer la route avec eux; et pour faire connaître la cause de son désir, il ajoutait d'une voix entrecoupée de sanglots et de larmes : « C'est que je veux moi aussi parta-

ger votre bonheur ». Le Père maître admirait au fond de son cœur le courage du jeune homme ; mais le lieu et les circonstances ne permettaient pas de lui accorder sa demande : il le renvoya donc consolé par les paroles les plus paternelles.

Le courage des novices s'accrut encore pour supporter des épreuves beaucoup plus rudes qu'ils ne s'y attendaient. Ils n'avaient pas fait le quart de la route que soudain se présente à eux un homme portant des lettres dans lesquelles l'autorité suprême ordonnait que les exilés continuassent leur route, excepté les novices, qui devraient s'arrêter dans le premier endroit qui pût les recevoir commodément, et là, ils demeureraient sous la garde des magistrats, jusqu'à ce qu'ils eussent assez longtemps et plus mûrement réfléchi et considéré s'il leur serait avantageux de partir avec les anciens pour un exil sans retour.

Arrivés à Torquemada, ville assez importante, ils furent arrachés aux anciens et retenus à leur grande douleur. Les novices demeurèrent là, l'espace de quinze jours, exposés à de grands périls ; mais leur constance devait les surmonter. Ils eurent le bonheur de comprendre que des jeunes gens faibles, sans chef, dispersés dans la ville et relégués en différentes maisons éloignées les unes des autres, logés deux à deux et tout au plus trois ensemble,

étaient exposés aux plus grands dangers et qu'ils ne les éviteraient que par l'union la plus intime entre eux et surtout avec Dieu. C'est pourquoi ils commencèrent à mener un genre de vie assez semblable à celui du noviciat : ils choisirent leur ancien pour supérieur, promettant que tout ce qu'il déciderait, après avoir pris le conseil de quatre autres novices, tous devaient l'observer. Aussitôt il fut réglé qu'on se lèverait de très-bon matin pour se réunir à l'église, afin d'y prier Dieu et de lui demander son secours pour combattre vaillamment durant cette nouvelle journée ; là, tous ensemble vauquaient à la méditation, entendaient ensuite la sainte messe que deux novices servaient. Le reste du temps jusqu'à midi était employé, partie à la maison, partie à visiter les malades. Avant le dîner et après le souper, ils faisaient un quart d'heure d'examen de conscience.

L'après-midi, ils récitaient le chapelet, donnaient une demi-heure à la lecture spirituelle et autant à l'oraison, durant laquelle cinq novices se tenaient en prière devant l'autel. Tous ces exercices achevés, ils faisaient une promenade en dehors de la ville, et là, dans de pieux entretiens, s'encourageaient, se fortifiaient, se consolait mutuellement.

Sur le soir, de retour dans les maisons où ils logeaient, ils faisaient quelques actes de pénitence, autant que les lieux et les circonstances le per-

mettaient. Enfin, le dimanche, après s'être confessés, ils recevaient la très-sainte communion. Ce genre de vie excita bientôt l'admiration de tout le peuple, et sans doute il eût préservé ces novices de toute chute, s'il leur eût été permis de le continuer ; mais l'ennemi de tout bien ne pouvait supporter tant de constance dans un âge si tendre, tant d'ardeur, tant de piété, tant d'union fraternelle.

Bientôt on leur interdit très-sévèrement plusieurs points de leur règlement : d'abord, ils n'iraient plus ensemble prier à l'église, entendre la messe, ou remplir tout autre exercice de piété ; mais chacun, selon son bon plaisir, ferait ce qu'il voudrait en son particulier et sans convention d'avance avec les autres ; ils n'auraient plus de réunions ni à l'église, ni ailleurs ; ensuite aucun d'eux ne devait plus remplir la charge de supérieur, par la raison qu'ils étaient sujets du roi et non religieux. Personne n'entrerait dans la chambre des autres, même pour visiter ceux qui étaient souffrants ; de plus, jamais ils n'iraient ensemble en promenade, mais deux à deux ou trois à trois, selon qu'ils se trouvaient logés dans les maisons ; encore devaient-ils être accompagnés de leur hôte ou du moins ne point sortir sans sa permission.

Que s'ils se rencontraient en promenade, ils ne devaient pas échanger une seule parole, mais se saluer et passer.

Enfin, défense et à la maison et au dehors de s'encourager les uns les autres à suivre les exilés. Toutefois, on laisserait à chacun le soin de réfléchir et de s'arrêter au parti qu'il voudrait suivre. Les novices répondirent qu'ils étaient prêts à obéir aux ordres du roi.

Cependant ils demandèrent qu'on leur montrât la lettre authentique qui contenait de tels ordres ; mais ils ne purent l'obtenir des magistrats ; les novices les prièrent de leur permettre au moins de visiter leurs frères malades : cela fut accordé, mais seulement aux deux plus anciens. Les novices se rendirent alors auprès du délégué de la cour, et très-modestement se plaignirent de ce que les magistrats leur enjoignaient beaucoup d'ordres au nom du roi et n'avaient pas voulu les leur montrer par écrit. Le délégué leur répondit : « Je m'étonne vraiment qu'on vous ait interdit à tous l'entrée de l'église et je ne sais de quel droit les magistrats se sont mêlés de cette affaire. Mais, ce que je sais et ce que j'affirme c'est qu'aucun ordre du roi n'est parvenu à Torquemada, excepté l'ordre d'y retenir les novices pendant qu'ils choisiraient à loisir un parti définitif. Je n'aurais jamais pu imaginer qu'on défendît vos réunions à l'église ; du reste, les autres ordres n'ont été portés que pour vous empêcher de vous exciter mutuellement à partir pour

l'exil et à vous jeter en aveugles au milieu du péril. »

Les novices répliquèrent : « Pourquoi donc nous est-il défendu de nous encourager les uns les autres, s'il n'est pas défendu aux habitants de nous décourager ? » — « C'est que, répond le délégué, le peuple croit servir vos intérêts en vous détournant de l'exil et en vous rendant à votre patrie. Pour moi, je laisse librement les deux novices que j'ai reçus dans ma maison partir pour l'exil, s'ils le jugent à propos, sans négliger de leur mettre devant les yeux les malheurs qui les attendent, s'ils se déterminent à s'exiler. » — Si les autres habitants de Torquemada eussent agi comme le délégué assurait le faire, c'est-à-dire laisser les novices délibérer en liberté, ils eussent été dignes de louanges ; mais leur conduite fut bien différente.

Les premiers jours, à la vérité, ils avaient eu pitié des novices et se contentaient de les exhorter à mieux consulter leurs intérêts. Mais les novices tenant ferme, leur pitié se changea en indignation, puis en fureur. Plusieurs même tentèrent d'effrayer par la vue des armes certains novices qu'ils n'avaient pu gagner par leur parole. A l'un de ces novices, on prit durant son sommeil ses habits religieux pour le forcer à se vêtir le lendemain des habits séculiers, qu'on avait mis à la place des siens ; mais le novice voyant le piège repoussa ces vêtements séculiers

et demeura au lit, malgré le vacarme que fit son hôte pour le forcer à se lever, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu ses premiers habits. Un autre, ne voulant pas céder à toutes les persécutions qu'on lui faisait souffrir, fut obligé de se retirer dans une autre maison. On en força un ou deux d'assister à des festins ; on essaya sur plusieurs de les amener, par des excès de table , à ce qu'on désespérait d'obtenir autrement ; mais ce fut sans succès. Enfin tous eurent à supporter, en allant et venant, une multitude d'insultes : on les traitait d'insensés, d'esprits de travers, d'opiniâtres, etc. On leur répétait qu'ils consultaient mal et leur intérêt et leur honneur en voulant suivre des religieux criminels et résister au roi qui leur permettait, à eux encore innocents, le retour au sein de leurs familles. Les novices répondaient que le roi leur permettait aussi d'aller en exil avec leurs Pères. On leur répliquait que le roi avait clairement manifesté une volonté contraire, puisqu'il ne leur avait assigné aucune pension ; et pour preuve, ajoutait-on, c'est que déjà bon nombre d'habits séculiers étaient préparés pour les en revêtir et les renvoyer chez leurs parents ; que s'ils refusaient de suivre ce dernier parti, on les enrôlerait parmi les troupes de la ville. Ces pauvres enfants furent exposés à mille autres tentations et avanies de ce genre et cela sans trêve, soit à la maison,

soit au dehors; et lorsqu'ils passaient dans les rues, ils étaient injuriés par la populace.

Durant ces persécutions, les novices furent appelés au tribunal; c'était le jour de la Passion du Sauveur. Le crieur public annonça dans les différentes rues de la ville qu'à une heure après-midi tous les novices se réuniraient dans le prétoire. Les Novices, arrivant à l'heure fixe, trouvèrent le juge et le greffier à leur tribunal. Le décurion, après que tous eurent été enfermés dans des chambres séparées, les fit comparaître devant le juge l'un après l'autre, afin de lui donner une dernière décision signée de leur propre main.

Un certain personnage, qui, plus que tous les autres habitants, s'était ardemment employé à détourner de partir pour l'Italie ceux des novices qu'il avait reçus dans sa maison, leur disait à l'oreille, lorsqu'ils s'avançaient pour signer : « Vous courez les plus grands dangers, si vous vous embarquez pour l'Italie ». Puis voyant que déjà quatre avaient signé pour l'exil, il lui vint en pensée d'imiter la ruse inutilement tentée sur quelques saints martyrs : il s'approcha donc de la salle où les novices attendaient leur tour (ceux qui avaient déjà signé étant passés dans une autre pièce), il leur affirma que, des quatre premiers, trois déjà avaient abandonné leur projet. A cette parole qu'ils crurent vraie, les no-

vices furent très-affligés; et l'imposteur, comme on le sut plus tard, porta par ce mensonge l'un d'eux à changer de résolution. Le cinquième ayant également donné son nom pour l'exil et entrant dans la chambre où les quatre autres se trouvaient, il leur dit avec amertume : « Malheureux ! qui de vous a failli ? » — « Mais pas un seul, répondirent ceux-ci, et nous nous étonnons fort de votre malédiction. » Ce dernier leur apprit ce qui s'était passé, à quoi ils répondirent : « Cet homme a menti ! Pour nous, ce que nous avons résolu d'abord, nous l'avons maintenu en présence des juges. »

Cependant par ces artifices et beaucoup d'autres, mais surtout par celui qui fut mis en œuvre par des moines qui affirmèrent aux novices que, par leur résistance, ils offensaient Dieu, on parvint, dis-je, par cette fausse décision à tromper quatorze novices qui se décidèrent à rester en Espagne.

Deux jours après, il arriva de nouvelles lettres de la cour par lesquelles le chef du conseil ordonnait de renvoyer les novices aux juges de Palencia; cet ordre fit supposer aux novices qu'ils avaient passé devant les tribunaux sans les ordres du roi.

Suivant les derniers commandements de la cour, tous les novices (y compris ceux qui avaient renoncé à suivre les Pères) montent sur des charriots et sont de nouveau remis en route.

Ces pauvres jeunes gens qui, à leur premier voyage, avaient été reçus avec honneur et bienveillance, furent cette fois traités ignominieusement et si brutalement, que sans cesse ils durent se rappeler les exemples du Sauveur. En chemin, ils étaient tourmentés par les plus fausses et tristes nouvelles : C'en est fait ! leur disait-on, plus d'espoir de suivre les Pères; on a défendu au préfet de Santander d'accorder le passage aux novices. C'est pourquoi on les ramène à Palencia, afin que, dépouillés de leurs habits religieux, ils soient renvoyés dans leur pays; et, s'ils refusent de le faire, ils seront malgré eux enrôlés dans l'armée.

Effrayés de ces menaces, fatigués du voyage et de la privation de sommeil, trempés par la pluie, le 21 avril à midi, les novices sont conduits dans la maison du magistrat de Palencia où le juge les attendait. Ils entrèrent dans une vaste cour, au milieu d'une foule immense de peuple et de soldats qui gardaient en arme la porte du prétoire. En même temps arrivaient les gens du conseil, quelques citoyens et les juges de Torquemada qui avaient conduit les novices. Le juge de Palencia ayant fait faire silence demanda à chacun son nom et son pays; puis, au nom du roi, il ordonne que tous quittent leur habit religieux et se revêtent d'habits séculiers. A cet ordre les novices sont consternés ;

ils baissent la tête, et, les yeux fixés à terre, ils gardent un profond silence.

Alors le juge s'écria : « Obéissez promptement et sachez que vous ne sortirez d'ici que revêtus d'habits séculiers » ; mais le juge donnait là un ordre que les novices, l'eussent-ils voulu, ne pouvaient exécuter, attendu qu'on n'avait pas apporté assez d'habits pour revêtir tous les novices de Villagarcia. Un peu revenus de cette première consternation, les novices répondirent au juge que beaucoup d'entre eux avaient laissé leurs habits séculiers dans les différents collèges où ils avaient pris celui de la Compagnie, et que tout au plus ceux qui avaient été reçus à Villagarcia auraient pu exécuter cet ordre. Ceux qui se trouvaient dans cette catégorie eurent ordre de monter au dernier étage de la maison où leurs habits avaient été déposés, afin de s'en revêtir immédiatement.

Mais cet ordre ne fut pas facile à exécuter, attendu que celui qui avait été chargé de transporter les habits avait tout entassé pêle-mêle. Et, ce qui est à noter, c'est que la majeure partie des vêtements marqués au nom de chaque novice avait, depuis leur départ, été pillée ou volée. Chacun des novices cherche son habit dans ce pêle-mêle, et pendant qu'ils s'empressent d'obéir au juge, ils se retardent à qui mieux mieux les uns les autres. A peine y en

eut-il un seul assez heureux pour retrouver en totalité les vêtements qui jadis avaient été les siens : mais comme le juge les pressait de se présenter devant le peuple et sans retard, chacun se couvrit tant bien que mal de ce qu'il trouva sous sa main et reparut dans un accoutrement si comique, que, n'eût été leur triste position, les plus sérieux eussent éclaté de rire.

Restaient les novices qui avaient été reçus dans les autres maisons de la Compagnie : le juge leur ordonna de quitter l'habit religieux en ne réservant que celui de dessous : « car, pour moi, ajouta-t-il, je ne suis pas chargé de vous fournir d'autres vêtements », mais, c'était un mensonge, attendu qu'à Torquemada, on avait assuré qu'on porterait à Palencia des habits séculiers pour tous les novices.

Il fallait cependant obéir aux ordres réitérés du juge, les novices ne devant pas sortir de là, sans avoir quitté l'habit de la Compagnie. Mais qu'on se figure tout ce qu'il leur en coûta de se dépouiller ainsi de leur pauvre soutane, qui leur avait demandé déjà tant de sacrifices, de nuits sans sommeil et qu'ils regardaient comme plus précieuse, plus honorable qu'un manteau de pourpre ! De plus, leurs habits de dessous étaient, grâce à la pauvreté religieuse, en si piteux état et si mal rapiécés, que le

dernier du peuple eût rougi d'un tel accoutrement.

D'une main mal assurée, les novices détachent d'abord leur soutane qu'ils arrosent de larmes en l'embrassant, puis enfin la quittent avec confusion, et ces jeunes gens distingués se voient, devant leur juge et devant le peuple, vêtus comme des mendiants et honnis de tous. Pour comble de misère, plusieurs avaient leurs vêtements de dessous tellement usés, tellement déchirés, qu'ils étaient presque nus; et, dans cette agonie, ils n'eurent d'autre consolation, comme l'écrivit un héros de cette scène, que de contempler Jésus-Christ dépouillé, puis recouvert de misérables lambeaux.

Le juge alors leur fit connaître les ordres qu'il avait reçus de la cour et dont, s'il faut l'en croire, voici la teneur : « Les novices seront dépouillés de leurs habits; ceux qui renonceront à suivre les Pères seront envoyés chez eux, munis d'un viatique; et ceux qui opteraient pour l'exil seront libres de partir. » Il leur lut ensuite le décret royal qui bannit non-seulement les Pères, mais encore les coadjuteurs et les novices qui s'obstinaient à les suivre; puis, après cette lecture, le juge leur dit : « Vous connaissez la volonté formelle du roi : par conséquent vous vous révoltez contre lui si vous persistez dans votre résolution. » Puis reprenant la liste des novices qu'il avait fait dresser à leur arrivée, il demande à cha-

cun s'il veut, oui ou non, partir pour l'exil, et marque la réponse sur cette même liste. Après les avoir tous interrogés, il leur fit de nouveau subir les mêmes questions, et pour éviter la honte d'une défaite, il faisait passer, suivant la réponse, les uns à sa droite, les autres à sa gauche : or, il advint qu'un certain novice qui avait répondu négativement au premier interrogatoire s'aperçut que lui et ceux qui avaient répondu comme lui étaient placés à la gauche du juge ; que ceux au contraire qui avaient répondu affirmativement étaient placés à droite, mais ces derniers en plus petit nombre ; à l'instant se rappelant ces paroles de l'Évangile : Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus ; il en fut si profondément touché, que soudain il s'écrie qu'il veut partir pour l'exil ; et quittant la gauche, il passa triomphant à la droite : alors le juge, croyant n'avoir point encore assez éprouvé le courage des novices, les interrogea une troisième fois, assurant auparavant que cette dernière réponse serait irrévocable : cependant, ceux qui siégeaient à ses côtés furent loin de partager son opinion et déclaraient que, si plus tard, quelque novice voulait renoncer à suivre les Pères, non-seulement ils l'approuvaient, mais ils l'exhortaient, le pressaient de le faire. Enfin après ce triple assaut, où il est plus surprenant qu'un seul novice soit resté debout, que tous n'aient été ren-

versés par cette violente tempête, le résultat fut que quarante demandèrent à regagner la maison paternelle et les trente-quatre autres préférèrent l'exil. Le juge retint les premiers près de lui, pour leur donner un viatique et repoussa durement les autres ; il leur permit cependant de prendre leur manteau et leurs livres.

Mais déjà le jour baissait, les novices fatigués d'un si long combat, n'ayant pour la plupart rien pris depuis le matin, plusieurs depuis la veille, sentant le besoin de prendre un peu de nourriture, furent frapper à la porte des Pères franciscains, leurs anciens bienfaiteurs. Mais le supérieur étant absent, ils se rendirent chez les dominicains et reçurent une once d'argent, qui, dans la nécessité présente, leur fut d'un grand secours. Ensuite, ils désignèrent deux novices pour quêter par la ville et deux autres pour chercher des logements, afin de pouvoir prendre un peu de repos pendant la nuit. Ces deux derniers furent reçus avec bonté par une dame de la ville, qui leur promit de loger tous les autres ; mais le mari survient, et tout en colère, dit à sa femme : « Qu'ils s'en aillent se faire pendre ! Jamais ma maison ne sera le refuge de ces vauriens. » Les novices se retirèrent en silence et un peu plus loin rencontrèrent un homme plus traitable, qui promit de les recevoir. Ils retournèrent alors auprès de leurs

compagnons qui, pour se reposer de leur dernière secousse, s'étaient arrêtés dans l'église Saint-Denys; mais, là encore, la foule les poursuivait et les insultait : « Où allez-vous donc, moitié habillés, leur criait-on, pauvres de tout, mais surtout pauvres de tête ? Que n'avez-vous suivi l'exemple de ceux qui sont retournés chez eux ? etc. » Enfin, pour passer le reste sous silence, ils les accusaient de rébellion envers le roi, de cruauté envers leurs parents. Les novices ne purent se délivrer de ces insultes qui les poursuivirent jusque dans leur refuge, qu'en se mettant à réciter le rosaire et à faire leurs autres exercices de piété, dont ils n'avaient pu s'acquitter durant cette triste journée.

Cependant plusieurs personnes dans la ville plaignaient le sort de ces pauvres novices et les admireraient en silence, les voyant ainsi couverts de haillons, harcelés par la populace et supportant patiemment toutes les insultes pour l'amour de Jésus-Christ.

Mais comme il était alors très-dangereux d'accueillir les Jésuites, il n'est pas surprenant qu'ils n'osèrent leur offrir l'hospitalité et prendre publiquement leur défense. Toutefois plusieurs personnes leur firent parvenir non-seulement des vivres et de l'argent, mais encore des habits pour se vêtir plus décentement. Les novices et tous ceux qui ont connu

cette bonne œuvre en ont conservé les plus vifs sentiments de reconnaissance.

Le lendemain, les novices se préparèrent à partir ; et ne pouvant se procurer une voiture pour porter leur petit bagage, ils se décidèrent à en vendre une partie, tant pour être libres dans leur marche que pour subvenir aux frais du voyage. Ce que venant à savoir un digne homme, nommé Sébastien (son nom de famille ne se trouve pas indiqué dans le diarium des novices), touché de compassion, résolut de parler au juge pour leur obtenir un chariot, ce que, la veille, les novices avaient demandé, mais en vain. Courant à droite et à gauche, au lieu du juge il rencontre l'alcade, le supplie humblement d'accorder aux novices une faveur dont ils avaient si grand besoin, à cause de leurs bagages et surtout de leur faiblesse. Trois d'entre eux en effet ne pouvaient à cause de leurs souffrances entreprendre la route à pied. Il le prie aussi de leur accorder les secours que le juge n'avait pas refusés à ceux qui retournaient dans leur famille. Mais l'alcade, malgré toutes ses prières, n'accorda rien. Au contraire, se tournant vers les deux novices présents, il leur reprocha de s'obstiner sottement à vouloir suivre les Jésuites qu'ils ne trouveraient plus à Santander, lors même qu'ils pourraient y parvenir, ce dont il doutait très-fort. Ce même homme était allé un peu

auparavant dans la maison où se trouvaient les novices et les avait repris rudement de ce qu'ils allaient sans permission par la ville et s'appelaient frères, ce qu'il leur ordonna de cesser ; de plus il leur commanda de sortir de la ville avant midi, sous peine de prison, et leur défendit aussi de partir ensemble par le même chemin. « Je vois , ajouta-t-il, que vous courez à votre perte : car, ou vous serez jetés en prison par la police des villes comme vagabonds , ou bien, si vous échappez , ce que je n'espère nullement , vous manquerez l'occasion de vous embarquer ; il vous faudra retourner sur vos pas et parcourir une route très-longue, accablés de misère et pressés par la faim. »

Le plus ancien des novices lui répondit : « Forcés par la nécessité , nous avons mendié notre pain, et cela est permis dans tous les pays du monde. Si à Palencia , comme vous le dites, il fallait la permission du vicaire de l'évêque et du juge , nous l'aurions demandée ; mais nous ignorions cette obligation. Quant à nous servir du nom de *frères*, cela ne peut être un délit : nous le sommes tous en Adam et plus encore en Jésus-Christ notre père. Quant à l'heure fixée par vous pour le départ , nous la devancerons plutôt que de la dépasser. Que, du reste , il pouvait s'épargner d'exagérer les difficultés de la route , attendu que Dieu qui a sou-

tenu la bonne volonté de tous leur donnera le courage et les moyens d'exécuter leur dessein. »

Tout cependant semblait conspirer pour décourager les novices : ne pouvant rien obtenir de l'autorité civile, ils avaient député deux des leurs auprès de l'évêque. Celui-ci leur répondit que c'était l'affaire des magistrats et qu'il les engageait à s'éloigner : autrement, il craignait fort qu'ils ne fussent mis en prison. Ainsi conduits, ils rencontrent le chef de police qui leur fait lire une lettre qu'il affirme avoir reçue de Santander. Cette lettre portait que les Pères de la Compagnie, après une longue détention dans le collège de cette ville, s'étaient enfin embarqués pour l'Italie. Désolés à cette nouvelle, les deux novices s'empressent de venir la raconter à leurs compagnons. Mais ceux-ci, fort peudémus, décidèrent que, suivant le conseil de l'évêque, ils devaient hâter leur départ et que la lettre de Santander ne devait point les arrêter ; que c'était probablement une nouvelle supercherie dont on usait à leur égard.

Avant leur départ, plusieurs de leurs frères qui s'étaient décidés à rentrer dans leurs familles vinrent pour saluer leurs anciens compagnons. Ils les embrassent tendrement, les conjurent de se souvenir d'eux devant Dieu ; puis au milieu des larmes et des plus grandes marques d'affection, ils leur

dirent le dernier adieu , après leur avoir répété que s'ils ne les suivaient pas, c'était, non de leur plein gré , mais vaincus par la crainte et la violence.

Le vingt-deux avril , avant midi , les novices , à pied , chargés de leur bagage , partirent deux à deux pour se réunir hors de la ville, dans un endroit convenu d'avance. Mais plusieurs de ceux qui, la veille, avaient courageusement résisté au juge, furent ébranlés, puis cédèrent, soit à la ruse, soit à la force mise en œuvre par leurs parents ou leurs amis. D'autres, après tant de fatigues, étaient tombés malades. Plusieurs enfin furent arrachés à leurs frères à la suite de nouvelles épreuves qu'il serait trop long de rapporter ici : en sorte que vingt novices seulement (auxquels un vingt et unième vint plus tard se joindre à la Corogne), ayant surmonté tous les obstacles, entrèrent victorieux à Santander.

Emmanuel Cancellà montra dans toutes ces luttes une constance , une force d'âme vraiment héroïque. Avant de se mettre en route, il était tellement épuisé que ses conovices, étonnés de sa résolution de les suivre, lui firent remarquer son extrême faiblesse et surtout ses maux d'yeux qui ne lui permettaient pas même de supporter la lumière. « J'avoue franchement, dit Emmanuel, que je ne puis entreprendre la route sans conducteur; mais je connais l'inépuisable charité de mes frères , je

suis sûr qu'ils me conduiront par la main. Si quelque torrent se trouve sur ma route j'espère qu'ils me le feront traverser sur leurs épaules et partout mon bon ange comptera mes pas et les offrira à Jésus-Christ, pour l'amour duquel j'entreprends ce voyage. » Par ces paroles et d'autres semblables de ce cœur généreux, les compagnons de Cancellà furent excités à entreprendre courageusement la pénible route qu'il leur fallait faire, et Dieu eut pour agréable la générosité du jeune novice, car il l'en récompensa sur-le-champ : en effet on vit, contrairement au conseil des médecins et de ceux qui la veille du départ visitèrent Emmanuel, celui-ci recouvrer subitement la vue. Et cet insigne bienfait du Seigneur fut un nouveau stimulant à surmonter toutes les souffrances et les frayeurs de l'avenir. C'est pourquoi, dans les circonstances les plus pénibles de ce voyage, jetant un regard sur Jésus-Christ, que dès le premier jour il s'était proposé pour modèle, il acceptait tout avec une patience invincible. Souvent aussi, il repassait en lui-même ce qu'il avait lu dans la vie des saints ou compris dans ses méditations. Il se disait : Que les épreuves ne t'abattent pas, tu les as acceptées pour Jésus-Christ, il te donnera des forces pour les supporter; et quand ton âme aura besoin d'être consolée, il la fortifiera. Ne crains pas les hommes, ils peuvent épuiser ton

corps , mais ils ne peuvent rien sur l'âme qui se confie en Dieu.

Une seule chose l'inquiétait , c'était la crainte d'arriver trop tard au port , pour s'embarquer avec les Pères ; mais autant cette crainte l'avait tourmenté , autant l'accomplissement de son désir le combla de joie.

Le trente avril, les novices entrèrent à Santander, où les Pères étaient encore retenus prisonniers : leur départ n'eut lieu que huit jours plus tard. Ne pouvant, malgré le grand désir qu'ils en avaient, aller droit au collège rejoindre les Pères, ils purent, avec l'autorisation du juge qui, ce semble, avait reçu de la cour de nouvelles instructions, mendier l'hospitalité auprès des habitants.

Dès que cela fut connu, les principaux de la ville les reçurent à l'envi chez eux et les y traitèrent très-charitablement pendant huit jours. Celui qui reçut Cancellà l'apprécia tellement, que partout il vantait sa modestie, sa gravité religieuse et sa grandeur d'âme. « Oui, disait-il, dans ce tout jeune homme, j'ai vu une piété, un courage, qui ne le cède en rien à celui que l'histoire signale dans les saints les plus illustres : sa santé, sa vie, il sacrifie tout, pourvu qu'il ne soit pas séparé de ses frères en Jésus-Christ, qu'il préfère aux plus tendres liens de famille. » Ainsi cet excellent homme louait

généreusement ce que les autres avaient appelé témérité, folie et impiété, tant la disposition du cœur dicte nos jugements quand nous approuvons ou blâmons la vie et les actes de nos semblables.

Cependant le juge n'ayant pas encore dit aux novices qu'ils auraient des secours pour la traversée, ceux-ci résolurent de surmonter cet obstacle, de quelque manière que ce fût. Plusieurs habitants, pleins d'admiration pour un si grand courage dans un âge si tendre, leur disaient que, sans la défense du roi, ils leur procureraient tout ce dont ils avaient besoin pour passer en Italie avec les Pères. Sur cela, et pour obtenir le passage, les novices résolurent de quêter des secours; mais instruits par les difficultés qu'ils avaient eues à Palencia, ils demandèrent d'abord la permission à l'évêque et aux juges; ils l'obtinrent sans difficulté; l'évêque reçut avec bonté ceux qui vinrent à lui et leur dit que s'il y avait une extrême témérité à s'exposer aux misères de l'exil sans l'appel de Dieu, il fallait louer et encourager ceux qui, pour écouter la voix de Dieu, ne se laissaient point abattre par la crainte des souffrances et de l'exil. Il leur dit ensuite qu'il les ferait accompagner par deux prêtres, afin que, sous leur conduite et recommandation, ils fussent mieux accueillis et reçussent de plus abondantes aumônes;

puis ce généreux prélat leur remit cent cinquante livres en argent.

Deux novices furent désignés pour se mettre sous la conduite de deux chanoines de la cathédrale, qui se chargèrent volontiers de cette bonne œuvre, et l'un des deux novices fut Emmanuel Cancellà. Toutefois leur quête ne dura pas longtemps, car le juge les avertit bientôt que le roi accordait, ou le passage et les vivres aux novices qui voulaient suivre les Pères en exil, ou le viatique nécessaire à ceux qui voudraient retourner dans leur famille. Les novices furent donc pour la septième fois mis en demeure de déclarer leur résolution; mais tous aussitôt répondirent d'une voix unanime : que leurs vœux étaient comblés s'ils partaient en exil avec les Pères; que, pour obtenir cette faveur, ils avaient fait une si longue route au milieu des plus grandes souffrances : en conséquence, ils remerciaient infiniment le roi qui leur rendait possible ce qu'ils avaient tant désiré et si péniblement cherché. Ensuite, ils écrivirent à plusieurs de leurs frères qui, désespérant d'un tel succès, s'étaient séparés d'eux, en leur disant comme par plaisanterie : « Ne manquez pas de nous écrire si vous parvenez à vous embarquer avec les Pères. »

Le juge, voyant la résolution des novices, leur permit, un peu avant le moment du départ, de se réunir

aux Pères. Rien ne pouvait leur être plus agréable. Ce fut dans l'après-midi du 7 mai, que nos vingt novices purent entrer dans le collège de Santander où étaient détenus les anciens Jésuites. Reçus avec la plus grande consolation par les Pères, ils s'embrassèrent en se félicitant mutuellement de leur bonheur.

Heureusement pour ces chers novices, le Père maître vint à bout de recueillir assez de vieilles soutanes pour les en revêtir : elles étaient à la vérité fort usées, remplies de pièces et de reprises ; mais c'était pour eux comme un trophée qui leur rappelait leurs victoires et leurs obligations ; souvent ils répétaient que la joie de s'en voir revêtus leur faisait regarder comme peu de chose toutes les craintes et les souffrances endurées pour les reconquérir. Emmanuel Cancellà, qui durant un mois de souffrances n'avait cessé de craindre que ce bonheur ne vint à lui échapper, sembla revivre dès qu'il fut de nouveau revêtu de l'habit de la Compagnie.

Dans la soirée du 7 mai, tous les exilés se rendirent au bord de la mer pour gagner le navire qui, avant jour, fit voile pour l'Italie.

*Note.* — Le P. André Navarette avait écrit les faits qu'on vient de lire, dans sa collection intitulée : *De viris illustribus in Castella-Veteri Soc. Jesu ingressis et in Italia extinctis*, qu'il fit imprimer

à Bologne en 1793. Plus tard, et à la demande de quelques-uns de ses anciens confrères, il ajouta dans un second volume, qui parut en 1797, de nouveaux détails sur les novices de Villagarcia; bien que les additions se rapportent à certains faits déjà connus, nous n'hésitons pas à les reproduire, dans la persuasion où nous sommes, qu'on ne les lira pas sans intérêt et profit. Voici donc les additions du P. Navarette :

Je craignais d'avoir trop longuement parlé des novices de Villagarcia dans le premier volume de cet ouvrage : contre mon attente on a trouvé mon récit trop court, et je dois, dit-on, saisir l'occasion de ce second volume, pour le compléter. Je me rends volontiers à cet avis venu d'hommes que je respecte; et ne voulant pas ravir à ces courageux jeunes gens une partie des éloges qu'ils méritent, je vais ici achever rapidement de tracer leur histoire.

Ces novices, au nombre de soixante-quatorze (comme nous l'avons dit), après avoir déclaré devant le magistrat et d'autres témoins le choix qu'ils avaient fait de partir pour l'exil, et avoir signé cette déclaration, sortirent de Villagarcia. Arrivés à Torquemada, ils durent y séjourner quinze jours, exposés à toutes sortes de sollicitations pour leur faire changer de dessein.

D'abord on leur montra de la bienveillance : les

habitants de Torquemada reçurent d'un des deux juges de la ville, nommé Arnontio, l'ordre de les bien accueillir, de les nourrir convenablement, de leur procurer le moyen d'avoir du linge blanc, enfin de leur rendre tous les bons offices capables de leur faire oublier les incommodités du voyage; et, pour les stimuler, on promettait aux habitants de ne pas laisser sans récompense l'exécution de ces prescriptions.

Le cinquième jour, le collègue d'Arnontio accompagné du syndic vint trouver les novices, leur intima de nombreuses prohibitions, et entre autres, de s'encourager mutuellement à la persévérance et de se réunir.

En même temps, trois religieux, qui étaient venus dans cette ville pour y prêcher, mirent en œuvre toutes sortes de moyens pour les dissuader de partir. Et l'un d'eux, courant de maison en maison, avait soin d'abord de demander aux novices qui s'y trouvaient s'ils avaient achevé la première année de probation. Quand il recevait une réponse affirmative : « Je n'ose, disait-il, discuter avec vous. » Et sans rien ajouter, il passait à d'autres. Il avait sans doute entendu parler des vœux de dévotion que les novices de la Compagnie émettent souvent de leur plein gré, à la fin de la première année d'épreuve, et n'osait pour cette raison les inquiéter.

Lui donnait-on une réponse négative, il entrait sur-le-champ en discussion et s'efforçait, par de longs raisonnements, de prouver à ces novices que le meilleur parti à prendre et le plus honorable était de renoncer à leur projet d'exil.

Mais un autre religieux s'attaquait à tous indistinctement, tant à ceux qui étaient liés par ces vœux de dévotion qu'à ceux qui ne l'étaient pas ; et, avec une imperturbable audace, leur affirmait qu'il n'y avait entre eux et les élèves de grammaire, ou même les enfants des rues, d'autre différence que celle de l'habit. Les novices, ajoutait-il, en vertu de leur vocation, n'étaient tenus à professer l'institut de la Compagnie qu'en Espagne ; et comme la Compagnie n'y existait plus, ils étaient devenus libres et relevés de toute obligation.—« Mais, répliquaient les novices, notre Institut vous contredit : à la première page, il y est dit que notre vocation est d'aller en divers lieux et de passer notre vie partout où il y a espoir d'un plus grand service de Dieu et d'un plus grand profit pour le salut du prochain. »

Ce qu'il y eut de plus efficace pour jeter le trouble dans les âmes de quelques-uns, fut cette assertion de l'un de ces prédicateurs : Les novices, assurait-il, ne pouvaient en sûreté de conscience se décider pour l'exil, et s'ils s'obstinaient à partir avec les

Pères, ils se rendraient coupables d'un péché mortel.

Sans doute plus d'un novice attaqua et confondit la doctrine de ce singulier casuiste ou même lui ferma la bouche en lui reprochant le vil métier dont il s'était chargé ; toutefois, on ne peut dire toute la terreur que son affirmation inspirait à quelques-uns, et c'est là probablement ce qui en détermina trois ou quatre à venir trouver les juges pour leur demander des habits séculiers, annonçant l'intention de retourner dans leurs familles.

Les juges ignorant comment accueillir leur demande consultèrent le conseiller de cour qui était demeuré à Villagarcia après le départ des Jésuites pour inventorier les biens du collège. Celui-ci répondit au magistrat de réunir les novices, de demander à chacun sa décision et de rendre leurs vêtements séculiers à ceux qui voudraient regagner la maison paternelle ; en même temps, il leur envoyait les vêtements qu'on avait continué de garder au noviciat jusqu'au jour de l'émission des premiers vœux :

Suivant ces ordres les juges rassemblèrent les novices, interrogèrent chacun d'eux nommément sur sa détermination, et à ceux que des sollicitations incessantes et la crainte d'offenser Dieu avaient vaincus, ils firent immédiatement reprendre l'habit séculier.

Tout cela était à peine terminé, lorsqu'arrivèrent des lettres du comte d'Aranda prescrivant au juge de faire conduire sur-le-champ les novices à Palencia et de les mettre entre les mains du juge de cette ville pour être examinés. Cela fit voir que les tentatives faites à Torquemada pour ébranler la constance des novices avaient eu lieu sans l'ordre du comte d'Aranda, chargé par le roi d'exécuter le décret d'expulsion des Jésuites : en conséquence, les juges firent déposer les vêtements séculiers à ceux qui les avaient déjà repris et leur firent reprendre l'habit de la Compagnie. Tous le portaient lorsqu'ils parurent devant le juge de Palencia ; cette vue l'irrita, et, après force menaces, il les contraignit à s'en dépouiller.

Les vêtements séculiers envoyés de Villagarcia et apportés à Palencia ne suffirent pas au nombre des novices. Plusieurs faisaient pitié à voir, couverts qu'ils étaient de haillons et d'habits de mendiants.

A ce dépouillement ignominieux succédèrent les questions réitérées du juge, les insinuations perfides, les suggestions séduisantes de personnages affidés ; et, sous l'effort de la tempête, la fleur du noviciat, violemment secouée, succomba. Ce jour-là, la Compagnie perdit quarante jeunes gens qui, par leurs qualités, faisaient son espoir.

Ils furent entraînés à cette triste défection : les

uns par la crainte du péché, dont on effrayait leur persévérance ; les autres, par le dépouillement ignominieux auquel on les avait soumis ; ceux-ci par là terreur que leur causa le bruit répandu à dessein, qu'on mettrait de force les obstinés dans les rangs de l'armée ; ceux-là, par la perte de l'espoir de gagner le port, avant le départ des Pères pour l'Italie ; d'autres enfin, par différents motifs. Et ce serait ici le lieu, de citer une foule de traits véridiques à la louange de ces quarante novices et des autres qui demeurèrent en Espagne. Tous ont honoré l'Église : les uns, dans le cloître où ils se sont réfugiés sans délai ; d'autres, dans la milice sacerdotale où ils se sont enrôlés au sortir de la carrière des études et où ils ont obtenu les premières dignités ; quelques-uns, dans le célibat qu'ils ont résolu de garder ; tous se sont, comme j'en ai été informé, distingués par une vie exemplaire et parfaite et se sont modelés fidèlement sur ce type de sainteté qui leur avait été montré dans le noviciat. L'éclat de leurs exemples, leur zèle constant pour le salut du prochain, les livres qu'ils ont édités, ont sauvé bien des âmes et montré qu'ils n'avaient rien épargné pour atteindre ce but apostolique que leur avait proposé la Compagnie. Je voudrais les louer et citer tous les noms ; mais leur nombre m'effraie, et d'ailleurs ce serait trop étendre mon récit.

Restaient trente-quatre novices, qui avaient généreusement surmonté toutes les craintes et triomphé des tentations; on les conduisit dans la cour de saint Dominique où ils eurent beaucoup à souffrir, au milieu de la foule immense qui les environnait.

Une épreuve plus pénible encore fut la perte de deux compagnons d'armes, arrachés de leur bras par fourberie.

Laurent Alaguer de Valladolid joignait à l'amabilité de la jeunesse celle du caractère le plus admirablement doué; le peu de mois qu'il avait passés au noviciat avaient été signalés par ses progrès dans la piété. A Torquemada, il avait donné des preuves éclatantes de sa fermeté : longtemps et avec instance sollicité par un de ses proches de retourner au foyer paternel, il avait toujours courageusement refusé; et tout ce qu'il avait accordé, avait été d'écrire à son père une lettre où il lui protestait qu'il était prêt à verser son sang plutôt que d'abandonner la Compagnie. Ce novice se trouvait dans la cour de saint Dominique au milieu de ses compagnons, lorsque deux hommes l'abordent, le supplient de donner à son parent la satisfaction de passer la nuit dans sa maison, l'assurant qu'il pourrait le lendemain rejoindre sans obstacle les autres novices. Craignant un piège et ne voulant pas se séparer de ses frères, Laurent les remercie affectueusement.

tuement de l'hospitalité qu'ils lui offrent, mais la refuse absolument et leur déclare qu'il est fermement résolu à partager l'exil des Pères. Pressé de nouveau, il espéra se délivrer de ces hommes en leur disant qu'il n'avait pas la permission du préfet des novices, sans laquelle il ne pouvait rien faire; le préfet des novices était le plus ancien de tous, et le Père maître en les quittant l'avait désigné pour supérieur en son absence. Les deux personnages s'adressent à ce novice : celui-ci répond avec réserve qu'il ne veut rien imposer à Alaguer contre son gré, et que s'il veut accepter, il ne le lui défend pas. — Irrités de cette réponse évasive, les deux hommes, s'écriant qu'il n'y a plus de supérieur pour les novices, saisissent Alaguer et se mettent à l'entraîner, ainsi que Rupert Torrente de Ledesma, le plus jeune et le plus petit des novices, bien que l'égal des plus grands par sa constance.

Le préfet des novices ne pouvant repousser la contrainte supplie les ravisseurs de s'abstenir de toute violence, promet de laisser partir librement les deux novices, s'ils veulent en accepter un troisième pour les accompagner et les ramener après le souper dans l'hôtellerie où tous doivent passer la nuit. La condition fut acceptée et il désigna Jean de Villanova, le plus capable de défendre les deux enfants de toute violence; mais ce dernier avait à faire à des

fourbes avec lesquels la force et le zèle servent peu ; ainsi, arrivés près de la maison, les deux personnages font entrer Laurent et Rupert et se retournant brusquement du côté de Jean : « Vous n'avez plus rien à faire ici, lui crièrent-ils d'un ton impérieux. » Cela dit, ils referment la porte devant lui et l'empêchent d'entrer ; puis se hâtant de faire prendre à Alaguer des vêtements convenables, ils l'envoient sur-le-champ à son père. Pour Torrente, malgré sa résistance, ils le remettent à un voiturier qui partait pour Salamanque avec ordre de le conduire jusqu'à Ledesma.

Vers le même temps François Alvarez qui n'avait passé que trois jours au noviciat dans les exercices de la première probation, et qui néanmoins avait repoussé toute sollicitation avec autant de courage que les vétérans, était entré par hasard dans le palais épiscopal ; il y fut retenu par une indisposition contractée dès la veille et ne put rejoindre ses compagnons. Enfin un quatrième qui avait jusque-là triomphé de toutes les épreuves, entendant dire que les Pères de Santander avaient mis à la voile, que les novices ne pourraient atteindre cette ville, que d'ailleurs voyageant sans passe-port, on ne manquerait pas de les jeter en prison, il perdit courage et retourna chez ses parents.

Il ne restait donc plus que trente novices qu'au-

cune adversité n'avait pu arracher du sein de la Compagnie : le but de leur désir à tous était Santander ; ils voulaient à toute force atteindre ce port ; en vain s'acharnait-on à leur remontrer que ce voyage était inutile et plein de péril : Nous n'abandonnerons pas , répondaient-ils , notre entreprise , sans avoir tout tenté pour suivre les Pères en Italie. Si tous nos efforts échouent , alors seulement , nous pourrons retourner dans nos familles sans avoir à rougir d'aucune lâcheté.

Pour s'assurer de l'état où en étaient les affaires des Pères, ils dépêchèrent devant eux Jean de Villanova, avec mission de se rendre au port par les chemins de traverse et de revenir les instruire de ce qu'il aurait appris.

Cependant la troupe suivait la route qui part de Palencia et après avoir passé à Astudillo et Valleguera , elle atteignit Burgos , où l'attendaient de nouveaux combats et de nouvelles pertes.

Le gouverneur de Burgos les fit comparaître devant lui et leur parla de la témérité de leur dessein avec tant de véhémence qu'il aurait terrassé les plus forts athlètes , si déjà tant de combats glorieusement soutenus n'avaient doublé leur courage.

Par son ordre des personnages respectables vinrent appuyer les paroles du gouverneur et plusieurs osèrent affirmer que les novices ne pouvaient sans

crime partir pour l'exil. Quatre novices jusque-là constants se laissèrent persuader. Deux autres furent retenus dans cette ville par la maladie et on en laissa deux autres près de ces malades pour les soigner et les consoler; l'un de ces derniers était Joseph Martini qui peu de temps après gagna le Ferrol où il s'embarqua et rejoignit les Pères dans l'exil.

Le reste de la troupe continua de se diriger sur Santander; dans le voyage, ils eurent encore la douleur de perdre deux de leurs compagnons, tous deux d'une vertu éprouvée et du caractère le plus aimable.

Le premier fut Emmanuel Varron; non loin de Reinosa, il vit accourir son père et, malgré ses prières, malgré les instantes supplications des novices, ce père inflexible le contraignit de retourner avec lui dans son pays.

Le second Charles Serra était déjà, après bien des épreuves surmontées, parvenu à Santander, d'où, à force de tromperies, il fut conduit chez ses parents; il était de Colindres, non loin de Santander; son oncle était venu à sa rencontre, avait salué les novices avec cordialité et après les avoir traité libéralement dans une hôtellerie, les avait accompagnés jusqu'à Santander en leur témoignant une grande amitié; puis revenant trouver son neveu, qui s'était logé dans une maison particulière, il lui fit

les plus vives instances, pour le faire consentir à aller revoir ses parents dont il était si près. A ces invitations réitérées, Charles répondit avec fermeté qu'il était résolu à partir avec ses frères et qu'il ne voulait pas courir le risque de laisser échapper, pendant sa visite à ses parents, l'occasion des'embarquer avec eux. « Ne craignez rien, répartit l'oncle, dès que vous aurez salué vos parents, je vous reprendrai et vous ramènerai en cette ville. »

Sur cette promesse Charles consentit à sa demande; mais à peine arrivé à la maison paternelle, il fut circonvenu de toutes parts et ne put en sortir, ce qu'il n'a cessé de déplorer, ainsi que ses compagnons dont il fut très-regretté. Le plus ancien des novices ne manqua pas, lorsqu'il eut la certitude qu'on leur permettait de s'embarquer avec les Pères de l'écrire à Charles : il chargea le porteur de la lettre, libéralement payé à cette intention, de n'épargner aucune industrie, pour parvenir à joindre Charles sans témoins; mais le père qui observait très-soigneusement toutes les démarches de son fils intercepta la lettre et redoubla de vigilance à le garder. Le préfet des novices écrivit aussi à ceux qui avaient cru à l'impossibilité d'arriver au port, et d'obtenir la permission de monter sur les vaisseaux s'ils y parvenaient. Il manda aussi la nouvelle du départ à Vatron dont le père avait promis aux novices en les

quittant de ramener son fils , si on les laissait partir pour l'exil ; mais la distance était trop grande et le temps de mettre à la voile trop proche pour qu'on pût espérer de le voir arriver à temps.

Ainsi vingt novices seulement parvinrent au collège de Santander où, pleins de joie, ils reprirent l'habit religieux ; ils étaient quatorze scolastiques et six coadjuteurs et s'embarquèrent avec les Anciens.

Voici les noms des novices de Villagarcia qui, grâce à leur courage, sont parvenus à s'embarquer au port de Santander avec les anciens Jésuites exilés en Italie ; nous les donnons (en note) suivant l'ordre de leur entrée au noviciat (1).

A ces vingt jeunes gens, il faut ajouter trois autres novices Scolastiques : Rudesinde de Castro de Cubela ; Jean Ambroise Fernandès d'Oviédo et Mathias Lopez de Salza ; ces trois derniers après un an de probation à Villagarcia avaient été envoyés à Villarejo, pour y étudier la rhétorique, en atten-

---

(1) Voici les noms des quatorze scolastiques : Isidorus Arevalus, Petrus Oterus, Emmanuel Cancelli, Emmanuel Camus, Franciscus-Xaverius Camus, Gaspar Ferrerus, Emmanuel Aciera, Franciscus Descalzus, Dominicus Georgius, Josephus Oterus, Franciscus-Xaverius Bouzas, Vincentius Antonius Calvus, Joachimus Maestu, Julianus Mochales.

Les six Frères coadjuteurs étaient : Joannes de Villanova, Martinus Firminus Ezcurra, Emmanuel Gonzalius, Andreas Martinius, Franciscus Lozada, Josephus Alphonsus Alloensis.

dant le moment de passer au Pérou, province à laquelle ils étaient destinés, mais au lieu du voyage d'Amérique, ils firent, grâce au décret d'expulsion, celui d'Italie. Interrogés par le juge royal, s'ils étaient déterminés à l'exil, malgré l'assurance de n'avoir aucune pension du roi : Oui, répondirent-ils, sur-le-champ. En conséquence, ils partirent de Villarejo pour Carthagène, avec les autres Pères. Ce que les novices de Villagarcia avaient eu à subir à Torquemada, ils l'éprouvèrent à Albacete ; un décret particulier de la cour leur enjoignit de s'y arrêter et d'y réfléchir sur leur résolution ; on les y retint environ trois mois ; ils comparurent à différentes reprises devant le juge pour y rendre compte de leur détermination.

Comme ils persévérèrent courageusement dans leur dessein, on leur permit enfin de partir pour Carthagène, où ils montèrent sur le vaisseau qui portait les *procureurs* et débarquèrent à Ajaccio en Corse. Quelques jours après leur arrivée, ils rejoignirent à Calvi les Jésuites castillans. Accueillis avec bonheur, ils reprirent là le cours de leurs études avec les novices qui s'y trouvaient déjà, et comme eux ils persévérèrent généreusement dans leur vocation, jusqu'à la suppression de la Compagnie.

*Note.* — Pour compléter l'histoire des novices espagnols le P. André Navarette a réuni dans les biographies d'Emmanuel Lanza et François-Xavier Cano beaucoup de faits qui ne pouvaient entrer dans les pages qu'on vient de lire. Ces deux biographies termineront la première partie de ce document.

Emmanuel Lanza né à Santander, en 1751, entré au noviciat de Madrid le 30 mars 1765, était sur le point de prononcer ses premiers vœux, lorsque l'avant-veille du jour fixé pour la fête, tous les jésuites qui habitaient Madrid furent arrêtés et tous les novices conduits ensemble au couvent des bénédictins. On ne saurait dire la douleur d'Emmanuel, à ce coup terrible; à la peine que lui causait le malheur de ses frères, se joignait la douleur de se voir arracher la faveur tant désirée de se consacrer à Dieu par les vœux de religion.

Quelques jours après un officier de la cour se rendit au monastère des bénédictins pour signifier aux novices les décrets du Roi. Il y était arrêté qu'il leur serait loisible de suivre les Pères dans l'exil, mais qu'aucune subvention ne leur serait accordée. Telle était la substance de l'édit. L'officier chargé de le leur signifier, outrepassant ses pouvoirs, se mit à leur prouver qu'en aucune manière ils ne pou-

vaient songer à rejoindre les Pères qui , partis longtemps auparavant, avaient déjà trouvé à Carthagène les navires qui devaient les transporter; et que sansaucun doute ils auraient quitté le port bien avant l'arrivée des novices, quelque grande que fût la diligence de ceux-ci. Il ne vous reste donc plus, ajoutait l'officier, qu'une chose à faire, c'est de retourner chacun chez soi.

Après ces insinuations, il leur intima l'ordre de quitter leurs habits religieux, et de reprendre les habits séculiers qu'ils avaient déposés, en entrant au noviciat, et que lui-même avait eu soin de faire apporter. Puis, remettant à chacun une somme d'argent suffisante et tout ce qui était nécessaire pour le voyage il les renvoie tous, chacun dans son pays natal.

Emmanuel, bien loin de perdre courage, partit avec joie pour Santander, non dans l'espérance de revoir sa patrie, mais bien de pouvoir rejoindre les PP. de la province de Castille qu'on y avait réunis en grand nombre, afin de s'y embarquer avec eux pour l'Italie. Et puisqu'il ne lui était pas permis de se réunir à ses frères à Carthagène, il espérait y réussir à Santander. Plein de cet espoir, tout retard, même le plus petit, semblait long à son impatience. C'est à grand'peine s'il supporta que le serviteur qu'on lui avait donné pour guide s'arrêtât un

jour entier , et il n'eut de repos que quand il se vit enfin au terme du voyage, et avant le départ de ses Pères bien-aimés.

Son père était mort depuis plusieurs mois ; sa mère le reçut avec la plus vive tendresse. Il s'ouvrit immédiatement à elle de tout ce qui était arrivé à Madrid , et de sa résolution bien arrêtée de suivre les Jésuites de Castille en exil. Cette femme forte , loin de l'en blâmer, l'encourage et lui promet de faire l'impossible pour l'aider dans son dessein. De son côté Emmanuel ne reste pas inactif. Il écrit au Provincial de Castille, lui expose les motifs de son départ , et le supplie de le recevoir au nombre de ses enfants , et de lui permettre de s'embarquer avec eux et de les suivre en exil. Probablement cette lettre ne fut jamais remise à son adresse, le Provincial étant alors gardé très-étroitement au collège de Santander.

Le jeune novice, pour obtenir du ciel ce qu'il désire avec tant de d'ardeur , continue à la maison paternelle la vie du noviciat. Excepté les heures qu'il passait à l'église, jamais il ne sortait. On le voyait le soir lorsque la nuit était tombée se rendre vis-à-vis le collège ; et là les yeux au ciel il déplorait le sort si triste mais cependant si envié de ses frères et le malheur d'en être séparé ; puis fondant en larmes il ne revenait que lorsqu'il était fatigué de pleurer. Il ne manqua pas d'amis officieux qui

voulurent le consoler à leur manière , et n'épargnèrent rien pour le forcer à abandonner son entreprise. Mais lui, autant par son silence prudent que par la sagesse de ses réponses qu'il puisait dans une prière continuelle, sut déjouer toutes leurs ruses et surmonter tous leurs efforts.

Dans ce même temps, il eut la consolation d'apprendre que plusieurs novices de Villagarcia qui avaient donné des exemples d'une constance admirable allaient arriver à Santander pour y être embarqués avec les Pères. Vite il part à leur rencontre et il ne peut les voir sans une joie extraordinaire qui le raffermir davantage dans son dessein. Il voyait ces jeunes gens dépouillés de l'habit religieux, accablés d'injures, de fatigues, de mauvais traitements, et faisant à pied et en mendiant avec une incroyable persévérance une si longue route ; et tout cela pour demeurer fidèles à la voix de Dieu qui les avait appelés à la compagnie de Jésus. Plein de joie il les introduit dans la ville , et ne peut plus s'en séparer, hors le temps consacré aux choses spirituelles : il leur découvre tous ses projets, et les conjure de prier Dieu pour leur réussite. Enfin il leur demande de plaider sa cause près du juge de la ville, auquel avait été confié le soin d'embarquer tous les exilés arrivés à Santander.

La veille du départ, le plus ancien des novices se

rend chez ce magistrat pour le presser par toutes les raisons de permettre à Emmanuel qui l'accompagnait dans cette visite de partir avec eux.

Vous voulez donc, leur dit le magistrat en se tournant vers Emmanuel, vous voulez donc partir avec les Pères? — Certainement, c'est ma volonté. — Et pourquoi n'avez-vous pas suivi les Pères de la Province de Tolède? — Pourquoi? parce qu'il ne m'aurait jamais été possible de les atteindre, bien que j'eusse l'autorisation de les rejoindre: c'est pourquoi, je me suis rendu ici afin de me joindre aux Castillans. — Mais moi, je n'ai reçu d'ordre que pour embarquer les Castillans; libre à vous de retrouver ceux de Tolède, par le moyen qu'il vous plaira; quant à partir avec ceux-ci, non. — En disant ces mots, il se retire. — Nullement découragé de ce refus, le pieux jeune homme, s'adressant à ses compagnons, leur dit: Vous avez entendu comme ce magistrat a rejeté ma supplique; mais avec l'aide de Dieu et de sa sainte mère, j'ai la ferme confiance que je partirai avec vous. Comment cela se fera-t-il? le Seigneur me l'indiquera.

Il revint aussitôt rendre compte à sa mère des refus du magistrat. Comme son fils, elle en fut affligée mais non découragée. — Aie bon espoir, lui répondit-elle; et le quittant aussitôt, elle va trouver l'un des capitaines de vaisseau désignés pour trans-

porter les Pères de la Compagnie. Elle s'abouche avec lui, et avec ces paroles et ces prières qu'une ardente piété peut suggérer, elle le conjure, elle le supplie de recevoir son fils en qualité de domestique, afin que, habillé en matelot, il puisse sous ces vêtements qu'elle-même lui fournira, se cacher avec plus de sécurité, et obéir sans avoir trop à rougir. Etonné d'abord de la singulière demande de cette noble femme, puis vaincu par la générosité de la mère et la constance du fils, il cède à ses prières et consent à tout. Heureuse de ce succès elle regagne vite sa maison, s'empresse de coudre elle-même les habits de son enfant; mais comme l'heure approche, elle les fait achever par d'autres mains tandis qu'elle prépare tout ce qui peut adoucir les incommodités d'une première navigation.

Le lendemain, au moment où les Pères sortant du collège sont conduits au port, elle revêt son fils du costume de matelot, l'embrasse tendrement, et, lui ayant donné sa bénédiction l'envoie, à la nuit tombante, rejoindre le navire. Femme magnanime et forte qui sacrifie à l'amour de Dieu ce qu'elle a de plus cher au monde, en se privant de son fils, pour être plus certaine de le voir et d'en jouir dans l'éternité! Le fils était digne de la mère : joyeux il monte à bord, et pour demeurer encore plus inconnu, il change son nom en celui de Bonaventure

Strada , sous lequel il fut connu pendant toute la traversée.

La nuit même de l'embarquement, on leva l'ancre ; on avait hâte de rejoindre les autres navires au Ferrol ; mais les vents contraires permirent à peine de s'écarter du rivage, et ce n'est qu'au onzième jour qu'on put aborder à ce port. Pendant ce temps le pauvre Bonaventure ressentait tous les désagréments d'une telle navigation et les douleurs du mal de mer. Etendu à l'arrière du navire, inconnu de tous, il semblait abandonné de tous ; mais la sérénité de son visage montrait qu'il était préparé à de plus rudes épreuves. Aussitôt qu'il se trouva mieux, il sollicita la faveur de servir les Jésuites, et il ne put le faire assez au gré de ses désirs, le capitaine imposant des bornes à sa ferveur. En effet, d'après les ordres de cet officier, il veillait avec un soin particulier à soutenir constamment et exactement le rôle qu'il s'était imposé, et à faire accorder ses manières avec sa profession. C'est pourquoi on le voyait fréquemment avec les autres matelots, soit aux cordages soit aux voiles, et aux autres agrès du navire, non qu'il leur fût d'un grand secours à cause de sa faiblesse corporelle, mais pour mieux dissimuler sa condition. Par ses artifices et d'autres semblables, il sut si bien cacher à tous le secret de son départ qu'il n'y avait que le capitaine à le con-

naître. Celui-ci à son arrivée au Ferrol confia Bonaventure à un autre capitaine pour le conduire en Italie, et lui fit les mêmes recommandations qu'il avait reçues à Santander de la vertueuse mère du nouveau matelot, qui sous son travestissement parvint au terme du voyage. Mais comme les épreuves de cette seconde navigation furent plus nombreuses, il donna aussi de plus grandes preuves de vertu.

Lanza évitait toute familiarité avec les autres matelots, et ne parlait que le moins possible avec eux, de peur d'entendre des paroles choquantes et déshonnêtes; il assistait à la sainte Messe aussi souvent que la tranquillité de la mer permettait de la dire, faisait quelque lecture pieuse ou s'approchait pour entendre celle que les Pères faisaient; mais alors il se plaçait en un lieu où il ne pouvait être vu. Il se confessait souvent, et recevait la sainte Eucharistie en même temps que les jeunes théologiens et les autres Jésuites non prêtres. Néanmoins il s'en priva quelquefois pour ne pas faire naître quelque soupçon qui trahit son incognito. Malgré sa dissimulation, il y en eut cependant, qui, faisant attention à tout ce que nous avons dit, et remarquant sa modestie, sa réserve, ses manières honnêtes et gracieuses, se prirent à soupçonner qu'il y avait là quelque secret. Ils ne pouvaient se persuader qu'un jeune homme de ce caractère et de si bonnes

mœurs se fût embarqué seulement pour apprendre la navigation ou s'y exercer. Aussi quelques-uns s'efforcèrent-ils de lui faire dire ce qu'il était. Ces interrogations avaient beau être nombreuses et dirigés avec habileté, surtout de la part d'un jeune religieux qui le poussait vivement, il répondait à tout avec tant de calme, avec un visage si serein, avec une prudence si consommée que rien ne lui échappa qui pût faire deviner à ses curieux interrogateurs ce qu'il voulait tenir secret. Il avait en effet résolu de ne rien confier à personne avant son arrivée en Italie, de peur de se créer, en parlant, quelque nouvelle difficulté.

Au milieu de ces constantes préoccupations, on arriva à San-Stefano sur la côte de Ligurie. Là, le capitaine s'étant assuré que le Souverain-Pontife refusait de recevoir dans ses états les Pères de la compagnie de Jésus, il vira de bord, mit le cap sur la Corse, et ne tarda pas à aborder à Saint-Florent, où il s'arrêta jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de Madrid. Les Jésuites de Tolède, pour la même cause, y étaient déjà depuis assez longtemps : à l'arrivée des Castellans, ils se mirent à parcourir tous les navires pour se visiter et s'encourager les uns les autres. Ce fut alors que se répandit le bruit qu'un jeune novice de Madrid s'était, sous un déguisement de matelot, embarqué avec les

Pères de Castille pour les suivre dans leur exil. A cette nouvelle le P. Joachim Cortez qui était *socius* du maître des novices, à Madrid, et qui à ce titre les chérissait tous autant qu'il les connaissait, accourut aussitôt, espérant le reconnaître malgré l'habit sous lequel il se cachait. Il se rend au navire qui portait les novices de Villagarcia ; mais ils ne peuvent lui dire, sur Emmanuel Lanza, que ce qu'ils ont su eux-mêmes à Santander. Mécontent de cet insuccès, il visite plusieurs navires et arrive enfin à celui où se trouvait Emmanuel qu'il reconnut avec des transports de joie. Celui-ci n'était pas aussi content, il aurait désiré demeurer inconnu jusqu'au moment où, descendant du vaisseau, son sort serait assuré. Il dut toutefois se rendre aux avis de tous, qui lui certifiaient qu'il n'avait plus rien à craindre.

Ce fait se répandit bientôt dans le port, et nombre d'habitants vinrent visiter le jeune religieux dont ils admiraient la constance et le dévouement. Pour lui, sans faire attention à toutes ces marques d'honneur, il jouissait du bonheur de pouvoir se livrer plus librement à son goût pour la piété, et dès lors il s'approcha constamment de la Sainte Table avec les autres scolastiques, et n'omettait aucune méditation, aucune lecture, en un mot aucun des exercices spirituels en usage dans la Compagnie.

Après avoir relâché pendant quelques jours au port de Saint-Florent, les Castillans furent dirigés sur Calvi. On les déposa sur le rivage, et on les abandonna, libres de chercher un domicile où ils pourraient, dans une place de guerre qui allait être assiégée.

Le capitaine auquel avait été confié Lanza le débarqua avec lui et le remit entre les mains et sous la garde des Pères. La charité qui l'accueillit ne fut pas moins grande que la joie dont il fut comblé et que ne put diminuer la vue des dangers encore plus grands que ceux qu'il avait déjà surmontés. A son arrivée à Calvi, les Pères de saint François lui donnèrent l'hospitalité, mais ne purent que lui offrir l'église déjà remplie des lits de ses compagnons. Ils étaient là réunis près de deux cent.s. Les cellules des religieux trop étroites et trop peu nombreuses ne pouvaient les loger tous. Ces bons religieux furent d'une exquise charité pour les exilés tout le temps de leur séjour; ils abandonnèrent aux uns leur propre chambre, et établirent les autres dans l'église, après en avoir retiré le Saint-Sacrement. Ce fut là qu'Emmanuel avec les novices et une foule d'autres religieux prirent leur repos sur une paille étendue sur un pavé humide. Mais ni ces peines, ni les préoccupations d'un siège fort probable, ni d'autres difficul-

tés encore plus graves ne furent capables de l'arrêter ni même de l'ébranler dans son héroïque dessein.

Heureux de la compagnie de ses frères, qu'il estimait par-dessus tout, il ne craignait plus rien et ne comptait que sur le secours de Dieu pour supporter les rudes épreuves dans lesquelles il s'était jeté à cause de lui. On voyait que ce jeune homme, après avoir été chassé de son noviciat et subi mille fatigues dans sa patrie et pendant la traversée d'Espagne en Italie, avait bien pu être dépouillé de l'habit, mais non de l'esprit religieux. Depuis qu'il avait été reconnu, il avait mis les vêtements de scolastique dont il s'était muni à son départ : mêlé dès lors aux novices, il remplissait avec eux tous les devoirs de la vie religieuse. Son bonheur pourtant n'était pas complet : il voulait rentrer dans cette Compagnie qu'il avait été forcé de quitter : il ne l'attendit pas longtemps ; car, du consentement du R. P. Général et du Provincial de Tolède, il fut reçu de nouveau dans la Compagnie au nombre des sujets de la province de Castille.

Cependant nos exilés avaient été forcés d'abandonner le couvent de Saint-François situé hors de Calvi ; les Corses révoltés, s'en étant emparé, les obligèrent alors de se retirer dans la ville. Là, de nouvelles épreuves les attendaient : la ville était pe-

tite et dévastée par une guerre prolongée ; beaucoup de maisons étaient ruinées ; les autres, ouvertes à tous les vents qui sont fort violents dans ce pays, étaient dépourvues des meubles de première nécessité. Comment trouver une habitation convenable pour tant d'exilés arrivant en même temps ? Mais ce n'était encore rien. Du côté de la terre, la place était bloquée par les ennemis : de là, privation complète de vivres et d'eau surtout. A cinq cents pas au dehors du rempart, une fontaine était le lieu où se livraient de sanglants combats entre les Génois et les Corses qui se la disputaient. C'est là que les novices allaient puiser de l'eau. Pendant deux mois que dura le siège, tous les jours, le matin, ils se rendaient à cette fontaine chercher leur provision. Et Emmanuel qui n'avait pas rougi de travailler auparavant comme un matelot se fit avec joie le porteur d'eau de ses frères. C'était un spectacle triste à la fois et admirable de voir ces jeunes gens qui n'avaient jamais éprouvé les fatigues de la guerre, s'avancer avec intrépidité au milieu des postes des soldats et s'exposer aux plus grands dangers pour subvenir aux besoins de leurs frères. Il est vrai que assiégeants et assiégés ne tiraient jamais sur eux, et que, pleins d'admiration et de compassion pour eux, ils leur laissaient libre l'accès de la fontaine. Mais au milieu des fréquentes rencontres des

combattants, il arrivait souvent que le canon grondait au-dessus de leurs têtes, et que les balles sifflaient tout autour d'eux. Dans ces périls, Emmanuel et les novices n'étaient protégés que par leur constance et leur admirable confiance en la protection de Dieu. Elle ne leur fit point défaut. Couverts par elle comme par un bouclier puissant ils échappèrent tous à tous les dangers.

A côté de Lanza, peut se placer le Frère François-Xavier Camo.

Ce dernier naquit près de Santander le 20 juin 1749 et fut admis au noviciat de Villagarcia le 23 octobre 1765. Il y avait passé dix-sept mois, lorsque parut le décret qui condamnait à l'exil tous les Jésuites d'Espagne. Cette mesure n'atteignait pas les novices ; cependant, ils étaient libres de choisir l'exil. « Plutôt laisser la patrie que d'abandonner la Compagnie ! » s'écrie Camo sans hésiter. Rien ne fut capable de le détourner de ce dessein généreux, ni les interrogatoires réitérés des magistrats, ni les insultes du peuple, ni les instances de ses proches, ni toutes les épreuves enfin qu'il eut à endurer. Sa constance se fit surtout remarquer à Palencia : car dans cette séance orageuse où plusieurs succombèrent, à la question du juge répétée trois fois, il répondit trois fois avec le plus grand calme : « Je veux aller en exil ! » Il l'avait déjà déclaré à Vil-

lagarcia et à Torquemada. On le dépouille alors de l'habit de la Compagnie et on le fait sortir du prétoire sur la place, à peine couvert par les vêtements usés et déchirés qui lui restaient. Ce fut une rude épreuve pour la pudeur si délicate du jeune novice : aussi, les yeux baissés vers la terre, il n'osait les porter ni sur lui, ni sur ses compagnons dont le costume différait peu du sien ; cependant loin de perdre courage, il s'animait en considérant qu'il souffrait cette confusion pour son Dieu ; et quand son tour vint d'aller, avec un autre, mendier la nourriture du jour, il parcourut sans crainte toutes les rues de la ville et se présenta à toutes les portes. Il recueillit partout plus de moqueries que d'aumônes. « Voyez ce mendiant, disait le peuple en se moquant de ses haillons ; que ne retourne-t-il chez son père ? il y trouvera ce qu'il lui faut. » D'autres au contraire, touchés de compassion, le regardaient avec admiration et lui procuraient quelques secours et des vêtements plus décents. Il continua à mendier jusqu'à la nuit, recevant les aumônes avec effusion et supportant les injures avec patience et courage.

Quand il revint à la maison où ils s'étaient tous réfugiés, il fut convenu que l'un d'eux irait par le plus court chemin à Santander pour examiner de près l'état des affaires : si les Pères étaient déjà partis, s'il leur serait possible de s'embarquer avec eux ou

du moins de les rejoindre ; les autres attendraient à Burgos le retour et les nouvelles du messenger. Jean de Villanova, novice coadjuteur, l'un des plus anciens, des plus robustes et des plus vertueux, s'offrit pour cette difficile entreprise, faisant valoir la rapidité de sa marche qui devait le faire préférer à tout autre ; il se couvrit soigneusement la tête de peur que ses cheveux coupés ne le fissent reconnaître pour novice, et se mit courageusement en route au milieu de la nuit.

Le lendemain à midi les autres novices, chargés de leur petit bagage, prennent à pied le même chemin après avoir pris des renseignements exacts sur la route à suivre. A peu de distance de Palencia, ils rejoignirent un homme qui, lui aussi, allait à Burgos et conduisait deux mules non chargées ; cet homme se rencontra fort à propos pour leur louer ces montures, et leur rendit de lui-même plusieurs bons offices ; sur l'une des mules, monta un novice qui souffrait d'une fièvre tierce, et sur l'autre se reposaient tour à tour les plus faibles ; ils sentirent dès les premiers jours toute la difficulté de leur entreprise.

Quelques-uns des plus vigoureux, après avoir fait une longue étape, arrivaient le soir à Astudillo où tous devaient passer la nuit. D'autres moins robustes ou plus jeunes et parmi eux François-Xavier Camo, n'a-

vaient pu les suivre. Plusieurs des retardataires, en s'attendant les uns les autres, furent surpris par la nuit, non loin de la ville; et, comme la route se bifurquait, ils prirent le chemin de droite qui était plus battu; mais en le suivant ils se trompaient de direction, et s'éloignaient ainsi de plus en plus du rendez-vous, jusqu'à ce qu'une rivière qui leur barra le chemin les forcât à reprendre vers la gauche. Incertains encore de la direction d'Astudillo, ils pensèrent d'abord passer la nuit dans la forêt voisine; mais l'inquiétude qu'ils causeraient à leurs compagnons les fit changer d'avis. Alors, ils s'adressent à la divine bonté et la prient pour les âmes du purgatoire. De temps en temps ils poussent de grands cris; aucune voix humaine ne leur répond; mais le son d'une cloche se fait entendre, ils se dirigent pleins de joie de ce côté et arrivent à Astudillo.

En entrant dans l'auberge, ils aperçoivent leurs compagnons, fatigués du voyage, étendus par terre; ils ne tardent pas à les imiter, car la douleur qu'ils ressentaient aux jambes et aux pieds ne leur permettait pas de rester plus longtemps debout : à cette souffrance se joignait la crainte de ne pouvoir continuer leur route le lendemain.

Cependant l'arrivée des novices fut bientôt connue à Astudillo; les principaux habitants accourent pour les visiter; et, touchés de leur dénuement, ils se

disputent la faveur de les loger ; ces offres vinrent à propos ; les novices avaient pris leur repas , sauf quelques-uns qui avaient encore moins besoin de nourriture que de repos. Comme dans l'hôtellerie , il n'y avait que deux lits disponibles, deux novices restent là pour veiller sur les bagages, et les autres acceptent une hospitalité offerte avec tant de bienveillance. De plus, par un hasard providentiel, il se trouva qu'un de leurs hôtes connaissait un peu la médecine ; il put adoucir, en se servant de l'albumine des œufs, les souffrances aiguës que causaient à nos voyageurs leurs pieds endoloris et enflés ; le lendemain , ils étaient suffisamment remis pour continuer leur route ; mais , instruits à leurs dépens, ils résolurent de n'avancer qu'à petites journées.

Avant de quitter Astudillo , ils furent confirmés dans leur dessein de suivre les Pères en exil , par le fait suivant. Le novice qui, à Palencia, touché de cette parole de l'Évangile : *Multi sunt vocati, pauci vero electi*, avait passé de la gauche du magistrat à sa droite, peu de temps après , avait eu à soutenir un nouveau combat avec un de ses proches qui voulait l'entraîner. Resté de nouveau vainqueur par la vertu de ces mêmes paroles , il avait quitté Palencia avec les autres pour venir à Astudillo ; il n'avait encore fait que peu de chemin quand, les difficultés du voyage lui paraissant

insurmontables, il avait dit adieu à ses compagnons et repris le chemin de sa patrie. Comme ils étaient sur le point de s'éloigner d'Astudillo, ils aperçurent avec étonnement ce même novice qui revenait à eux et qui, pour répondre à leurs questions, leur fit ce récit :

« Lorsque je me fus séparé de vous, j'atteignis bientôt la porte de Palencia, par laquelle nous étions sortis ensemble ; mais à ma grande surprise, je devins incapable d'aller plus loin, je sentis ma gorge se serrer si étroitement avec des douleurs si vives, que je craignais de mourir là étouffé. Qu'allais-je devenir ? Je reconnus bien vite la main invisible de Dieu qui me rappelait vers vous et je ne fus point sourd à son appel : je revins sur mes pas et repris la route. Mais la nuit survenant, je m'égarai et errai longtemps au milieu des rochers, je fus enfin rencontré par des voyageurs qui me conduisirent ici. J'arrivai au milieu de la nuit ; et pendant que je vous cherchais de tous côtés, je rencontrai un prêtre qui m'offrit sa maison avec une grande politesse, je le remerciai, car il me tardait de vous rejoindre ; mais il me fit remarquer que j'interrompais votre sommeil et, sur la promesse qu'il me fit de me ramener près de vous de grand matin, je me rendis à son invitation. »

Joyeux de voir la brebis égarée rentrer au bercail

et remerciant le Seigneur de son admirable Providence, ils se remirent en route. Ils n'étaient pas au bout de leurs épreuves : en approchant du bourg de San-Cypriano, ils aperçoivent deux militaires à cheval qui venaient à eux à toute bride ; leur frayeur fut grande : ne venaient-ils pas pour les arrêter et les enrôler de force, comme ils l'avaient tant de fois entendu dire à Palencia et à Torquemada ? Ils étaient à peu de distance de cette dernière ville et avaient préféré faire un circuit fort incommode plutôt que de la traverser. En arrivant, les cavaliers demandèrent : Y a-t-il parmi vous quelque Cantabre ? Et quel est son nom ? — « Il y en a un, il s'appelle Altamira ; mais il a pris les devants avec quelques autres pour nous trouver un gîte au bourg voisin et préparer tout ce dont nous avons besoin. ». A cette réponse, les soldats reprennent leur course ; les novices, suspendus entre l'espoir et la crainte, partent pour Valleguera où leurs compagnons les attendaient. Quelle ne fut pas leur consternation en apercevant la maison où ils devaient loger pleine de soldats ! C'était sans doute pour les arrêter tous ou au moins plusieurs d'entre eux !

Heureusement ces angoisses ne durèrent pas longtemps et ils eurent bientôt à remercier Dieu d'avoir envoyé vers eux ces soldats sans lesquels ils n'auraient eu rien à manger. Les novices arrivés

les premiers n'avaient pu se procurer même un morceau de pain pour offrir à leurs compagnons, tandis que les soldats eurent bientôt trouvé de quoi se restaurer eux et les novices. L'un des deux cavaliers qui commandait la troupe les invita à sa table, l'autre qui était son domestique, les servait. Pendant tout le repas, il leur parla avec grande affection de la Compagnie, les consola de son mieux, touché qu'il était lui-même de leur conversation. Après le dîner, les novices demandèrent le prix du repas, voulant le payer de l'argent qu'ils avaient mendié à Palencia. Le généreux officier leur dit que ce serait lui faire injure, qu'il n'avait qu'un regret, celui de ne pas les avoir rencontrés dans un lieu où il eût pu les traiter plus convenablement. Conservez, ajouta-t-il, et emportez tout ce qui reste; je voudrais avoir cinquante écus d'or à vous donner.

Quand vint le moment de partir, chaque soldat prit un novice avec lui sur son cheval; et quoiqu'ils n'allassent pas dans la même direction, ils les conduisirent à une distance de quatre milles et reprirent le chemin de Lerme, où ils devaient se rendre.

Les novices étaient au troisième jour de leur voyage et proche de Burgos; quatre d'entre eux furent envoyés en avant; deux vers l'archevêque, les deux autres vers le premier magistrat de la cité pour obtenir d'eux quelques secours dont ils

avaient besoin et la permission de demander l'aumône. A la vue de ces jeunes gens si misérablement vêtus, l'archevêque les prend pour des vagabonds qui sous le faux nom de novices espèrent avoir des aumônes plus abondantes; mais bientôt, comme il l'avoua depuis à un homme respectable, examinant de près leurs visages, leurs paroles, tous leurs gestes : Plus de doute, dit-il, ce sont des novices de la compagnie de Jésus !

Un grand nombre de motifs s'étaient d'abord présentés à son esprit pour leur conseiller d'abandonner leur dessein. Il s'abstint néanmoins de leur en parler, à cause de l'admirable constance dont ils avaient fait preuve jusqu'alors. « Quant à votre demande, reprit-il, il n'est pas décent que d'honorables jeunes gens, comme vous semblez l'être, aillent mendier de porte en porte; mais vous pourrez recevoir tout ce qu'on vous offrira. » Pour lui, il leur donna un manteau, puis le lendemain et le jour suivant il leur distribua trois cents réaux.

Quant au premier magistrat, il ne les avait pas si bien reçus, il leur refusa la permission de demander l'aumône et ordonna que tous, vers le soir, se présentassent devant lui. Tous obéirent excepté cinq, dont trois malades et deux autres qui étaient restés pour les soigner au faubourg de Véga. Le magistrat les voyant tous réunis leur dit : « Êtes-

vous bien décidés, bien déterminés, à suivre les Pères de la Compagnie en exil ? » — Oui, répondent-ils d'une seule voix. Alors il leur fit un long discours pour les détourner de leur projet ; mais comme il ne leur dit rien qu'on ne leur eût déjà objecté cent fois, ils répondirent victorieusement à tous ses arguments. Cependant, il réussit à faire naître dans leur cœur un scrupule en leur affirmant que les Pères Pierre de Calatayud et Gabriel de Barcos, hommes aussi remarquables par leur vertu que par leur savoir, passant à Burgos pour se rendre à Santander, avaient désapprouvé formellement le départ des novices pour l'exil. Cette autorité était d'un si grand poids que plusieurs déclarèrent qu'ils n'hésiteraient pas à se retirer, si cette parole était bien avérée. Ils ne furent pas longtemps dans le doute, car lorsqu'ils arrivèrent à Santander, ces deux religieux leur affirmèrent tout le contraire de ce qu'on leur avait attribué à Burgos, le repoussant comme une insigne calomnie.

Cependant les novices, pour dénouer le nœud de la difficulté ou plutôt pour le trancher, firent un raisonnement qui leur avait déjà servi : C'est Dieu qui nous a appelés à la compagnie de Jésus, disaient-ils, par conséquent nous devons tout supporter, même l'exil, pour demeurer fidèles à notre vocation. Le magistrat exigea néanmoins que la chose fût sérieu-

sement examinée par eux, avant leur départ, et leur ordonna de consulter le lendemain quelques hommes prudents et de se représenter devant lui avant la nuit.

Dans cette nouvelle épreuve Dieu leur suscita un insigne bienfaiteur qui pourvut à tous leurs besoins, en même temps qu'il releva leur courage. C'était l'illustre dom Joachim Oarrichena, chanoine pénitencier de la cathédrale de Burgos, dont la sainte vie faisait l'admiration de tous les habitants. Uniquement occupé de promouvoir la gloire de Dieu et le salut des âmes, il s'était fermé volontairement la voie de l'épiscopat dont il était très-digne, en émettant les vœux de religion. Il parcourait les sauvages défilés des monts Cameros et toutes les autres parties de ce vaste diocèse, instruisant et ramenant chaque année quelques populations à la sainteté de la vie chrétienne; puis, de retour à Burgos, il s'employait sans relâche à secourir les âmes surtout les plus délaissées. Aussitôt que cet homme vénérable apprend que les exilés s'approchent de Burgos dont il est absent, il presse son retour et arrive la même nuit que les novices, quelques heures après eux. Sachant par l'un de ses serviteurs qui les a aperçus, que six d'entre eux n'ont point de manteau et que la plupart sont vêtus d'habits usés, déchirés et qu'on leur a défendu de demander l'aumône, leur permettant seule-

ment de recevoir ce qu'on leur offrirait ; sans attendre le jour, il fait venir un tailleur, lui commande six manteaux à livrer dans le plus bref délai, puis indique à son serviteur ce qu'il aurait à faire pour les novices, se réservant de leur rendre lui-même les autres services.

Le lendemain il s'en va frapper à toutes les portes. Il vient, dit-il, quêter pour des novices honteusement dépouillés qui ne peuvent rien demander, mais qui peuvent recevoir. A cette voix connue, une foule d'habitants font porter à sa demeure de l'argent, des vêtements et des provisions de voyage. Personne ne surpassa en libéralité le généreux chanoine, car il donna tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire vingt-cinq onces d'argent, et, après avoir distribué les six manteaux, s'apercevant qu'il y avait encore deux novices en habit court, il s'efforça de faire accepter à l'un des deux son propre habit, ce à quoi les novices ne voulurent jamais consentir, touchés qu'ils étaient jusqu'au fond du cœur de cet excès de générosité. « Mais cela n'est rien en comparaison de ce que je voudrais faire pour vous, s'écriait le bon chanoine ; enlevez, emportez tout ce qui est dans ma maison ; vous ne pourrez me causer un plus grand plaisir. » Il mit le comble à ses bontés en dissipant leur terreur, résolvant leurs difficultés ; les encourageant à persévérer et leur faisant

espérer qu'ils arriveraient à Santander avant le départ des Pères. Les novices le prièrent de vouloir bien entendre leurs confessions, afin de pouvoir communier le lendemain qui était le dimanche *in Albis*. Il y consentit très-volontiers et leur donna rendez-vous dans l'église, à quatre heures après midi. Mais, à sa grande affliction et à celle des novices, ces pieux désirs n'eurent pas de suite, comme nous allons le voir.

Le magistrat avait fixé, aux novices, la tombée de la nuit pour comparaître de nouveau. Ayant, je ne sais pourquoi, changé d'avis, il les fait rappeler à trois heures et leur demande s'ils sont revenus à des sentiments plus raisonnables. « Nous voulons être les compagnons d'exil de nos Pères, répondent-ils comme la première fois. » — « C'est votre ruine que vous cherchez » s'écria-t-il; et, avisant au milieu des novices trois ou quatre plus petits que les autres, et de ce nombre Xavier Camo : « Il faut être insensé, poursuivit-il, pour croire que Dieu a appelé de si jeunes enfants à supporter toutes les misères de l'exil : ils sont trompés par l'exemple des autres et les suivent en aveugles. On lui répondit que la vocation divine ne se mesurait ni à la taille, ni aux années et qu'on trouvait souvent dans un corps plus délicat une âme plus forte et plus capable de supporter de grandes épreuves ; il leur

demanda alors près de qui ils avaient cherché conseil ; les uns nommèrent tel ou tel religieux, les autres le chanoine pénitencier , un autre répondit qu'il avait consulté la chair et l'esprit. — Et que vous ont-ils répondu ? repartit le magistrat. — A la vue des souffrances et des misères que vous nous annoncez et qui nous attendent, la chair m'a fortement conseillé de vous obéir ; mais l'esprit, qui doit dominer, m'a ordonné d'aller en avant quand même. — Un autre dit qu'il avait traité cette affaire avec Dieu et sa conscience et que, comme ils étaient d'accord pour l'exil, aucun discours humain n'était capable de l'en détourner. Le magistrat ayant interrogé tous les novices, il s'en trouva deux qui n'avaient consulté personne ; probablement parce qu'on avait avancé de beaucoup l'heure de la comparution. Ils furent envoyés immédiatement dans un certain couvent pour y consulter sur leur résolution ; la réponse fut que, s'ils persistaient à choisir l'exil, ils se rendraient coupables d'une faute grave. C'est pourquoi à leur retour devant le magistrat, ils se firent rayer du nombre de ceux qui devaient continuer leur route. Faut-il s'étonner si quelques-uns ont failli ? Si l'on frappe trop violemment un vase pour s'assurer de sa solidité, il arrive souvent qu'on le brise.

Ce résultat obtenu, le magistrat commanda à un

secrétaire des s'approcher et, en sa présence, s'adressa aux novices en ces termes : « Voilà donc ces jeunes gens auxquels je n'ai pu faire comprendre malgré mes efforts ce que je crois être de leur intérêt. Entraînés par je ne sais quelle ferveur indiscrete et immodérée, ils persistent avec opiniâtreté à vouloir l'exil. Bien plus, ils invoquent l'autorité des personnages les plus graves, de la conscience de l'esprit de Dieu même. Je veux que la cour de Sa Majesté en soit exactement informée ». Alors le secrétaire prit, pour en faire son rapport, les noms de tous les novices, celui de leurs parents, de leur pays, la résolution que chacun avait prise et même le nom de tous ceux qui avaient été consultés. C'était le sixième interrogatoire qu'ils subissaient devant les officiers royaux. Le magistrat qui leur avait refusé la veille le moyen de continuer leur route jusqu'à Santander leur déclara brutalement que si le lendemain, à huit heures du matin, ils n'avaient pas tous quitté la ville, il les ferait jeter en prison. C'est pourquoi ils furent privés de la consolation de recevoir la sainte Eucharistie comme ils le désiraient, et ne purent attendre Villanova qu'ils avaient envoyé de Palencia à Santander, et qui devait les venir trouver à Burgos.

A leur sortie du tribunal, bon nombre d'habitants les forçaient d'entrer chez eux, et leur

donnaient des signes non équivoques de leur bienveillance. Lorsque la nuit fut venue, ils se rendirent presque tous à l'hôtellerie du faubourg de Véga. Quatre passèrent la nuit chez le curé de Saint-Jacques, don Emmanuel Jocoano, et cinq chez le Pénitencier qui aurait voulu les loger tous. Le lendemain ce saint prêtre les éveilla lui-même de bonne heure, et envoya ses serviteurs chercher les autres afin qu'ils pussent assister au saint sacrifice qu'il allait offrir pour eux, et partir avant l'heure fixée par le magistrat. En se rendant à l'église il les encourageait de cette sorte : « Ayez du cœur, mes enfants, soutenus de la force d'en haut, vous avez vaincu bien des difficultés, vous avez aussi supporté bien des épreuves; vous êtes, après bien des fatigues, arrivés jusqu'ici; ayez donc confiance : avec la même grâce vous arriverez à Santander, et vous pourrez vous embarquer avec vos Pères. C'est ce que je vais demander au Seigneur, en immolant pour vous sur l'autel l'Agneau sans tache ! » Après la messe, il leur dit undernier adieu, les assurant qu'ils les aurait volontiers reconduits hors de la ville, si une foule de pénitents ne se fût pressée autour de son confessionnal. Ce ne fut pas sans lui rendre mille actions de grâces, que les exilés s'éloignèrent de lui, conservant dans leur cœur un souvenir impérissable des bontés dont il les avait comblés.

Cependant la maladie retint deux novices à Burgos, des deux autres qui se dévouèrent pour les soigner, un seul se rendit plus tard à la Corogne pour partir avec les Pères. Quatre autres, dans la crainte de commettre une faute grave, se dirigèrent vers leur pays natal. Réduits à vingt et un par ces défections, ils prirent le chemin de Santander, avec d'autant plus d'ardeur qu'ils avaient déjà surmonté plus d'obstacles; et bien que cette partie de la route fût plus longue et plus difficile que la première à cause des montagnes qu'elle traversait, les ennuis furent bien adoucis par les nombreux témoignages d'affection que leur prodiguaient les montagnards, et par les secours de toute espèce qu'ils en reçurent. Et néanmoins les épreuves pénibles ne leur manquèrent pas.

Le père d'un d'entre eux, après avoir parcouru tout le pays, depuis les frontières de la Navarre, les rejoignit le troisième jour après leur départ de Burgos, et, malgré la résistance opiniâtre de son fils, le força à se séparer de ses compagnons et à revenir chez lui.

Ils perdirent peu après le plus jeune d'entre eux, qui avait été un véritable modèle de constance. Les fatigues du voyage et les tentations des magistrats, que sa grande jeunesse rendait plus dangereuse n'avaient pu l'ébranler; il avait, à Burgos, généreu-

sement méprisé les caresses de sa tante qui voulait le retenir. Malheureusement il ne sut pas se soustraire aux ruses d'un de ses parents. Celui-ci, comme les novices passaient non loin de son pays, était venu à leur rencontre et les avait traités avec beaucoup d'honnêtetés, les avait accompagnés jusqu'à Santander, et à leur arrivée, les avait quittés, comme s'il n'avait prétendu rien de plus. Mais quand on les distribua dans divers logements, il revint et sous prétexte de faire recevoir à son neveu la bénédiction de ses parents, et de leur dire un dernier adieu, il le conduisit à la maison de son père, qui était peu distante. Le pauvre enfant eut beau tenter tous les moyens de s'échapper il ne put y réussir, à son grand désespoir et à la grande affliction de ses compagnons. Il a déclaré, plus tard, qu'il avait alors appris à ses dépens, qu'aucun ennemi n'est plus à redouter que l'affection naturelle des parents.

Au milieu de ces péripéties Dieu leur ménagea une consolation des plus douces. Ils marchaient de Reynosa vers un village appelé Piaconcha, lorsqu'ils aperçurent, s'avançant rapidement à leur rencontre, ce même Jean de Villanova qu'ils avaient, de Palencia, envoyé à Santander. On se hâte, on l'entoure, on l'embrasse, on l'interroge. Quelles nouvelles leur apporte-t-il ? Quand tous furent réunis, il leur dit : « Arrivé à Santander le qua-

trième jour après mon départ, je fus trouver Monseigneur l'Évêque. Le prélat me reçut avec bienveillance et m'aplanit les voies pour me présenter chez le magistrat. J'expose à celui-ci les raisons de mon voyage, et je le prie de me laisser voir les Pères qui tous sont prisonniers au collège. — Vous me demandez une chose presque impossible, répondit-il; cependant restez dans ma maison, et comme je dois passer les nuits au collège, vous prendrez mon lit. — Je ne cessai pas de l'importuner pour obtenir cette permission demandée; mais à toutes mes demandes, il faisait la sourde oreille, ou bien parlait d'autre chose. Enfin le surlendemain il me fait mander au collège, et sans me laisser le temps de dire quelques mots aux Pères que je rencontre, il me conduit droit au Père Provincial et au maître des novices. Je donnai à ceux-ci la liste de tous ceux qui avaient failli à Palencia : ils furent surpris du grand nombre. Mais lorsque je leur eus fait connaître toutes les circonstances, ils furent encore plus étonnés qu'il n'y en eût pas davantage. — Retournez donc vite vers vos frères, ajouta le Père Provincial, et dites-leur d'avoir bonne espérance. Rien n'est encore décidé pour leur départ; mais puisque, avec la grâce de Dieu, ils sont si avancés, il faut espérer qu'ils n'auront pas en vain entrepris et terminé ce voyage; nous ne négligerons rien

de tout ce que nous pourrons mettre en œuvre pour leur obtenir la faveur de partir avec nous. Qu'ils viennent tous, qu'ils viennent aussi nombreux que possible : nous les recevrons dans nos bras avec la plus grande joie et consolation. »

Ces paroles de Jean de Villanova remplirent les novices de contentement, la fatigue leur paraissait douce, et leurs souffrances presque rien, tant leur âme surabondait de consolation. Ranimés par ces sentiments d'allégresse, ils achevèrent en deux jours le reste du voyage et entrèrent à Santander la veille du mois de mai. En attendant le jour du départ, ils reçurent chez les amis de la Compagnie la plus généreuse hospitalité.

L'interminable course qu'il avait faite à pied ne suffisait pas pour contenter le zèle du courageux Villanova : apprenant que deux malades sont restés à Burgos, avec deux autres pour les soigner, il espère que la bonne nouvelle dont il est porteur relèvera leur courage; il part sans balancer en refusant l'argent que ses compagnons lui offraient pour louer un cheval à Reynosa et reprend sa course en toute hâte. On lui avait raconté les bontés paternelles du pénitencier, c'est chez lui qu'il se rend en arrivant. Ce vénérable prêtre loua fort les charitables efforts de Villanova ; s'enquit de lui avec sollicitude de tout ce qui s'était passé à Santander et l'apprit

avec une joie sensible. « Quant au voyage que vous venez de faire, continua-t-il, il est inutile. Des quatre novices qui sont restés ici, trois, épouvantés par je ne sais quel fantôme de péché, m'ont quitté au bout de trois jours pour retourner dans leur famille. Le quatrième est encore ici, mais il ne peut vous accompagner, parce qu'il est encore malade, et vous ne pouvez rester longtemps, de crainte de retourner trop tard à Santander et de manquer l'occasion de vous embarquer. » Jean ne voulut point repartir sans avoir consolé son frère malade, et ce fut bien heureux pour celui-ci qui penchait déjà à retourner chez son père. Les paroles de Villanova lui rendirent du cœur, et il déclara qu'il voulait suivre ses frères en exil. Jean se sépara de lui, les larmes aux yeux, en lui laissant un peu d'argent pour la route qu'il aurait à faire. C'était le même novice qui deux fois déjà avait faibli et deux fois était revenu, la première, ramené par ces paroles : *Multi sunt vocati, pauci vero electi* ; la seconde, surpris par une angine subite qui le fit revenir sur ses pas. La maladie vint une troisième fois, par un secret jugement de Dieu, l'arrêter dans son dessein. Villanova, après avoir repris des forces en recevant les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, quitta Burgos et regagna Santander où, deux jours après, les vingt novices s'embarquèrent avec les autres Pères.

Cependant Xavier Camo, pendant les sept jours passés à Santander eut à soutenir les plus rudes assauts. Sa mère veuve avait abandonné Monte pour venir habiter la ville, et, à l'approche des novices, elle avait envoyé son autre fils au-devant de son Xavier, pour le ramener à la maison paternelle. Il l'avait rencontré à Canduela à moitié chemin de Burgos. La nuit même de son arrivée à Santander, Xavier se rendait chez Jean Ostalet, Français d'origine qui, de son côté, était allé aux portes de la ville, pour désigner à chaque novice la maison assignée pour son logement. En voyant Xavier qui se présentait à son tour : « Quoi donc, lui dit-il, n'allez-vous pas chez vous ? — Oh ! non, répond celui-ci, j'aime mieux loger ailleurs. » Il savait, par ce qu'il avait lu au noviciat et par les exemples qu'il avait vus de ses propres yeux, que plusieurs qui avaient bien commencé en religion n'avaient pas persévéré, séduits par les douceurs de la maison paternelle. Il passa donc cette nuit dans la maison qui lui fut désignée. Le lendemain un prêtre vint le trouver et lui reprocher avec vivacité le scandale qu'il causait dans la ville par son peu de respect et son peu d'affection pour sa mère ; une seule chose pouvait tout réparer, c'était de venir immédiatement chez elle. Touché de ces raisons et ébranlé par le ton de conviction de son interlocuteur, le timide jeune homme

se rendit enfin, de peur de scandaliser quelqu'un.

Il est impossible de raconter tout ce qu'il eut à souffrir pendant ces sept jours où il put à peine, une fois ou deux, voir ses compagnons, et encore sa mère ne le quittait pas même alors. Tous les jours ses amis, ses proches et même des étrangers s'évertuaient à lui prouver qu'il valait mieux, pour lui, abandonner son dessein, et vivre heureux et tranquille au milieu des siens. Sa mère surtout, par ses prières et ses caresses, cherchait à le retenir; elle le suppliait à genoux, versant des torrents de larmes. « Si vous n'avez aucune pitié, lui disait-elle, pour votre mère que votre départ conduira au tombeau, ayez au moins pitié de vous, que l'âge et le défaut de santé rendent incapable de supporter de pareilles fatigues. Votre délicatesse pourrait-elle soutenir les souffrances inséparables d'une longue et dangereuse navigation, et d'un séjour en d'autres climats ? » Ces plaintes et d'autres semblables blessaient au vif le cœur de Xavier plus touché du sort de sa mère que du sien propre. Redoutant d'être vaincu dans cette lutte de tous les instants, il recourait à Dieu continuellement. Enfin une longue conversation qu'il eut en cachette avec un de ses compagnons lui donna une nouvelle énergie. Enfin sa mère, qui elle aussi craignait Dieu, voyant sa persévérance, fit céder l'amour au devoir, et

lui permit de partir. Ceci ce passait à peu près dans le même temps que la mère d'Emmanuel Lanza accomplissait de son côté son héroïque sacrifice. Camo fut encore confirmé dans sa résolution par son oncle, qui l'avait autrefois engagé à entrer dans la Compagnie, et qui adoucit tellement son père, prêt à se porter à toutes les extrémités, que, changeant entièrement de dessein, il conduisit lui-même son fils rejoindre les autres novices. Il leur parla même avec tant de bonté, de douceur et d'affection qu'il leur arracha les larmes des yeux, et le lendemain il ne voulut les quitter qu'après les avoir tous embrassés et leur avoir demandé le secours de leurs prières.

Le 6 mai ils reçurent l'ordre de se réunir chez don Joseph Nieti, secrétaire du premier magistrat de Santander, qui n'avait jamais eu de relation avec les membres de la Compagnie, et ne lui était que médiocrement affectionné. Mais quand il eut été témoin de leur constance et de leur joie, le jour où leur expulsion leur fut signifiée, il ne put retenir ses larmes et, rentré dans sa maison, il avoua à sa femme que jusqu'alors il n'avait pas connu la Compagnie. A partir de ce moment il se montra le plus dévoué de toute la ville à rendre mille services, soit aux novices, soit aux Pères renfermés dans le collège. Les novices arrivant chez don Nieti

craignaient d'abord qu'il ne leur transmet quelque ordre fâcheux de la part du juge. Ce que remarquant la femme du secrétaire, elle le pria vivement de leur enlever cette sollicitude. « Vous n'avez rien à craindre, leur dit-il aussitôt : le magistrat est décidé à laisser embarquer tous ceux qui sont venus de Villagarcia, pourvu qu'ils persévèrent dans leur projet. Et comme il est retenu par mille affaires dans le collège, il m'a confié le soin de connaître votre détermination ». Il fit alors une liste complète des novices qu'il remit au magistrat, et celui-ci, assuré de la volonté de chacun de s'embarquer sans aucune pension, leur dit de revenir le lendemain, et qu'alors on les conduirait au collège.

Le 7 mai à deux heures après midi, les vingt novices fidèles, après bien des terreurs et des fatigues, après bien des avanies et des injures, l'allégresse dans le cœur, le bonheur dans l'âme, se trouvèrent enfin réunis avec leurs Pères dont la joie n'était pas moindre. Quand ils furent revêtus de l'habit de la Compagnie, le Père Pierre de Calatayud les appela, et avec un visage et des yeux où brillait la joie, il les embrassait tendrement en leur disant : « C'est très-certainement la main toute puissante de Dieu qui vous a fait venir et vous a retenus dans la Compagnie de son Fils ». Puis allant chercher le R. P. Recteur, il lui demande qu'on serve aux novices un petit

repas , et le Reçteur lui objectant qu'à cette heure toutes les provisions étaient renfermées, ce vénérable vieillard ne crut pas déroger à sa dignité en allant lui-même leur chercher des fruits et les leur servir. Mais ce qui les touchait davantage , c'était la charité et l'exquise délicatesse de ce saint homme. Et comparant sa conduite avec ce qu'on leur avait rapporté de lui , ils se disaient les uns aux autres : « Et l'on osait nous affirmer à Burgos que ce vénérable religieux avait désapprouvé notre conduite, qu'il ne nous fournirait aucun secours dans notre exil ! Qu'ils viennent donc , et qu'ils voient l'éclatant démenti que les faits infligent à des infirmations si mensongères ! »

Bientôt ils furent tous embarqués , et après diverses péripéties ils abordèrent à Calvi , où ils n'eurent pas peu à souffrir, comme nous l'avons déjà vu dans la notice sur Emmanuel Lanza.

François Xavier Camo fit ses premiers vœux à Calvi le 21 novembre 1767.





## DEUXIÈME DOCUMENT.

---

### RÉCIT

## DES CHOSES ADVENUES AUX JÉSUITES

### DU ROYAUME DE NAPLES

EN 1767.

---

Après l'expulsion de la compagnie de Jésus en Portugal et en France, les Jésuites de Naples, très-affligés du malheur de leurs frères, vivaient cependant en toute paix et sécurité sur leur propre sort. Le crédit de la Compagnie, malgré les calomnies propagées principalement par un déluge de libelles et de satires, n'avait pas diminué : ses églises étaient toujours remplies, ses collèges florissants et tous ses ministères honorés par les populations. A l'exception de quelques membres du barreau imbus des idées gallicanes et certains ecclésiastiques connus par leur conduite fort peu édifiante, tout le monde, le peuple comme la noblesse, se montrait affectionné à la Compagnie. Aussi rien de plus inattendu que le coup dont elle se vit soudainement frappée.

On était à la fin du carême de 1767 : le soir du Jeudi-Saint, qui cette année tombait le 16 avril, arriva un courrier d'Espagne, et en même temps le bruit se répandit dans toute la ville que Sa Majesté Catholique avait banni les Jésuites de tous ses États. Comme il arrive souvent pour les nouvelles extraordinaires, celle-ci trouva des incrédules qui, se rappelant la piété de Charles III et la protection dont il n'avait cessé d'entourer la Compagnie, la jugeaient invraisemblable. Cependant, dès avant la nuit, la triste nouvelle nous fut certifiée par plusieurs grands personnages qui, le jour même, à la chapelle royale, l'avaient apprise de Sa Majesté Sicilienne, le roi Ferdinand.

La surprise, la douleur des gens de bien se manifestaient partout ; comme aussi la terreur et la consternation dans nos maisons. Les funestes conséquences d'un pareil événement étaient malheureusement trop claires : les Deux-Siciles se trouvant sous la domination de l'Espagne. Les motifs qui avaient déterminé cette cour à bannir les Jésuites de tous ses États, malgré la certitude qu'elle avait de leur innocence (lors même qu'un petit nombre de coupables se fût trouvé parmi eux) nous donnait tout sujet de redouter le même sort. Aussi passâmes-nous la nuit entière au milieu du trouble, agités par les prévisions que nous donnait la désolante

nouvelle. La plupart des Nôtres regardaient notre expulsion comme certaine et très-prochaine : aussi plusieurs ne tardèrent pas à mettre en sûreté, chez leurs parents et amis, les petits objets qu'ils tenaient à conserver.

Les plus optimistes cherchaient à se persuader que la cour ne voudrait pas se hâter de tailler dans le vif, mais attendrait une occasion, ou du moins un prétexte pour colorer aux yeux du monde une telle iniquité : c'est pourquoi ils priaient Dieu de préserver la Compagnie de toute imprudence et d'éloigner tout ce qui pourrait donner occasion de sévir contre nous.

Afin d'enlever, autant que possible, tout prétexte à la malveillance, le P. Pascal de Matteis, recteur de la maison Professe et chargé de nos affaires pendant l'absence du R. Père Provincial qui visitait alors nos maisons de la Calabre, ordonna en vertu de la sainte obéissance que tous les Nôtres, soit dans leurs paroles, soit dans leurs lettres, se gardassent bien de blâmer la conduite d'aucun souverain ou de leurs ministres ; attendu qu'on ne cherchait qu'un prétexte pour agir contre nous. En effet dès lors on commença par ouvrir toutes nos lettres venant de Rome ou d'ailleurs, et même on les gardait plusieurs jours pour les bien examiner.

Au reste, notre ruine était décidée et résolue d'une

manière si certaine, parmi ceux de la cabale, qu'un des secrétaires du roi, peu après notre expulsion d'Espagne, dinant à la cour, dit à son voisin que dans six mois on verrait *un nouveau chapitre de la même histoire*.

Cependant le ministre Tanucci, qui affectait une certaine équité, aurait voulu trouver un prétexte plausible pour justifier notre destruction ; mais voyant que nos lettres comme nos paroles ne le lui fournissaient pas, il se mit en devoir de faire naître l'occasion tant désirée. En attendant il ne se passait pas de semaine sans que dans les gazettes de Naples, qui ne s'impriment jamais sans avoir passé sous les yeux du ministre, on ne lût quelques nouvelles sur les Jésuites. Et ces nouvelles ou satires étaient chargées de si vilaines couleurs que, s'il se fût agi d'une bande de brigands, le style en eût été plus modéré. De cette iniquité, Tanucci espérait un double résultat : premièrement de nous pousser à bout et de nous forcer à nous plaindre publiquement de ces injustices, ce qui aurait motivé les mesures qu'il méditait ; secondement de nous rendre abominables dans l'esprit de ceux qui lisaient toutes ces calomnies approuvées par l'autorité, et justifier ainsi par avance notre bannissement.

Toutefois ces misérables supercheries ne produisirent pas l'effet qu'on espérait ; elles ne servirent

qu'à nous faire exercer la patience et soulever l'indignation des honnêtes gens. Mais un autre genre de persécution nous affligea profondément.

Tous les collèges de la Province s'étaient vus dans la nécessité de contracter des dettes pour subvenir à leur entretien : l'ensemble de ces dettes montait à la somme de trois cent mille ducats (plus de douze cent mille francs). Or, ces dettes étaient toutes exigibles à la volonté des créanciers, et beaucoup de petites créances se trouvaient entre les mains des habitants de Naples. Dès que la nouvelle de notre expulsion d'Espagne se fut répandue dans la ville, une multitude de créanciers se précipita sur nos maisons réclamant avec instance le remboursement de leurs prêts. Les réclamations étaient d'autant plus vives que notre expulsion de Naples était annoncée comme une conséquence de celle d'Espagne, et qu'une fois accomplie, et nos biens confisqués, les créances ne seraient plus remboursées. Mais où trouver l'argent nécessaire à contenter tout le monde ?

Le P. Jacques Pescara, le plus chargé de tous en sa qualité de procureur de la Province, et les autres procureurs de nos maisons, donnèrent satisfaction aux premiers qui se présentèrent ; aux autres on proposa une inscription sur nos biens ; mais la plupart auraient exigé la garantie du gouvernement ;

et presque tous réclamaient impérieusement , et sans délai , leur remboursement. Tout cela faisait grand bruit, et nous avions lieu de craindre qu'on ne trouvât dans notre misère le prétexte de notre bannissement.

Le P. de Matteis fort estimé et bien vu du marquis Tanucci, du moins on le croyait alors, lui demanda une audience particulière qui lui fut accordée, le jeudi 30 avril, au palais de Portici. Le Père lui parla de notre expulsion d'Espagne et, comme conséquence de ce fait , de la pression de nos créanciers. Sur le premier point le marquis lui montra de la compassion et son vif déplaisir ; il ajouta qu'il avait connu d'avance le projet de cette expulsion ; mais qu'il était loin de s'attendre à cette promptitude d'exécution ; que pour Naples, il n'y avait rien contre les Jésuites, regardés comme nécessaires au bien public, et que si l'Espagne n'envoyait pas ordre de les expulser ils pouvaient demeurer parfaitement tranquilles ; et, cette assurance , le ministre la renouvela le même jour au nonce apostolique. Pour la question de nos créanciers, il ne dissimula pas qu'il fallait absolument leur donner satisfaction et pour cela vendre les terres nobles de Latronico et Policoro, que du reste il ne convenait pas de voir entre les mains des réguliers.

Nous suivîmes le conseil de celui qui pouvait

donner un ordre, et le Général de la Compagnie, immédiatement consulté, approuva la vente. Mais quand le P. de Matteis retourna chez le ministre, avec le consentement donné par le R. P. Général, il le trouva d'un avis tout contraire au premier ; rejetant la vente des biens féodaux comme inopportune et réclamant un autre expédient pour le payement des créanciers.

On s'adressa donc à la Sacrée-Congrégation, pour lui demander l'autorisation d'aliéner pour quarante mille ducats de biens fonds, somme qui paraissait suffisante à contenter les créanciers les plus importuns ; que pour les autres on espérait leur faire accepter la conversion de leur prêt en contrat de rentes. La permission de Rome fut accordée ; mais cela ne suffisait pas ; il fallait encore le *Placet* royal qu'on retardait malicieusement. Le marquis Tanucci simulait l'intention de vouloir en fuir, et l'autre secrétaire d'Etat Don Carlo Demarco, avec autant de sincérité, rejetait toutes les lenteurs sur le marquis Tanucci. L'un et l'autre enfin s'en remettaient à Don Patrizio, consultant du grand-aumônier qui n'en finissait pas d'étudier minutieusement le *rescrit* de la Sacrée-Congrégation.

Enfin, après bien des va-et-vient, après avoir demandé et reçu l'état de nos dettes et la liste de nos créanciers, on promit de nous donner le *Placet*

royal , pour l'aliénation de quarante mille ducats de biens-fonds ; mais que pour les rentes à constituer , on les permettrait seulement pour les créances hypothécaires et nullement pour les autres. Le Consultant du grand-aumônier avait enfin retiré de son interminable étude du *rescrit* cette conclusion, que les seules dettes hypothécaires pouvaient être converties en contrats de rente ; et Tanucci voulait s'en tenir religieusement à cette interprétation du *rescrit* de Rome. Mais tout cela n'était qu'un stratagème pour traîner l'affaire en longueur , et la faire manquer. En effet les créanciers hypothécaires, effrayés du péril où les mettait le retard du *Placet* royal, et mis sous main en défiance par les gens du ministère, ne voulaient plus recevoir de rentes sur les Jésuites , mais bien leur remboursement. D'autre part, si nous trouvions des gens moins défiants et disposés à nous prêter leurs fonds , le *Placet* nous était refusé sous prétexte que nous n'avions pas la permission de Rome pour contracter avec de nouveaux prêteurs.

Il nous fallut donc demander à Rome de nouveaux et plus amples pouvoirs et si explicitement exprimés, qu'ils ne pussent fournir prétexte au Consultant de s'y embrouiller la tête. Malgré tout, le digne homme , grâce aux secrètes instructions du ministère, ne parvenait point à voir clair, et le fa-

meux *Placet* ne venait jamais. Ces interminables délais exaspéraient nos créanciers, faisaient murmurer toute la ville et nous mettaient à la torture.

Pour diminuer tant de souffrances nous ne trouvâmes d'autres ressources que de vendre l'argenterie de nos églises, et c'est précisément à cette extrémité que Tanucci prétendait nous réduire. Il voulait, notre expulsion étant décidée, nous dépouiller préalablement de cette argenterie, car il craignait que si nous venions, en dépit de toutes ses ruses, à deviner ses projets, nous nous fissions une ressource de ces objets précieux, ou que, après notre expulsion, il ne pût faire argent de notre mobilier d'église, sans exciter du scandale et soulever des rumeurs dans tout le royaume. Aussi l'affaire de nos dettes lui donnait beau jeu.

Dans une consulte, où se trouvèrent tous les supérieurs de nos maisons de Naples, il fut décidé, avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque de Naples et de Monseigneur le Nonce apostolique, qu'on vendrait pour dix mille ducats de l'argenterie appartenant à notre église de la maison professe; mais que les collèges resteraient avec leurs dettes. Cette double décision étant approuvée par l'autorité ecclésiastique, on écrivit à Rome qui consentit à la vente proposée.

Cette vente une fois terminée, les orfèvres qui

avaient acheté l'argenterie eurent ordre de déposer à la banque le montant de leurs acquisitions, et c'est là que nos créanciers allèrent se faire payer. Nous prîmes cette précaution pour enlever tout prétexte aux soupçons et à la calomnie. Et cette précaution ne fut pas inutile, car Tanucci, sachant le fait, ne manqua pas de blâmer cette aliénation des biens d'église, disant, en son style d'ancien professeur, que les auteurs traitant du doit naturel appellent ces biens *sacra publica*. Son indignation ne venait pas de scrupule, mais du soupçon que nous avions vendu plus que nous ne le disions et que nous avions envoyé le surplus à Rome. Toutefois, il se calma quand le P. Supérieur lui montra les preuves incontestables de la réalité et de la parfaite exactitude de nos déclarations. A l'audience suivante il ne voulut plus même entendre parler de nos dettes, disant que cette affaire regardait son collègue, le secrétaire d'état Don Carlo Demarco qui en avait reçu spéciale commission du roi.

Sur ces entrefaites le P. Jean-Baptiste Pagano, Provincial, revint à Naples, après la visite de nos maisons, et tout aussitôt commença une nouvelle série de vexations : il ne se passait presque pas de jour que le Provincial ne fût appelé à la cour et artificieusement interrogé tantôt sur une affaire et tantôt sur une autre. Les réponses étaient toujours

nettes et catégoriques, et cependant il fallait les répéter plusieurs fois, tant on incidentait sur ces réponses. Puis après avoir donné satisfaction à l'un des ministres, il fallait recommencer la même corvée chez un autre. Ce qui pouvait être expliqué et terminé dans une seule audience devenait la matière de plusieurs et de je ne sais combien d'écrits. Une fois on prétendait que le roi, ayant appris qu'on avait vendu plus d'argenterie qu'il n'avait été déclaré, voulait savoir ce qui avait été fait des fonds provenant de cette vente. Après avoir donné sur ce point les réponses les plus satisfaisantes, on était de nouveau rappelé pour fournir les preuves de ce qui avait été dit et affirmé; et ces pièces, il les fallait livrer dès le lendemain. Un jour on demandait la preuve de la réalité des dettes; et quand cette preuve était fournie par les comptes des banquiers, il fallait bientôt revenir pour faire savoir depuis combien de temps les créanciers étaient en droit de se faire payer. A peine délivré de cette vexation, on était mandé pour venir déclarer à quoi nous avons employé l'argent des emprunts contractés; d'abord on se contentait d'une réponse générale, puis il fallait retourner à la cour exposer le pourquoi et le comment des dettes de chaque collège.

Enfin quand on pensait avoir éclairci tous les doutes et toutes les questions et qu'on allait finale-

ment recevoir l'autorisation d'aliéner les biens fonds, ou constituer des rentes sur ces biens, tout était à recommencer. Aujourd'hui il fallait présenter la liste de tous les créanciers, et demain envoyer le détail de chaque créance. Une autre fois on faisait des difficultés sur les prétendues différences entre ces détails dernièrement remis et ceux qui avaient été précédemment fournis au grand chapelain Don Carlo. C'étaient des minuties, des finesses, des subtilités à n'en plus finir ; puis comme les demandes étaient sans fin ni trêve, et que les documents réclamés devaient être fournis dans un très-bref délai, il était on ne peut plus fatigant de revoir sans cesse je ne sais combien de papiers, de vieux registres et de réclamer chez les banquiers une interminable série d'attestations.

Toutes ces vexations, toutes ces manœuvres et comparutions avaient pour but d'exciter l'attention publique et de nous rendre suspects. Et de fait, la cour se défiait de nous ; elle ne pouvait s'expliquer comment les Jésuites, réputés si riches, se trouvaient tellement grevés de dettes. Sur ce faux supposé on concluait que plusieurs Jésuites, comme le proclamaient les faiseurs de libelles et nos ennemis, avaient été chargés de placer des fonds et de cacher des sommes fabuleuses pour les envoyer à Rome augmenter le trésor du P. Général. Ces bruits

absurdes devenaient évangile pour la cour qui, se fiant au dire de ses espions à Rome, croyait que de grandes sommes d'argent, en lettres de change sur le banquier Belloni, venaient d'y être expédiées par les Jésuites de Naples.

Sur ces dénonciations le P. Provincial est mandé à la cour, dans la soirée du 12 septembre, par le conseiller Patrizio qui, au nom du roi, lui ordonne de déclarer à l'instant les sommes envoyées à Rome tant de Naples que de Sicile. Le Provincial répondit premièrement que la Sicile ne dépendait pas de lui, ayant, comme la Province de Naples, son supérieur particulier et que de fait, depuis son entrée en charge, il n'avait pas même écrit une seule fois au Provincial de Sicile. Pour ce qui regardait Naples, n'ayant à rendre compte que du temps de son administration, il affirmait n'avoir pas fait passer une obole, et que pour ce qui regardait ses prédécesseurs ils n'avaient envoyé à Rome que les petites sommes destinées à couvrir les dépenses communes de la Compagnie et probablement quelques aumônes pour la cause du vénérable Père de Geronimo. Le ministre surpris de cette franche déclaration voulut que le Provincial la mit par écrit : ce qu'il fit, ajoutant que l'argent dont on avait parlé pouvait provenir des biens fonds que le collège romain possédait dans le royaume de Naples ; mais que du reste il ne savait rien

de plus sur une gestion qui ne le regardait pas.

Le jour suivant le Provincial dut faire remettre au secrétaire Demarco une note minutieusement détaillée des petites sommes envoyées à Rome , depuis qu'il était en charge; il y avait ajouté cette observation que le Procureur d'Espagne qui n'était pas sous sa juridiction avait pu , lui aussi, envoyer quelque chose à Rome. L'affaire en resta là. Les ministres n'ayant reçu de Rome que de vagues dénonciations ne purent passer outre.

Cependant nos créanciers continuaient à faire grand bruit et à nous harceler ; mais nous ne pouvions que leur offrir nos propriétés et les renvoyer au gouvernement; celui-ci, pour gagner du temps, leur déclara que s'ils voulaient être payés, ils devaient à leurs frais et dépens faire examiner leurs créances et les confronter avec les comptes et les pièces que nous avions dû fournir. Quelques-uns de nos créanciers, soit qu'ils fussent en bonnes relations avec les employés du gouvernement, soit qu'ils les intimidassent, furent successivement payés. Demarco mandait souvent le P. Provincial pour lui ordonner de payer tantôt celui-ci, tantôt celui-là, et souvent il s'agissait de plusieurs milliers de ducats. Bientôt voyant qu'il nous restait à peine assez d'argent pour les besoins journaliers il nous dit de recourir au moyen dont avons déjà usé, je veux dire la vente de

notre argenterie d'église : ce que nous faisons avec les précautions dont nous avons déjà parlé , afin d'enlever tout prétexte à la calomnie ; nous réalisaâmes ainsi soixante-dix mille ducats.

Bientôt il ne nous resta plus à vendre que la statue de saint Cyr , due à la piété du vénérable P. de Geronimo ; la statue colossale de l'Immaculée-Conception et celle de la très-sainte Trinité que nous devons au zèle du serviteur de Dieu , le P. François Pepe. On nous défendit de passer outre, en se donnant un certain air de religion et disant que ces statues provenaient des aumônes des fidèles. Le véritable motif de cette tardive retenue était la crainte très-fondée de faire murmurer toute la ville. En effet bon nombre de ceux qui, par leurs dons, avaient contribué à ces œuvres magnifiques vivaient encore. De plus , la cour n'ignorait pas avec quelle violence on se plaignait de ce que les Jésuites ayant assez de propriétés pour payer leurs dettes , on ne leur permit pas de les vendre, au lieu de les contraindre à sacrifier le mobilier de leurs églises.

Les murmures de la population furent encore plus vifs, à la fête de saint Ignace, quand on vit la magnifique église du Jésus dépouillée de son riche mobilier, et ses splendides ornements remplacés par les plus communs ; la multitude des assistants fut

émue jusqu'aux larmes et ne put s'empêcher de maudire les véritables spoliateurs de l'église. La cour, loin de s'émouvoir de cela, était bien aise d'accoutumer peu à peu le peuple aux mesures bien plus violentes qu'elle préparait.

Du moment où il n'y eut plus rien à vendre du mobilier de nos églises, on ne pensa plus aux créanciers. Les démarches qu'ils faisaient n'aboutissaient à rien, sinon à se voir renvoyer, avec leurs suppliques, à Demarco qui, lui-même, les remettait à Patrizio, lequel tenait consulte; après quoi, il fallut revenir à Demarco qui, sous de nouveaux prétextes, les renvoyait à Patrizio; et tout cela sans résultat, sans rien obtenir, soit du capital soit du revenu. Ainsi depuis un an que nous sommes expulsés et que nos terres et nos revenus sont entre les mains du gouvernement, il est de fait que pas un de nos créanciers n'a reçu la plus petite partie de ce qui lui est dû.

Ces tribulations ne furent pas les seules qui nous affligèrent durant les sept derniers mois qui précédèrent notre expulsion de Naples. Chaque jour nous apportait un nouveau sujet de tristesse et d'inquiétude. Tantôt c'était la nouvelle — mise en circulation par la cour afin de mieux cacher ses desseins — que le roi nous obligerait à nous séparer de Rome, en nous forçant à prendre des supérieurs

indépendants. Une autre fois c'était la nouvelle que, vu notre position financière, on nous forcerait de recevoir comme intendant un officier du roi qui administrerait nos deniers. Un autre jour on nous disait que le roi nous dépouillerait de tout et nous assignerait une petite pension, la même qu'il nous accorde en exil. Le lendemain il nous revenait que Sa Majesté nous enleverait les congrégations, les retraites, les séminaires, les écoles et tout autre ministère et nous réduirait à l'oisiveté du cloître. Enfin ces brusques et perpétuels commandements adressés au supérieur, de se rendre en toute hâte à la cour, nous tenaient en des alarmes continues.

Malgré les protestations de la cour nous savions, à n'en pas douter, que sans cesse elle avait l'œil sur nous, et que non-seulement nos lettres de Rome, mais toutes les autres étaient retenues pour être rigoureusement examinées. Ajoutez à cela la manière inique dont nous étions traités dans les feuilles publiques et, sans aucun doute, avec l'approbation de Tanucci, qui de plus nous entourait d'espions. Nous avions l'ennui de voir nos portes assiégées de figures inconnues, et tous les Nôtres, quand ils sortaient, suivis de ces espions salariés.

Les ordres si fréquents de comparaître subitement à la cour n'avaient pas toujours pour prétexte

la question de nos dettes. Bien que les Nôtres se tinssent sur la plus grande réserve, Tanucci se plaignait de ce que dans nos conversations nous ne gardions pas la prudence voulue ; puis il donnait ordre aux supérieurs de corriger cet abus. On nous accusait aussi de nous réunir en grand nombre dans le palais de telle princesse où nous tenions des discours séditieux. Sur ces accusations sans fondement, le Père supérieur reçut ordre d'éloigner de Naples le Père Dominique Loffredo et le Père Janvier Sanchez de Luna. Quant à ce dernier, ce fut pour lui faire expier une vieille affaire que voici. Quelques années auparavant, le Père Sanchez de Luna avait composé une solide réfutation du pamphlet intitulé : *Réflexions sur le Mémorial du Général des Jésuites*. Quand il vint demander à Tanucci l'autorisation de la faire imprimer à Naples, il ne put l'obtenir et la fit passer à l'imprimeur Zatta de Venise qui la publia en 1761. A peine arrivée à Naples, cette publication qui ne portait pas de nom d'auteur fut dénoncée à Tanucci. Le marquis saisit cette occasion de se venger de la cour romaine qui venait de condamner le catéchisme de Fleury, imprimé à Naples ; en interdisant solennellement l'apologie du Père Sanchez qu'il exilait en même temps. Mais le Père Sanchez fit si bien auprès de Sa Majesté Catholique, que Tanucci reçut ordre

de le laisser rentrer dans le royaume. Le ministre n'avait pu digérer cette espèce d'affront, et sous le prétexte dont nous avons parlé il l'exila de nouveau. Cependant au bout de quelques mois il fut encore obligé de rappeler les deux exilés. Le vieux Père Loffredo dut son retour aux démarches d'un de ses parents, le comte de Potenza, un des plus éminents seigneurs du royaume. Le Père Sanchez dut son rappel à des intercessions de même nature. Puis Tanucci, qui voyait arriver le moment de notre expulsion, n'était pas fâché de dissimuler ses projets sous un semblant de modération.

Une autre misère nous causait alors de vives inquiétudes. L'année précédente, au mois de novembre, le Recteur d'un de nos collèges de province avait commandé à Naples une gravure de saint Ignace, qu'il se proposait de distribuer le jour de sa fête. Pour exécuter cette commande, le graveur ne trouva rien de mieux que de reproduire une ancienne image où le Saint est représenté debout, couvert de son manteau, la barrette en tête et foulant un dragon ailé qui se tord sous ses pieds. Sur le second plan on voit quelques énergumènes dont la bouche laisse échapper de petits serpents. La planche terminée, la gravure fut tirée, puis expédiée, et quelques exemplaires furent distribués dans la maison Professe. Sur ce, il arriva, comme on le sut

alors , qu'un religieux chargé de la surintendance de l'imprimerie royale et des machines , soit par animosité contre nous , soit pour passionner davantage la question du jour , montra cette gravure comme une allusion des Jésuites à leurs difficultés actuelles. Le dragon , suivant l'interprète , était le Roi-catholique qui devait être détrôné et flagellé par saint Ignace. Quant aux énergumènes , il fallait y voir les ministres des couronnes bourbonniennes. Notre homme ne se contenta pas de régaler ses amis de cette mauvaise plaisanterie ; il nous dénonça au ministre , qui , toujours avide de prétextes pour continuer ses vexations , prit la chose fort au sérieux. Il en parla fort durement au P. de Matteis , se plaignant qu'on eût osé faire graver et distribuer des images contenant de telles allusions.

Heureusement le Père de Matteis put nier ces prétendues allusions en affirmant que l'invention de cette gravure était bien antérieure aux affaires présentes , ce dont il offrait de donner la preuve : ce qu'il fit dans une autre audience , où il montra au ministre plusieurs de ces mêmes images fort anciennes et publiées , soit à Rome , soit en Allemagne. De plus notre graveur Napolitain , qui travaillait aussi pour la cour , attesta que le modèle , déjà fort vieux et enfumé , dont il s'était servi , lui avait été remis plusieurs mois avant les affaires d'Espagne.

Ainsi fut mise à néant cette accusation qui , dans ces circonstances , pouvant nous être fort préjudiciable , nous causa durant plusieurs jours de vives inquiétudes.

Bientôt un nouveau coup parti de la cour vint nous frapper et nous affligea d'autant plus qu'il était l'indice certain des mauvaises dispositions du pouvoir. On nous enleva à l'improviste l'administration spirituelle des prisons de la Vicaria. Mais pour bien comprendre l'importance de ce fait il faut remonter au commencement du siècle précédent.

Vers l'année 1609 , deux de nos Frères Scolastiques passant au jour sous les murs de la Vicaria se demandèrent comment un si grand nombre de malheureux prisonniers , qui plus que tant d'autres avaient besoin de secours spirituels , étaient privés de toute instruction religieuse : et à l'instant même ils se décidèrent à se présenter au magistrat qui veille jour et nuit sur cette prison , pour lui demander la permission d'y pénétrer et de prêcher les prisonniers. Le succès de cette visite et des suivantes fut tel , que les juges , qui ont là le siège de leur tribunal , prièrent eux-mêmes la Compagnie de se charger d'une manière stable de cette bonne œuvre.

Mais pour le succès complet de cette œuvre des prisons , il fallait non-seulement des prédications et des confessions , mais encore quelques ressources

pour subvenir aux plus nécessiteux. Un tel secours ne se fit pas longtemps attendre, le P. Balthasar Cossa, dernier héritier d'une famille distinguée ; ayant à disposer de ses biens en avait employé une partie à la fondation de notre collège de Saint-Joseph, situé dans le faubourg de Naples appelé *la Chiaja*. Ce Père fournit les premiers fonds pour l'œuvre des prisons ; mettant toutefois cette condition, dans les contrats de fondation, que, dans le cas où, pour cause quelconque, ladite œuvre des prisons viendrait à être supprimée, les fonds reviendraient au collège de Saint-Joseph. Plusieurs des Nôtres ajoutèrent à ce premier fonds, qui, s'augmentant par leur industrie, fournit un revenu assez considérable destiné au soulagement des prisonniers.

Les Pères se servaient de ce revenu pour acheter et distribuer aux prisonniers les plus nécessiteux, du linge, des vêtements, des paillasses, etc... En outre, chaque semaine, on donnait aux hommes et aux femmes une petite aumône. La distribution de ces aumônes aidait singulièrement les Pères à gagner la confiance de ces pauvres gens qui, bien volontiers, les écoutaient et se montraient tout disposés à suivre les exercices religieux qu'on leur proposait, comme aussi à découvrir toutes leurs misères spirituelles. Grâce à la fréquentation des sacrements on vit bientôt dans ces prisons une régularité, une

piété digne de faire envie même à des religieux.

Une œuvre si glorieuse à Dieu et si utile aux âmes ne pouvait plaire au démon : aussi ne cesse-t-il jamais de lui susciter des persécutions. Il est bon de noter avant de passer outre que les Pères avaient reçu des rois Philippe III et Philippe IV des diplômes fort honorables et le privilège exclusif d'entrer dans les prisons. Ajoutons que la maison d'Autriche, tant qu'elle fut en possession du royaume, ne cessa d'encourager les Jésuites à continuer leur bonne œuvre. Tous ces faits, longuement détaillés, sont consignés dans l'ouvrage intitulé : *Relazione dello stato delle carceri della gran corte della Vicaria di Napoli, prima dell'anno 1609, e delle mutazioni fattevi per opera de' PP. della Compagnia di Gesù.* (Notice sur l'état des prisons de la Vicaria à Naples, avant l'année 1609, et sur les améliorations y introduites par les Pères de la compagnie de Jésus.)

Malgré tout, l'enfer ne cessa d'inventer mille stratagèmes pour ruiner cette bonne œuvre ; mais la haine, qui n'avait pu venir à bout de ses desseins durant une guerre acharnée de cent cinquante-huit ans, triomphait enfin, par la destruction de la Compagnie, en 1767.

L'instrument dont se servit le ministre Tanucci pour la ruine de cette grande œuvre fut le juge alors chargé de la Vicaria, Don Louis Marciant.

Toutefois, comme cet homme aveuglé par la haine qu'il portait à la Compagnie, se fourvoya, ainsi que nous le dirons plus loin, dans l'exécution de son mandat, il reçut ordre du ministre de ne plus se mêler de cette affaire.

Dans la matinée du 19 juillet 1767 le susdit Marciant fit, au nom de Sa Majesté, signifier par huis-sier, au P. Nicolas François de Geronimo, alors chargé de l'*OEuvre des Prisons*, d'avoir à lui remettre les clefs de la chambre qu'il avait à la Vicaria et de se présenter lui-même dans l'après-midi. Le Père remit immédiatement les clefs, et Marciant ordonna que le jour même, en présence de deux notaires et des greffiers, on procédât à l'inventaire de tout ce qui se trouvait dans l'appartement du Père. Pendant qu'on exécutait les ordres de Marciant, le P. de Geronimo le pria de vouloir bien lui donner l'explication d'une pareille mesure. Celui-ci répondit ne rien savoir, sinon qu'il avait reçu ordre de Sa Majesté de réclamer les clefs de la Congrégation et d'inventorier son mobilier. « Si tel est l'ordre de Sa Majesté, répliqua le Père, pourquoi ne faites-vous pas l'inventaire de la Congrégation, mais celui des effets appartenant aux prisonniers ? Ce sont choses parfaitement distinctes, et vous exécutez tout autre chose que les ordres du roi. » Ne sachant comment expliquer une pareille

contradiction , Marciant voulut se tirer d'affaire en parlant d'autre chose ; mais le Père, qui connaissait parfaitement la teneur de la dénonciation qu'un prisonnier , par ordre de Marciant, avait remise au ministre, continua le même sujet et dit à Marciant : « Probablement on agit ainsi parce qu'on m'a dénoncé au roi comme ayant fait enlever de la prison une certaine quantité d'effets, à l'aide de deux portefaix. » Marciant ne pouvant nier le fait, le Père reprit : « Mais pourquoi le dénonciateur en parlant de ce que j'ai fait enlever n'a-t-il pas dit ce que j'ai fait reporter dernièrement aux prisons, savoir un grand chariot d'étoffes achetées pour les pauvres prisonniers de la darse et payées en billets de banque ? Et, pour preuve, voici dans cette chambre un reste considérable de ces mêmes étoffes. J'en ai fait enlever d'autres, il est vrai, par deux portefaix, mais pour les porter, comme de coutume, au tailleur Joseph Raccioppo demeurant dans le quartier de Naples appelé *Giudechella*, chargé d'en faire des vêtements pour les prisonniers ; et si l'on veut s'assurer du fait, il est facile de mander ici le tailleur et les deux portefaix. » Une telle conversation devenait trop pénible au sieur Marciant qui voyait crouler son maladroît échafaudage de calomnies : aussi, prenant prétexte de l'heure avancée, il se hâta de congédier le Père.

Nous jugeâmes nécessaire d'informer de ce qui se passait le directeur de la Vicaria , qui était alors le duc de Cerisano , grand homme de bien et très-affectionné à la Compagnie. Il importait de prendre ses avis pour savoir ce que désormais nous avions à faire. En apprenant la conduite du sieur Marciant, le duc fut d'autant plus surpris qu'il savait très-bien que cet homme n'avait eu d'autre commission du roi que de fermer la congrégation. Partant il était d'avis que les Nôtres continuassent, comme par le passé , à prêcher, confesser et distribuer aux prisonniers les aumônes accoutumées , sans rien changer à leur manière d'agir ; et c'est en effet ce qu'ils firent jusqu'au 25 juillet.

Bientôt, sur un nouvel ordre du sieur Marciant, le Père directeur se rend à la Vicaria et là, au nom de Sa Majesté, on lui commande de faire connaître tout ce qui appartient à l'*OEuvre des Prisons*. Le Père, sans manifester la moindre contrariété, invita Marciant à le vouloir suivre à la maison professe , où il verrait toutes les écritures en règle. Marciant se hâta d'accepter l'offre , et tout aussitôt se rendit à la chambre du Père, où, ayant ouvert le livre des comptes, il examina d'abord le total des recettes et dépenses de l'année 1766, pour arriver à connaître le chiffre du capital par celui du revenu ; mais voyant que la recette ne dépassait pas cent vingt

ducats, il demeura comme interdit : et de fait il y avait bien de quoi renverser un homme qui avait affirmé au ministre Tanucci que les prisons avaient environ vingt mille ducats de revenu et que les Jésuites administrateurs de ces revenus en dépensaient à peine la vingtième partie pour les prisonniers, gardant le reste pour eux. Sur ce, Marciant prenant le ton de la menace, s'écria : « Réfléchissez bien, mon Père, et déclarez exactement toutes les propriétés de l'*OEuvre des Prisons*, sinon malheur à vous » ! Le Père lui répondit tranquillement qu'il avait tout déclaré ; alors Marciant examina les comptes avec la plus grande attention pour découvrir si, par la comparaison des comptes annuels, il ne pourrait pas trouver quelques recettes dissimulées par le Père. Tout à coup, croyant avoir découvert la preuve de ce qu'il soupçonnait, il sauta de joie et s'écria : « Mais, dans l'avoir de 1766, je ne vois pas figurer la recette provenant d'un certain Cangiano, qui doit être de soixante-cinq ducats, et se trouvait anciennement portée à la recette ! » Le Père lui répondit en riant : « Comment voulez-vous trouver, en 1766, le revenu d'un capital de treize cents ducats qui, depuis plusieurs années, fait l'objet d'un procès ? Si vous voyez la rente Cangiano portée anciennement à la recette, c'est que alors elle était payée ; si maintenant on nous con-

teste le capital, comment voulez-vous qu'on nous en donne le revenu ? »

Alors le sieur Marciant, plus furieux que jamais, exhala sa colère en commandant à l'instant une multitude de mesures vexatoires. D'abord il ordonna au P. de Geronimo de livrer *la Platea* ? ce qui fut fait immédiatement; puis il prescrivit au greffier de prendre copie de la recette générale de 1766 et voulut que le Père le signât de sa main. Cela fait, il expédia un de ses subalternes pour faire enlever de la chapelle des prisonniers tout ce qu'ils trouveraient de tableaux ou d'images représentant quelque saint de la Compagnie. Enfin d'un ton magistral, il intima cet ordre au Père : que désormais ni lui, ni aucun autre Jésuite, ne remit le pied dans la chapelle des prisons ; de plus que les congréganistes de l'*Oeuvre des Prisons*, érigée en notre maison du *Gesù-Vecchio*, ne porteraient plus processionnellement, sous la conduite des Jésuites, le dîner que, chaque semaine, ils offraient aux prisonniers; et que désormais les confrères eux-mêmes ne pourraient plus faire de quêtes dans la ville. Pour conclusion il somma le Père directeur de rendre compte des biens et revenus de cette même congrégation. Mais le Père lui opposa une fin de non recevoir en déclarant que jamais les Jésuites ne s'étaient ingérés dans l'administration des biens temporels de cette

congrégation et que conséquemment, s'il voulait en voir les comptes, il devait s'adresser à l'un des procureurs de la Vicaria qui en était chargé.

A peine le sieur Marciant avait-il lancé tous ces ordres qu'il sortit de la chambre du Père, animé des plus mauvaises dispositions. A peine arrivé chez lui, il dépêche un secrétaire pour intimer au Père, et de la part du roi, d'avoir à remettre dans deux jours une note détaillée du quand et comment s'était formé le capital de l'OEuvre des Prisons. Pour rédiger une semblable note il aurait fallu beaucoup de temps: car il s'agissait de rechercher les indications demandées dans une masse de papiers accumulés durant cent cinquante-huit ans. Aussi fallut-il travailler jour et nuit pour obéir à cet ordre despotique de Marciant, qui, par grâce, finit par accorder quatre jours entiers.

Pendant que notre homme dictait, dans la chambre du Père de Geronimo, tous les ordres dont nous avons parlé, il ne laissa pas d'en expédier un autre à l'adresse d'un certain couvent de religieux (dont nous tairons le nom, par respect pour leur Ordre). Ce commandement, expédié de la part du roi, aux susdits religieux, leur enjoignait d'aller à la Vicaria les vendredis et les dimanches pour y prêcher et confesser les prisonniers, comme les Jésuites avaient coutume de faire. A la réception de cet

ordre, les religieux ne purent contenir leur allégresse, voyant déjà la succession des Jésuites leur échoir, aussi : sans perdre temps, ils colportèrent la bonne nouvelle dans toute la ville ; exaltant les grands travaux dont ils allaient être chargés : et cela tant et si bien que bon nombre de gens, indignés de ce manque de convenance et modestie religieuse, firent remarquer que, depuis un siècle et demi, les Jésuites faisaient tout cela, et bien plus encore, sans se jamais vanter de leurs travaux. Au reste, cette allégresse de nos heureux successeurs ne fut pas de longue durée, comme nous le dirons plus loin.

Cependant le P. Provincial, après avoir pris conseil de nos anciens, jugea qu'il était opportun d'envoyer le P. de Matteis, alors supérieur de la maison professe, chez le marquis Tanucci pour l'informer de tout ce qui s'était passé dans l'affaire des prisons.

Le marquis, en fin diplomate, voulut paraître ignorer que les Jésuites eussent jamais été chargés des prisons ; et, dès le commencement de l'entretien, il dit au P. de Matteis : « Non, vraiment, il ne convient pas que des religieux entrent dans les prisons : c'est une affaire trop délicate. » Cette ignorance affectée lui réussit mal : car si le P. de Matteis ne lui rappela pas tant d'ordres, donnés par Son Excellence elle-même, sur le service des prisons confié aux Jésuites ; les grâces si souvent accordées par Elle, à

la sollicitation du Père chargé des prisons ; les ordonnances des rois Philippe III et Philippe IV , qu'Elle connaissait si bien et qui réservaient aux Jésuites seuls l'entrée des prisons ; si, dis-je, le Père de Matteis ne lui rappela pas tous cès faits, c'est qu'il lui suffisait, pour le confondre, de cette simple observation : qu'il ne pouvait comprendre que Son Excellence ignorât les services que nous rendions dans les prisons dans le moment même où l'on nous ordonnait, de la part du roi, de ne plus continuer ces mêmes services, et qu'on chargeait d'autres religieux de se rendre aux prisons pour y continuer nos œuvres de miséricorde! « Il est impossible, répliqua le marquis, que le roi ait donné un pareil ordre, attendu que le curé seul, et nul autre que lui, ne devait pénétrer dans les prisons. » Puis, sans donner au P. de Matteis le temps de répliquer, il le congédia avec force politesses et marques de bienveillance.

Le marquis avait clairement compris que cette affaire des prisons avait été conduite aussi mal que possible, par son agent le sieur Marçant. Ce dernier, en abusant du nom de Sa Majesté pour couvrir ses excès, avait, par ce crime de faux, encouru les peines les plus graves. Mais comme dans le cas présent il ne s'agissait que des Jésuites, le ministre usa de clémence et se contenta d'expédier les deux ordonnances suivantes : par la première il ordonnait

au président du tribunal criminel de la Vicaria, Don Nicolas Garofalo, de terminer cette affaire des Jésuites et des prisons, et d'intimer l'ordre, au nom du roi, au sieur Marciant de ne plus jamais s'en mêler; mais de se borner à remplir sa charge de délégué, qui consistait à veiller sur les prisons et empêcher les évasions. L'autre dépêche fut adressée aux religieux, dont nous avons parlé ci-dessus; elle leur intimait l'ordre de ne plus mettre le pied dans les prisons dont le service était confié au seul curé de Saint-Thomas de Capuano. Ces deux ordonnances firent expier au sieur Marciant et aux susdits religieux, le mauvais vouloir de l'un, et le triomphe momentané des autres.

Le Père chargé des prisons se mit sans tarder en rapport avec le président de la Vicaria, Don Garofalo. Ce personnage très-homme de bien et parfaitement instruit des grands services temporels et spirituels que les Jésuites avaient rendus depuis tant d'années, conduisit l'affaire avec tous les égards possibles, protestant qu'il compatissait aux tribulations qui, dans ces temps malheureux, venaient fondre sur la Compagnie. Le Père remit donc au président tous les papiers, tous les comptes et ce qui restait de fonds appartenant à l'œuvre des prisons. Sur ce, le ministre se déclara pleinement satisfait. Ainsi finit cette triste affaire qui durant plusieurs

mois nous avait mis en perpétuelle inquiétude.

Cependant le bruit courait partout que nous serions bientôt chassés du royaume, et déjà nous ne pouvions plus sortir sans recevoir de nos amis les marques de la plus affectueuse compassion, et, de nos ennemis, des paroles injurieuses. Les Nôtres, au moins la plupart, partageaient si bien les tristes prévisions du public, que déjà ils mettaient de côté les objets qu'ils espéraient avoir l'autorisation d'emporter; et d'un moment à l'autre ils s'attendaient à voir les soldats entourer nos maisons.

Mais voici que dans la nuit du 19 octobre 1767, le Vésuve se mit à gronder avec tant de bruit et d'une façon si épouvantable qu'il porta la terreur non pas seulement dans les environs, mais encore fort au loin. Le volcan ne se borna pas à ce bruit épouvantable, mais il lança bientôt d'énormes masses enflammées qui retombaient sur lui-même et sur les campagnes environnantes. Le tremblement causé par les détonations du volcan ébranlèrent les maisons, les palais et les églises de Naples et si fortement que partout on s'attendait à les voir d'un moment à l'autre tomber en ruine.

Le roi et toute la cour se trouvaient alors au palais de Portici qui est à peu près à mi-chemin de Naples au Vésuve, quand, le 20 octobre, vers les dix heures du soir, le bruit des détonations, le feu et la fumée

devinrent si terribles que le roi, craignant pour sa vie, se sauva précipitamment vers Naples sans même se donner le temps de changer, contre un habit, l'espèce de robe de chambre dont il était vêtu en ce moment. Les courtisans, également épouvantés, s'enfuirent au plus vite, comme aussi tous ceux qui alors étaient en villégiature. Tous, les uns en voiture, les autres à cheval, les autres à pied, se sauvaient du côté de la capitale.

Cette même nuit, l'immense population qui habite à Naples, le quartier du Marché, se croyant peu en sûreté dans les maisons, se trouvait rassemblée, partie sur la place des Carmes, partie dans la grande rue Neuve proche de la mer. Pendant que cette multitude, saisie de frayeur à la vue des convulsions du Vésuve, qui lançait une épouvantable pluie de feu, poussait des cris lamentables et priait Dieu d'éloigner le fléau de leurs maisons, voilà qu'à l'improviste, arrive, au grand galop, au milieu de cette multitude, la voiture du roi; alors tout le peuple d'une même voix, dans un tumulte inimaginable se mit à crier au roi : Sire, sire, voilà le châtiment de Dieu ! oui, c'est un châtiment de Dieu, parce que vous voulez chasser nos bons Pères Jésuites qui sont innocents, et Dieu va nous exterminer par le feu. A cette protestation de la multitude, le roi, comme hors de lui, engage le peuple à

se calmer, l'assurant qu'il n'avait rien à craindre et lui certifie que jamais il n'avait eu le détestable projet de chasser les Jésuites et qu'il ne commettrait jamais une telle impiété.

La matinée suivante, 24 octobre, le Vésuve loin de se calmer paraissait plus furieux et menaçant. On vit, sur les flancs de la montagne, s'ouvrir quatre énormes bouches qui vomissaient des rivières de feu, couvrant la campagne et s'avancant du côté de la ville. Ce spectacle jeta une telle frayeur parmi le peuple, que soudain, pour obtenir le secours de la sainte Vierge et celui du grand saint Janvier, protecteur de la ville, il se précipite dans les églises pour y organiser une procession de pénitents.

Mais le marquis Tanucci craignant que parmi cette multitude de peuple assemblé pour apaiser la colère de Dieu il n'arrivât quelque tumulte, envoya immédiatement à tous les curés, à tous les religieux, à tous les ecclésiastiques l'ordre de ne point former ou accompagner de telles processions.

Alors s'offrit un spectacle à fendre le cœur : le peuple se voyant, dans cet immense danger, abandonné de ses propres pasteurs intimidés par la cour, se mit lui-même en bel ordre de procession pour se rendre aux principaux sanctuaires de la ville. On voyait une file interminable d'hommes ceints de cordes et de chaînes parcourir les rues en

chantant d'un ton lugubre les litanies de la sainte Vierge. Ailleurs c'était une innombrable multitude de femmes, précédées d'une grande croix, marchant nu-pieds, les cheveux épars et la tête couverte d'épines, et criant d'une voix lamentable : Pardon, mon Dieu, pardon, ayez pitié de nous ! On voyait aussi une troupe de jeunes enfants portant des croix sur leurs épaules et parcourant les rues de la ville en criant de toute leur voix : Ayez pitié de nous, mon Dieu, miséricorde ! Enfin des groupes de petites filles la tête couverte d'un voile et d'une couronne d'épines chantaient le saint Rosaire avec une dévotion à faire pleurer les plus endurcis. Puis comme tout le peuple avait pour certain que ce terrible fléau leur était envoyé à cause des Jésuites, que la cour voulait expulser, il se portait en foule dans les églises de la Compagnie pour y redoubler leurs cris et prier les saints qu'ils croyaient irrités contre la ville.

Cette universelle émotion du peuple qui, d'une voix unanime, déclarait le fléau, un châtiment de Dieu envoyé pour la punition de l'injustice que l'on méditait contre les Jésuites, fit une profonde impression sur l'esprit de Tanucci. Ce fut alors que ce ministre se tira d'affaire par un stratagème qui cause un sentiment d'horreur et qu'on aura peine à croire tant il est odieux. Toutefois il faut se rap-

peler, avec saint Augustin, que Notre-Seigneur permit quela trahison de Judas fit partie de sa Passion, afin de donner courage à ceux de ses serviteurs qui, à cause de son nom, auraient à souffrir de semblables épreuves.

Donc, notre marquis, ayant, dans la matinée du 22 octobre, reçu la visite accoutumée du docteur Don Carmel Ventapane, un des plus célèbres médecins de Naples, homme très-religieux et fort connu pour son attachement à la Compagnie, il lui ordonna de se rendre immédiatement au *Gesù-Nuovo*, où se trouvaient alors le Père Pagano, Provincial des Jésuites, et le Père de Matteis, supérieur de cette maison, pour leur déclarer de sa part : que le roi était extrêmement surpris de voir les Jésuites, qu'il estimait gens capables et de grand jugement, se montrer crédules au point d'ajouter foi aux stupides murmures de la populace et, sur ces ineptes imaginations, se laisser aller à la consternation. Que Sa Majesté n'avait point à rechercher les causes de leur expulsion du Portugal, de France et d'Espagne; qu'il regardait et tenait pour innocents les Jésuites de ces pays, malgré les prétextes ou semblant de fautes, dont on avait fait arme contre eux; mais que pour les Jésuites de ses propres États, il n'y avait pas même ces apparences et ces prétextes. Cela posé, le docteur devait leur donner sa parole

que, le roi de Naples n'étant point un oppresseur, ni un despote cruel, n'aurait jamais permis qu'on dépouillât de leurs biens, chassât de leurs maisons, expulsât du royaume tant d'hommes innocents, si utiles, si nécessaires au bien de ses États, aux bonnes mœurs et à la religion de ses sujets. « Allez donc immédiatement, ajouta le ministre, consoler les Jésuites, puis revenez au plus vite, car je suis impatient de vous revoir et d'apprendre que vous avez réussi à les désabuser de leurs vaines terreurs. »

L'excellent docteur Ventapane qui n'avait pu se résigner à l'idée de notre bannissement fut comme étourdi de ces paroles si rassurantes, et tout aussitôt, rempli de joie, se rendit, ou plus tôt courut au *Gesù-Nuovo*, où, à peine entré et voyant de loin le Père Provincial, qui se rendait avec le Père supérieur et plusieurs autres de nos anciens dans la salle commune pour y tenir consulte, leur cria de loin, tout transporté de joie et les yeux remplis de larmes : « Père Provincial, Père Supérieur, mes chers Pères, c'est donc moi qui devais être l'ange de la paix et vous porter une nouvelle qui va remplir de joie tout le royaume ! » Après ces premières paroles le docteur fut prié d'entrer dans la salle, où, s'étant assis entouré de tous les Pères, il leur raconta par le menu tout ce dont nous venons de parler : assurant, à plusieurs reprises, qu'il s'acquittait de

sa mission et n'ajoutait pas un mot aux paroles du ministre Tanucci.

Les Pères étaient dans la stupéfaction, pouvant à peine en croire leurs oreilles; mais, considérant que ce serait faire une très-grave injure au ministre, s'ils paraissaient douter de la sincérité de cette communication officielle, ils prièrent le docteur Ventapane de porter au ministre leurs plus vifs remerciements, le priant de leur faire savoir s'il aurait pour agréable qu'ils se rendissent près de lui et de Sa Majesté pour leur exprimer la profonde reconnaissance de la Compagnie.

L'excellent docteur n'en voulut pas entendre davantage et, toujours courant, retourna vers Tanucci pour lui certifier que les Pères parfaitement rassurés l'avaient chargé de leurs plus vifs remerciements et lui faisaient demander s'il voulait bien agréer qu'ils vinssent eux-mêmes remercier le roi et Son Excellence.

Le ministre répondit au docteur : « Ce qui me pressait, c'était d'assurer les Jésuites des bonnes intentions du roi », mais que pour le moment ils ne devaient point prendre la peine de venir remercier. « Quant à vous, docteur, continua le ministre, hâtez-vous d'aller répandre cette bonne nouvelle par toute la ville; racontez-la à tous ceux que vous rencontrerez sur votre chemin. »

Les vents ne portent pas plus rapidement les étincelles d'un incendie que le bruit de cette bonne nouvelle ne parvint aux quatre coins de Naples. En un moment on vit une multitude de personnes de toute condition se précipiter en foule vers les maisons de la Compagnie. Parents, amis, pénitents, congréganistes, élèves, tous accouraient pour se réjouir de ce que Dieu avait préservé le royaume d'une si grande calamité. Les religieuses qui plus vivement que les autres avaient déploré le bannissement de la Compagnie, récompensèrent libéralement les porteurs de la bonne nouvelle; et, dans le comble de leur joie, chantèrent le *Te Deum*, pour remercier le Seigneur. Ceux des Nôtres qui, dans la matinée de ce jour, se trouvaient appelés hors de la maison se virent à chaque pas arrêtés dans les rues par une foule de gens qui s'empresaient de leur baiser la main; se recommandaient à leurs prières, et les suppliaient de ne jamais les abandonner.

Cependant le Vésuve devenait plus menaçant; les rues de Naples étaient déjà toutes couvertes de cendres et le ciel tellement obscur, qu'en plein midi, il aurait fallu pour bien distinguer les objets se servir de lanternes. Aussi l'épouvante, allant toujours croissant, une foule considérable se porta vers le palais du cardinal-archevêque, qui alors

était Mgr Don Antoine Sersale, et là, au milieu des pleurs et des cris, le supplia de détourner le fléau qui les menaçait d'une ruine imminente en ordonnant une procession, où, comme il avait été fait en semblable péril, on porterait du côté du Vésuve la statue d'argent qui renfermait la tête de saint Janvier leur puissant protecteur.

L'archevêque sachant combien le ministre était opposé à ces manifestations éclatantes s'excusa en disant qu'une telle démonstration nécessitait l'assentiment de la cour et que si l'on obtenait ce consentement il était disposé à leur donner satisfaction. A ces paroles un certain nombre des plus déterminés se rendit en toute hâte chez le ministre, qui dans la crainte d'un soulèvement leur accorda, mais bien à contre-cœur, ce qu'ils demandaient.

Au moment de mettre en marche cette immense procession, le peuple ne voyant pas les Jésuites au milieu des autres religieux se mit à crier au cardinal : « C'est inutile, c'est peine perdue, nos prières et la procession n'auront point d'effet ; cette calamité nous est venue à cause des Jésuites persécutés, et nous voulons les prières des Jésuites pour obtenir la cessation du fléau : faites donc venir les Jésuites et qu'on les mette en tête de la procession, autrement c'est inutile, c'est peine perdue, nous n'obtiendrons rien ». A cette demande inattendue, le

cardinal tâcha d'apaiser le peuple en lui disant que les Jésuites, par un privilège du Saint-Siège et de la cour, étaient dispensés d'assister aux processions et que les y faire venir serait une indiscretion, attendu que, n'ayant jusqu'à ce moment cessé de prêcher partout, de donner les exercices spirituels dans les communautés et d'entendre cette foule de pénitents qui assiégeaient leurs confessionnaux, ce serait les incommoder beaucoup que de les forcer à faire avec eux une procession de plusieurs milles. Le peuple se rendit à ces raisons et le chef du glorieux saint Janvier fut porté processionnellement du côté du Vésuve jusqu'au lieu appelé le pont de la Madeleine. Et là, comme si le Volcan eût été maîtrisé par la sainte relique, il cessa bientôt de tonner, puis de lancer des flammes, et peu après, un léger vent venant à souffler de l'occident purifia l'atmosphère de l'épaisse fumée dont elle était chargée.

Le peuple de Naples se montra comme fou de joie, tant pour se voir délivré du terrible fléau qui le menaçait, que pour l'assurance qu'on lui donnait de conserver les Jésuites; mais cette joie s'évanouit bientôt à la vue de certains navires arrivant dans le port, sans que personne pût indiquer leur destination. Les plus clairvoyants craignirent que ces vaisseaux ne fussent destinés à transporter les

Jésuites; et cette crainte se propagea tellement, qu'une infinité de gens se rendaient incessamment du côté de la mer pour voir ces bâtiments et s'informer de leur destination. Ces faits et d'autres encore confirmèrent les craintes de notre prochain bannissement : aussi l'étonnement et la tristesse du peuple se manifesta de nouveau.

A cette époque vivait dans un couvent de Naples appelé *Lo Splendore*, la Sœur Marie-Madeleine Sterlik, femme d'une si grande vertu, que non-seulement le peuple et les gens de distinction, mais les sceptiques eux-mêmes, la tenaient pour une sainte véritablement éclairée de Dieu. La reine Amélie l'avait en telle vénération que, plusieurs fois, elle fut la voir en compagnie de tous ses enfants. Et quand elle dut quitter le royaume de Naples, avec son époux le roi Charles III, pour prendre possession de celui d'Espagne, elle lui recommanda, avec les plus vives instances, son fils Ferdinand, qu'elle laissait à Naples, et pria ce jeune prince de regarder la sainte religieuse comme une mère, et de la vénérer comme telle.

Quand la servante de Dieu apprit la nouvelle, répandue dans la ville, du prochain départ des Jésuites, elle se sentit, comme elle le dit elle-même, fortement inspirée de Dieu, d'écrire au roi. Mais pour s'assurer que cette inspiration venait du ciel ;

elle ne cessa, durant huit jours, de prier avec la plus grande ferveur. Après ces huit jours passés dans la prière, se sentant plus vivement pressée par la même inspiration, elle résolut d'écrire au roi.

Chaque année, le 11 novembre, fête de saint Martin, elle avait coutume d'envoyer au roi, avec une corbeille de gâteaux, quelques objets de piété. Or cette année en envoyant, selon sa coutume, son petit présent, elle y joignit un billet dans lequel elle priaît très-humblement Sa Majesté de ne faire aucun mal aux Jésuites, si elle ne voulait s'attirer les châtiements de Dieu. Le roi, ayant lu ce billet, répondit de sa propre main : qu'il la remerciait de son présent, qu'il se recommandait à ses prières et que tant qu'il vivrait jamais les Jésuites ne sortiraient de ses États. Cette réponse fut portée à la Sœur Marie-Madeleine par le chevalier Don Charles d'Afflitto.

Après les assurances officiellement apportées par le docteur Ventapane de la part du ministre; après une promesse écrite de la propre main du roi et divulguée dans tout Naples, l'expulsion des Jésuites semblait devenue impossible. Mais tout cela n'était, de la part du ministre, qu'un stratagème pour tranquilliser la population, et choisir le moment favorable pour l'enlèvement des Pères.

En attendant, le marquis cherchait par tous les moyens possibles à trouver les Jésuites en faute, et,

pour y parvenir il employait des centaines d'espions, chargés de les suivre partout, d'écouter tous leurs discours, toutes leurs paroles et de pénétrer pour ainsi dire dans leur pensée. Partout où l'un des Nôtres prêchait ; partout où nous donnions les exercices spirituels ; partout où nous faisons des instructions, comme dans les congrégations et les classes ; partout nous étions épiés ; toutes nos paroles étaient rapportées au ministre et soigneusement examinées, dans le désir de leur trouver quelques mauvais sens. Notre correspondance active et passive était ouverte à la poste et rigoureusement examinée. Comme ces machinations demeuraient sans aucun résultat, le ministre eut recours aux libelles diffamatoires, imprimés contre nous en France, en Portugal, en Italie, et les fit répandre à profusion dans tout le royaume. Puis, afin que notre expulsion devint moins impopulaire, il faisait répéter par ses émissaires que tout le monde gagnerait au départ des Jésuites : le clergé hériterait de leurs ministères, les religieux de leurs maisons, et les séculiers se partageraient leurs immenses richesses.

Si d'un côté nos ennemis désiraient si ardemment voir arriver le jour de notre exil, il est impossible de raconter tout ce que firent les gens de bien et surtout les communautés pour obtenir de Dieu notre conservation. On peut dire que tous les saints et

saintes du paradis furent suppliés de nous venir en aide. Les neuvaines et les prières étaient continuelles ; il y eut des personnes qui firent célébrer des centaines et des milliers de messes pour le soulagement des âmes du purgatoire, il y en eut qui prolongèrent durant plusieurs semaines un jeûne très-rigoureux, ne mangeant que des herbes crues. Si nous disions combien il y eut vœux et promesses d'aumônes, combien d'expositions du Saint-Sacrement, combien de nuits passées en adoration, cela paraîtrait incroyable. Mais Dieu ne voulait point alors exaucer tant de prières ; et, par un jugement de son infinie sagesse et prudence, il permit le triomphe de l'iniquité.

Nous ne pouvons indiquer la date précise du jour où le décret de notre expulsion fut signé par le roi de Naples. Quant au fait de la signature, nous le tenons du prince de Spaccoforno, témoin oculaire ; il se passa comme il suit. Le marquis Tanucci tenant en main le décret de notre expulsion se présenta devant Sa Majesté pour le lui faire signer. Le roi, après en avoir entendu la lecture, déclara qu'il ne signerait jamais un pareil décret, attendu qu'il ne pouvait condamner à des peines si graves tant de religieux qui n'avaient pas commis l'ombre d'un délit. Le ministre, ayant répliqué que la volonté de Sa Majesté Charles III était que les Jésuites fussent

immédiatement bannis du royaume de Naples : « Eh bien , reprit le roi , si telle est la volonté de mon père , pourquoi ne signe-t-il pas lui-même l'arrêt de proscription ? Pour moi je ne le signerai jamais. »

Le ministre déconcerté par la fermeté du jeune roi se retira sans insister. Mais à peine sorti de l'audience il se rendit chez Monseigneur Latilla , chanoine régulier et ancien évêque d'Avellino, confesseur du roi, et le pressa de mettre tout en œuvre d'user de tous les moyens pour amener son royal pénitent à signer le décret. Sans hésiter, le digne confesseur se rendit auprès du roi , le décret à la main, et le supplia d'y apposer sa signature ; mais voyant que ni les raisons ni les prières ne pouvaient arracher le consentement du roi : « Eh bien! Sire, continua le confesseur, Votre Majesté ne veut pas signer l'expulsion des Jésuites dans la crainte de commettre un énorme péché, dont elle aurait à rendre compte à Jésus-Christ, notre juge ! Si cela seul vous arrête, signez : je prends sur moi toute la responsabilité de cet acte dont je rendrai compte au tribunal de Dieu ! » A ces mots, le roi setroubla, puis, après quelques instants de silence et d'hésitation, il prit enfin le décret et tout en le signant dit à son confesseur : «Rappelez-vous bien ce que vous me faites signer ; vous en rendrez compte à Dieu!» En même temps , lui jetant à terre le décret et lui tour-

nant le dos d'une façon méprisante, il s'éloigna. Pauvre confesseur! trente jours après l'expulsion des Jésuites, il allait rendre à Dieu le compte qu'il avait promis! Sa fin misérable remplit de terreur tous ceux qui en furent les tristes témoins.

Tanucci, au comble de la joie d'avoir enfin extorqué la signature du roi, ne perdit pas un moment pour envoyer à toutes les provinces du royaume les ordres et les instructions nécessaires à cette fin : que le même jour, à la même heure et dans la même forme s'exécutât l'arrêt de bannissement.

Bientôt arriva le jour de la grande exécution : ce fut le 20 novembre. Le soir, peu après le coucher du soleil, on vit toutes nos maisons entourées de soldats; un peu plus tard nous arrivait le procureur du roi accompagné d'un grand nombre de secrétaires, greffiers et autres employés subalternes. Le premier ordre donné par le procureur fut de couper les cordes de toutes les cloches, dans la crainte que les Jésuites ne s'en servissent pour appeler le peuple à leur secours. Cela fait, le procureur alla droit à la chambre du supérieur et lui intima l'ordre de réunir dans une salle commune toute la communauté à l'exception des Scolastiques, s'il y en avait, et des frères coadjuteurs qui seraient appelés plus tard.

Dès que les Pères furent réunis, on leur promulgua

le décret d'expulsion dont voici les trois points : 1° Le roi des Deux-Sicules déclarait la Compagnie *soi-disant* de Jésus supprimée et pour toujours abolie et détruite dans tous ses États : et à cet effet, tous les prêtres de ladite société, condamnés à l'exil perpétuel; 2° quiconque des susdits exilés aurait la témérité de remettre les pieds dans le royaume se rendrait par ce seul fait criminel d'État et puni comme tel; 3° le roi accordait à chaque prêtre, à titre de pension alimentaire, soixante-douze ducats (environ trois cents francs) par an. Pour ce qui était des biens de la Compagnie, Sa Majesté en ferait ce que bon lui semblerait, n'ayant à rendre compte de ses actes qu'à Dieu seul.

Après cette condamnation à des peines si graves chacun de nous s'attendait que le procureur royal allait nous déclarer pour quels crimes énormes le roi punissait d'un perpétuel exil un si grand nombre de ses sujets; mais il n'ajouta pas un mot sur la cause de notre expulsion et conclut ainsi : *Et parce que le roi vous tient tous pour innocents, Sa Majesté m'a commandé de vous traiter avec tous les égards et respects possibles.* Ainsi, comme dans le jugement de Pilate, on déclare innocents ceux que l'on condamne!

Après cette sentence les Pères eurent ordre de se retirer, chacun dans sa chambre, dont la porte fut

dès lors gardée par une sentinelle. Là, chacun devait, après avoir fait un paquet de linge et des petits objets les plus nécessaires, se tenir prêt à partir. On procéda de la même façon dans toutes les maisons de la Province, à l'exception de celle des prêtres où le procureur royal, Don Fernando, nous montra beaucoup de bienveillance.

Dès que les Pères furent renvoyés dans leurs chambres, le procureur fit venir tous les Scolastiques, professeurs ou étudiants avec les frères coadjuteurs; et, après leur avoir promulgué la condamnation déjà signifiée à tous les prêtres, il leur déclara que le roi, par un excès de bénignité, leur donnait la liberté, ou de suivre les prêtres en exil ou d'accepter la sécularisation et de rentrer dans la maison paternelle. Toutefois, s'ils prenaient le parti de suivre les exilés, ils ne devaient compter sur aucun secours ou pension du roi; mais que s'ils voulaient rentrer sous le toit paternel il leur serait accordé trente-six ducats annuels avec une part dans le mobilier du collège, et que de plus, Sa Majesté, dans la distribution des charges et des emplois, aurait certainement égard à leur mérite.

Le procureur royal ne doutait pas que, sur de telles propositions, les scolastiques et les coadjuteurs ne s'empressassent de se déclarer prêts à quitter l'habit de la Compagnie. Mais il fut bien

trompé dans son attente : car, à l'exception de quelques frères coadjuteurs effrayés de cette déclaration : qu'ils n'auraient aucun secours pour vivre en exil ; tous se déclarèrent décidés à partager le sort des prêtres , ajoutant que si on leur refusait de quoi se procurer des aliments , ils étaient bien certains que tant que les Pères auraient un morceau de pain , ils le partageraient avec eux ; mais que si ce secours venait à leur manquer ils savaient que Dieu, dont la providence est infinie , ne laisserait pas mourir de faim un si grand nombre de serviteurs qui, pour lui être fidèles, avaient préféré tout quitter, tout perdre et tout souffrir. Et cette déclaration fut faite avec tant de promptitude, de liberté et de joie religieuse que le procureur royal, député à notre collège des études, don Pallanto, conseiller du roi, en fut comme étourdi et renversé.

Ce fut alors qu'un soldat suisse et protestant, qui, pour son bonheur , se trouvait de garde dans la grande salle où cette scène venait de se passer , se sentit touché au fond du cœur , et s'écria : Oh ! bien certainement une religion capable de produire ce que je vois présentement de mes yeux , ne peut être fausse. La religion qui inspire à tant de personnes de faire avec joie de tels sacrifices , qui leur fait préférer l'exil et la pauvreté aux avantages qu'on leur offre, et qui les porte à de tels dévoue-

ments, cette religion doit être la vraie : aussi je veux me faire catholique. Et dès le jour suivant ce brave soldat exécuta sa résolution.

La liberté de suivre les Pères en exil, ou d'accepter la sécularisation, liberté accordée aux scolastiques, fut refusée aux novices. Le conseiller Tangianni, chargé de l'exécution du décret pour la maison des novices, ne prit contre eux aucune mesure durant la nuit de notre départ ; mais dès le lendemain il les fit conduire dans le voisin monastère des Théatins appelé Notre-Dame-des-Anges ; et là, malgré leurs protestations, leurs prières et leurs larmes, on leur fit violence, et cela par ordre exprès de la cour, pour leur arracher l'habit de la Compagnie et les contraindre à prendre des vêtements séculiers, pour les renvoyer dans leurs familles. On ne saurait dire combien nos chers novices furent désolés de se voir ainsi violentés ; plusieurs essayèrent, mais inutilement, de prendre la fuite, pour se réunir aux exilés ; plusieurs, opprimés par le chagrin, tombèrent malades ; et l'un de ces derniers, Joseph Giovane, en mourut quelques jours après dans la propre maison du conseiller Tangianni, où il était gardé, en attendant que sa famille vînt le chercher.

Au moment de notre départ, les infirmes et les malades retenus dans nos maisons furent conduits

le jour suivant dans divers couvents de la ville. Les procureurs des principaux collèges et le procureur de la Province furent retenus, afin qu'ils rendissent compte de leur administration et donnassent au ministre l'état de toutes les créances actives et passives, des capitaux et des biens fonds appartenant à chaque maison. Mais revenons à notre départ.

Minuit approchait quand le procureur royal intima aux Pères l'ordre de partir et de se diriger vers la porte, après avoir pris avec eux leurs manteaux et les objets les plus indispensables ; que pour le reste des petits effets de leurs chambres, ils pouvaient compter qu'on les leur ferait porter au lieu de leur destination. Arrivés à la porte, les Pères furent aussitôt placés dans des voitures, escortés de nombreux soldats à cheval, ayant le sabre nu à la main et conduits à Pouzzoles. Là ils furent enfermés dans le couvent des Carmes qui, dès avant l'arrivée des proscrits, se trouvait environné de soldats comme s'il se fût agi de garder une troupe de malfaiteurs de la pire espèce.

Dans cette même ville et dans ce même couvent des Carmes, furent amenés tous les Pères de nos collèges de Nola, Salerne, Castellamare, Massa, et tous ceux de la Résidence de Portici et des autres lieux voisins de Naples. Les Pères du collège de

Capoue furent menés par la voie de terre, et escortés par la force armée jusqu'à la frontière du royaume et laissés à Portella. Ceux de la Pouille furent conduits de la même manière à Frosinone; ceux d'Aquila et d'Atri à Rieti, et enfin tous ceux de la Calabre dirigés sur Messine, où, réunis aux Pères siciliens, ils furent conduits par mer à Terracine.

Mais revenons aux Pères laissés à Pouzzoles. Le commissaire don Ferdinand de Leone, chargé de la garde des Pères durant leur séjour dans cette ville, considérant que si nos frères scolastiques et coadjuteurs demeuraient avec les Pères, ces derniers pourraient, comme il le disait, les séduire, en les affermissant dans leur vocation : en conséquence il prit le sage parti de les séparer; et, laissant les Pères dans le couvent des Carmes, il fit passer les frères dans une grande maison appelée *la Malva*.

Je n'en finirais pas si je voulais raconter par le menu tout ce que les Pères eurent à souffrir durant les quatre jours de leur emprisonnement à Pouzzoles; il me suffira de dire que les officiers et les soldats, qui, jour et nuit, nous gardaient à vue, en pleuraient de compassion et disaient souvent que Notre-Seigneur et souverain juge vengerait un jour les injustices commises envers ses ministres. Et vrai-

ment c'était un spectacle à faire compassion que de voir plus de deux cents prêtres distingués par la naissance, la piété, les talents, les services et les bonnes œuvres, entassés dans un étroit corridor, gardés à vue comme des brigands, obligés de se tenir debout tout le jour, n'ayant pas même une chaise à leur service, et, la nuit, forcés de se coucher sur le pavé, comme des bêtes de somme. A la vérité on leur accorda un peu de nourriture à midi et le soir, à l'exception du dernier jour que le souper fut supprimé, sous prétexte d'un départ qui n'eut lieu que le lendemain. Au reste ce qu'on leur servait était bien capable d'ôter toute envie de manger, même aux plus affamés, tant cette nourriture était mauvaise et malpropre. Ajoutez que, faute de table, de couverts et de couteaux, il fallait manger debout et avec les mains, ce qui nous était apporté par de mauvais drôles dont l'unique souci était de dérober une partie de nos portions.

A peine étions-nous arrivés à Pouzzoles qu'un Père demanda au commissaire la permission de dire la messe, ce jour-là, qui était la fête de la Présentation de la Sainte-Vierge, dans l'église du couvent. On lui répondit qu'il s'agissait de bien autre chose que de dire la messe. Un autre demanda la permission de descendre dans l'église pour y adorer le Saint-Sacrement : on la lui refusa en disant qu'on

pouvait adorer Dieu partout. Et ce ne fut pas sans de grandes difficultés que le second jour, qui était un dimanche, on obtint d'assister, mais toujours gardés à vue par les soldats, à la messe célébrée par un Carme.

Cependant la capitale et les villes voisines encombraient Pouzzoles d'une multitude de personnes de tout âge et de toutes conditions qui venaient demander, qui son directeur, qui son ami, qui son parent, qui son frère, qui son fils; mais inutilement : tous furent repoussés avec la plus grande brutalité. On défendit aux Pères de parler à leurs plus proches parents et même de les voir. Toutefois, malgré les précautions et l'extrême rigueur de l'autorité, plusieurs personnes, en payant largement, adoucèrent quelques gardes et, par leur moyen, firent passer aux prisonniers des lettres et des billets pour leur adresser un triste et dernier adieu.

Il y avait déjà quatre jours que les Pères étaient ainsi misérablement enfermés quand le commissaire vint leur signifier de se tenir prêts à partir ce même jour au premier signal, et sous prétexte de ce prochain départ, le souper, comme nous l'avons dit, fut supprimé. Vers les six heures du soir, au moment où tous les Pères, agenouillés dans le corridor, récitaient le chapelet, le commissaire vint les interrompre pour leur promulguer de nouveau, et de la

part du roi, le décret de leur bannissement perpétuel du royaume.

Après cette promulgation le commissaire avertit que chaque Père aurait à choisir un de ses parents, à Naples, pour être son procureur, et, par son moyen, recevoir la pension annuelle accordée par le gouvernement. Toutefois cette disposition dura peu : car six mois après, afin que les exilés cessassent tout rapport avec leurs plus proches parents, il eurent ordre de constituer, à Rome, un procureur chargé de recevoir leur pension annuelle. Le commissaire, après avoir promulgué ces ordres, remit à chaque Père la somme de six ducats pour les frais du voyage et à compte sur la pension de la première année. Cela fait, il se retira, laissant les proscrits sans nourriture et dans l'attente d'un départ imminent.

La nuit entière se passa dans cette pénible attente et le départ n'eut lieu que le lendemain. Vers les dix heures du soir les prisonniers furent conduits par les soldats, sur la plage, où ils devaient s'embarquer. A la même heure on y amenait de la maison Malva tous nos frères coadjuteurs, que ni les promesses ni les menaces n'avaient pu ébranler : tous avaient protesté et déclaré qu'ils préféraient l'exil à la perte de leur vocation.

Par ordre de la cour on retenait à la Malva nos jeunes scolastiques afin d'employer à loisir tous

les moyens, toutes les tentations pour les déterminer à renoncer à l'exil et leur faire accepter le retour dans leurs familles.

Les Pères restèrent sur la plage durant plus de trois heures, exposés à la violence d'un vent glacial. Enfin le 26 novembre, à la pointe du jour (en présence d'une foule considérable accourue à ce triste spectacle et versant des larmes), tout étant prêt, on commença l'embarquement. Les prêtres et les frères furent répartis sur deux galères, six tartanes et deux vaisseaux, sous le commandement de don Michel Sereno.

A peine avions-nous mis la voile au vent, que les plus jeunes Pères réunis sur la poupe se mirent à chanter allégrement les Litanies de la sainte Vierge, le *Magnificat* et d'autres cantiques. Les chants partis de tous les bâtiments arrivaient à la foule qui couvrait le rivage et versait des larmes à la vue de tant de religieux s'acheminant vers l'exil avec la joie qu'on manifeste d'ordinaire en partant pour une partie de plaisir.

La portion de biscuit et de riz qu'on a coutume de donner aux marins fut assignée à chaque religieux. Ceux qui se trouvaient sur les deux galères et les deux autres vaisseaux furent on ne peut mieux traités, sous tous les rapports, par le commandant Don Sereno et par tous les officiers, qui ne cessaient

de maudire en termes énergiques l'injustice de notre bannissement et les procédés odieux dont on usait à notre égard.

Depuis deux jours nous cheminions paisiblement et personne ne connaissait encore le terme du voyage et le lieu de notre exil : quand le matin du 28 novembre, nous nous trouvâmes près de Terracine et reçûmes du commandant l'ordre de débarquer.

Parfois les marins craignant de perdre le vent favorable se hâtent de jeter leur colis à terre, pour reprendre la mer au plus vite. Ainsi fut fait avec les Pères ; nos marins se hâtèrent de les déposer au beau milieu de la plage avec leurs petits paquets, et, sans perdre un moment, ils remirent à la voile, pour retourner à Naples, porter au marquis Tanucci la bonne nouvelle qu'il attendait impatiemment, c'est-à-dire que l'expédition était heureusement terminée, et que désormais le royaume était délivré des Jésuites.

Les Pères, comme on le leur avait promis, comptaient trouver sur la plage les paquets contenant les objets à leur usage et que, suivant l'ordre du procureur royal, ils avaient laissés dans leurs chambres. Mais ce fut une nouvelle déception : les paquets avaient été, partie confisqués à Naples, partie volés à Pouzzoles, au moment de l'embarquement, partie

cachés et retenus par les matelots. Ainsi tous se trouvaient manquer des objets les plus nécessaires ; plusieurs étaient sans linge, d'autres n'avaient absolument que les habits dont ils étaient couverts.

Pendant que les exilés se trouvaient ainsi embarrassés et dispersés sur la plage, ils virent venir vers eux le commissaire de Terracine, Antoine Vais, accompagné d'un grand nombre de personnes les plus notables de la ville. Vais, après avoir embrassé les Pères avec les plus grandes marques de respect et de compassion, se mit en devoir de leur procurer au plus vite un refuge provisoire : il les logea le moins mal qu'il put, soit dans l'hôpital, soit dans les magasins près de la mer, soit dans les maisons des notables qui les accueillirent avec les plus grandes marques d'estime et d'affection.

Comme la ville de Terracine était trop petite pour loger tant de proscrits et fournir à leur subsistance, le Souverain Pontife leur vint en aide. Clément XIII (dont les admirables vertus méritent un éternel souvenir comme aussi la reconnaissance de toute la Compagnie dont il s'est montré si véritablement le Père) Clément XIII sépara les exilés, pour les placer dans différentes villes de la province de *Campagna e Maritima*, après avoir fait remettre à tous un subside pour les frais de voyage.

Nous étions depuis peu de jours à Terracine

quand, à l'improviste, nous vîmes arriver de Naples et de tout le royaume, la plupart de nos bons vieux Pères malades ou infirmes, qu'on avait retenus avec les procureurs, au moment de l'expulsion. Plusieurs de ces derniers arrivés ne vécurent pas longtemps en exil : les fatigues du voyage, ayant augmenté leurs infirmités, hâtèrent leur passage à meilleure vie.

Pendant que nous éprouvions les misères et les embarras de l'exil à Terracine, nos jeunes scolastiques restés à Pouzzoles étaient exposés à toutes les tentations et stratagèmes mis en œuvre par Don Ferdinand de Leone, pour les amener à changer de résolution et leur faire renoncer à la détermination de suivre les exilés. Don Ferdinand se servit d'abord pour ébranler ces jeunes gens des moyens de douceur : il les traitait somptueusement à tous les repas et leur permettait de voir toutes les personnes qu'ils voudraient ; mais quand il s'aperçut que ses prévenances restaient sans résultat, il changea de style et montra son irritation ; d'abord en réduisant la nourriture au strict nécessaire, puis il en vint à tout retrancher durant vingt-quatre heures. Mais ces jeunes religieux, fortifiés par la méditation et par les prières qu'ils adressaient ensemble à notre bienheureux Père saint Ignace et à la très-sainte Vierge, montraient chaque jour un nouveau courage. Ce

que voyant Don Leone, il entreprit de les séduire par les sophismes et, à cet effet, il fit venir de Naples certains prêtres et religieux, sachant bien, comme on dit, de quel bois ils se chauffaient. Ces braves théologiens reçurent l'ordre de prouver à nos jeunes étudiants que non-seulement ils pouvaient, sans ombre de faute vénielle, renoncer à leur vocation ; mais qu'ils commettraient un énorme péché s'ils persistaient, dans les circonstances présentes, à persévérer dans leur résolution. Ces dignes théologiens de Satan s'acquittèrent de leur mauvaise besogne avec le plus grand zèle ; mais bientôt, réduits au silence par les plus solides arguments et couverts de ridicule, ils se virent confondus et forcés de se retirer honteusement.

Déjà Don Leone commençait à désespérer et renonçait à la victoire, quand il se rappela la fameuse parole : *Divide et impera* ; il prit donc le parti de séparer ses victimes pour les séduire plus facilement et les amener à ses fins. Bientôt, les appelant l'un après l'autre, il disait à chacun : Eh bien ! ne sais-tu pas que ton Ordre est aboli de droit ? Et de plus, il est bon que tu le saches : le P. Provincial, le P. Supérieur de la maison professe, le P. Recteur du collège, avec les Pères les plus estimables, ont renoncé à leur habit et sont rentrés dans leurs familles ; enfin tous tes compagnons ont suivi leur

exemple ; il ne reste plus que toi ! Eh bien ! refuse-  
ras-tu de faire ce que tant d'autres plus capables ,  
plus savants, plus saints que toi ont déjà fait ? Enfin  
tu sauras que , si tu ne revenais pas à la raison, le  
roi, à partir de ce moment, déclarerait et condam-  
nerait comme infâmes tous tes parents, jusqu'à la  
quatrième génération. Puis il ajoutait : Mais à quoi  
bon tant de raisons ? déjà l'ordre est venu , de la  
part du roi, de t'arracher cette odieuse soutane de  
la Compagnie ! Feignant alors d'appeler un domes-  
tique : Allons , disait-il, apportez de beaux habits  
neufs à ce jeune homme qui est enfin revenu à la  
raison, etc...

Au moyen de ces finesses , de ces artifices et de  
tant de mensonges , Don Leone finit par séduire  
quelques-uns de ces pauvres enfants qui, les larmes  
aux yeux, reprenaient le chemin de la maison pater-  
nelle. Le marquis Tanucci fut si joyeux des victoires  
de Don Leone que bientôt il le fit monter , pour  
le récompenser de ses services , au poste éminent  
de conseiller du roi.

Le plus grand nombre de nos jeunes étudiants  
demeura ferme ; chacun protesta que , malgré la  
destruction de la Compagnie, et lors même que  
tous les autres auraient déserté, et que le roi aurait  
déclaré infâmes tous ses parents, il n'en était pas  
moins résolu à persévérer dans sa vocation et à se

montrer fidèle à la Compagnie, sa mère. Enfin Don Leone, après un mois passé dans ces honteuses persécutions, et lassé de tant d'efforts inutiles, dit à ses prisonniers : Partez donc pour cet exil que vous désirez si sottement ! car je doute que la Compagnie vous soit aussi fidèle que vous lui avez été. Cela dit, il les fit monter tous en voiture, et sans leur donner aucun secours d'argent ou d'effets, il les dirigea, par la voie de terre, sur Terracine.

A l'arrivée de ces jeunes gens au milieu de nous, il serait impossible de dire si la joie fut plus grande parmi les enfants retrouvant leurs Pères, ou parmi les Pères qui embrassaient leurs chers enfants. Il suffira de noter que, pendant plusieurs jours, la joie fut si grande de part et d'autre, que personne ne pensait aux peines de l'exil. Cent fois le jour on faisait raconter à ces pauvres jeunes gens tout ce qui leur était arrivé à Pouzzoles, et jamais les auditeurs ne se lassaient d'entendre avec consolation le récit de tant et de si rudes combats.

Bientôt les supérieurs, avisant à la nécessité de faire continuer les études de nos Scolastiques, se mirent en devoir de leur procurer une maison où ils pourraient habiter ensemble, avec leurs professeurs : et à cet effet ils en louèrent une dans la ville de Piperno. Cette maison se trouva bientôt trop petite, et il fallut séparer les étudiants en philoso-

phie , d'avec les théologiens : ces derniers furent envoyés à Anagni et les philosophes allèrent habiter à Veroli. Toutefois cette séparation , assez fâcheuse sous plus d'un rapport , dura peu de temps : une partie des Scolastiques furent envoyés à Rome , par ordre du R. P. Général , Laurent Ricci , pour y achever leurs études ; les autres ont été réunis à Frosinone dans une maison prise à loyer , et , à l'heure où j'écris , ils y vivent heureux , et se réjouissent d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le saint nom de Jésus : *Quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu non solum contumeliam , sed etiam exilium et jacturam bonorum omnium pati.*

Pour donner satisfaction à ceux qui souhaiteraient savoir le nombre précis des Jésuites qui furent exilés et celui des Nôtres qui , subissant la sécularisation , rentrèrent dans leurs familles , nous donnerons la note suivante.

La Province de Naples , au moment de notre expulsion , comptait environ six cents religieux . Le nombre des prêtres exilés fut de deux cent soixante-douze ; celui des scolastiques , quinze ; celui des Frères coadjuteurs , soixante et un ; celui des novices , cinq . Ces cinq novices étaient un Scolastique qui , pour son bonheur , se trouvait parmi les professeurs

du collège de Reggio, et quatre Frères coadjuteurs qui, grâce à leur pieuse industrie, trouvèrent le moyen de se mêler avec les Pères au moment de leur expulsion. Vingt-cinq Pères très-âgés furent relégués en différents couvents du royaume et dix Frères coadjuteurs eurent le même sort. Ainsi le nombre total des religieux exilés ou relégués fut de trois cent quatre-vingt-huit.

Le nombre total des Frères coadjuteurs, des novices et des scolastiques qui, de gré ou de force, subirent la sécularisation et rentrèrent dans leurs familles, est au moins de deux cent-douze.



# TROISIÈME DOCUMENT.

---

## MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR

## L'EXPULSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

DES ÉTATS DE PARME ET PLAISANCE

EN 1768.

ÉCRITS PAR LES SUPÉRIEURS DES COLLÈGES DU GRAND-DUCHÉ.

---

### I.

#### COLLÈGE DE PLAISANCE.

Le 7 février 1768, les habitants de Plaisance qui, depuis notre expulsion de l'Espagne et surtout du royaume de Naples, craignaient de nous voir disparaître soudainement, eurent lieu de supposer que ce même jour leurs appréhensions allaient se réaliser. Bien que le bruit de notre expulsion, si souvent annoncée pour tel ou tel jour, eût été déjà plusieurs fois démenti par les faits, nous avons tout lieu de partager la crainte des habitants. Outre les motifs généraux de tenir notre expulsion pour dé-

cidée, nous eûmes, cedit jour 7 février, un nouveau et puissant motif de nous attendre au triste dénouement.

Dans cette même journée du 7, il devint notoire que la cour avait mis toutes les voitures publiques et les postes en réquisition : un tel fait était absolument inouï dans la ville. Les cochers ou conducteurs ne savaient ni l'heure du départ ni le lieu où ils devaient aller. Vers la fin du jour les craintes augmentèrent et nous reçûmes la visite d'un certain nombre de séculiers qui venaient prendre congé de leurs Pères spirituels et confesseurs. A la *leçon de l'Écriture Sainte*, dans notre église, le nombre des auditeurs fut, comme à l'ordinaire, très-considérable et de plus, après l'heure de l'*Ave Maria* il vint beaucoup de monde à la Congrégation où se célébrait la fête de la Purification.

Vers les sept heures du soir une dizaine de soldats faisant assez triste mine pénétrèrent dans le collège et se placèrent aux portes qui conduisaient à l'église, à la sacristie, au réfectoire, etc... Au premier avis qui nous fut donné de cette invasion, par les domestiques du collège, nous nous réunissons dans la chambre du Père Recteur et nous nous encourageons mutuellement à supporter tout ce qui pourrait advenir.

Une demi-heure après l'entrée des soldats, et trente

minutes avant l'heure du souper, arrivèrent à la porterie un officier, deux adjudants avec le juge délégué de Plaisance, le sieur Garberini, et tous ensemble se firent conduire par le portier à la chambre du Père Recteur. Arrivés là, ils nous prièrent poliment de nous retirer chacun chez soi. Peu après, l'un ou l'autre de ces agents allèrent de chambre en chambre donner avis à chacun de préparer son bagage qui se composerait des objets dont ils avaient la liste en main, et les seuls qu'on nous permettait d'emporter, savoir : Bréviaire, crucifix, montre, manteau, un peu de linge, de tabac et de chocolat, un sac et rien de plus. On ajoutait toutefois que le reste nous serait envoyé plus tard. Puis on nous dit d'agir en toute hâte, et c'est à peine si, entre l'avis et le départ, on nous laissa pour faire nos préparatifs plus d'un quart d'heure.

Pendant que nous faisons nos paquets, on ne mit aucun soldat dans nos chambres pour surveiller ce que nous faisons; seulement le juge était si pressé d'en finir qu'il ne laissa pas le temps à quelqu'un des Pères du corridor où il présidait de chercher les quatre parties de son bréviaire, disant qu'il suffisait de prendre le trimestre courant.

Après ce quart d'heure passé dans nos chambres l'ordre fut donné de nous rendre à la salle commune avec nos sacs ou paquets à la main. Réunis

dans la salle, le juge délégué fit l'appel nominal, nous ordonnant de répondre : *Présent* : ce que chacun de nous fit avec respect et d'une voix ferme. Cette formalité remplie scrupuleusement et deux fois renouvelée, étant accomplie, le juge déployant une feuille de papier nous lut le décret de Son Altesse Royale contenant les articles ci-après :

1° Que Son Altesse bannissait irrévocablement et à perpétuité tous les Jésuites de ses États;

2° Que, usant de sa clémence royale et innée, au lieu de les jeter à la frontière de ses États, il les ferait conduire, à ses frais, à la première ville de l'État voisin;

3° Que, arrivés dans cette ville, le Père Recteur de Saint-Roch de Parme remettrait à chacun et par ordre de Son Altesse Royale six sequins romains, afin qu'il puisse librement continuer son voyage et se rendre où bon lui semblera;

4° Que si quelque Jésuite, non encore prêtre ou profès, voulait renoncer à l'habit de la Compagnie, il serait à l'instant même mis au nombre des *fidèles sujets de Son Altesse royale*;

5° Que, conformément à *sa clémence innée*, il accordait une pension annuelle de soixante écus aux profès et quarante aux frères, nés ses sujets et demeurant en Italie. Quant aux scolastiques qui

voudraient rester dans la Compagnie; ils ne recevraient aucune pension.

A la lecture de ce décret, il n'y avait que deux scolastiques, élèves de rhétorique; voyant que, par la miséricorde de Dieu, on n'usait à leur égard d'aucune violence pour les séparer de nous, ils donnèrent de grands signes d'allégresse.

Après la promulgation du décret, le juge délégué nous ordonne à tous de descendre immédiatement dans la cour de service. Toutefois on retient dans la salle commune le frère chargé de la comptabilité et un autre frère aide-procureur du collège anglais de Rome. On nous dit aussi que le procureur de notre collège de Plaisance, alors à la campagne, serait également retenu et que tous les trois seraient conduits au couvent des Franciscains, voisin de notre maison.

Quand nous fûmes réunis dans la cour de service nous reçûmes l'ordre de nous mettre en route deux par deux, en silence, et de nous rendre à la *Citadelle*, nom que porte le palais grand-ducal et où les Farnèses avaient habité. Il ne fut permis à personne de faire porter son sac par quelque domestique ou par les soldats; toutefois on n'empêcha pas quelques-uns de nos frères et de nos scolastiques d'aider nos vieillards à porter un fardeau trop lourd pour des infirmes. Avant de quitter la salle commune.

un de nos vieux Pères, à peu près octogénaire, ayant demandé qu'on voulût bien faire porter son paquet, se vit refuser cette faveur. Il faut noter aussi que, dans cette même salle, il nous fut déclaré par le juge délégué, que dès qu'on aurait fait les inventaires, on expédierait à chacun les objets à son usage particulier.

Bien que la distance réelle de notre collège à la citadelle ne soit pas considérable, elle nous parut longue cependant, soit à cause de l'obscurité, soit à cause de la glace dont les rues étaient couvertes, soit à cause de nos paquets qui rendaient la marche très-difficile. En entrant dans la cour de la citadelle, nous trouvâmes un nombre suffisant de voitures qui nous attendaient, et nous y prîmes place immédiatement; puis par les rues les plus désertes et toujours escortés par les grenadiers qui nous avaient accompagnés depuis le collège, nous arrivâmes à la porte Saint-Lazare et, un peu après minuit, nous sortîmes de la ville. Les grenadiers nous ayant alors abandonnés, nous ne fûmes plus escortés que par deux ou trois employés des écuries royales, chargés de hâter la marche et d'activer les relais.

A Firenzuola, à quatorze milles de Plaisance, on changea de chevaux pour la première fois. Arrivés à Castel-Guelfo, environ six milles avant Parme, on

changea de voitures, mais les mêmes chevaux nous conduisirent jusqu'à Reggio, ville frontière. Pendant les dernières heures de la nuit, nos conducteurs, ayant ordre d'arriver à Parme à l'aube du jour, on nous avait menés à bride abattue. Sur plusieurs de nos voitures on avait placé des torches; mais à peine en route un clair de lune magnifique les rendit inutiles et la route devint moins pénible.

A l'aube du jour nous étions sous les murs de Parme; nous y entrons par la porte de Sainte-Croix et, prenant par les rues les plus désertes du côté du château, nous sortons par la porte Saint-Michel. Un demi-mille après cette porte nous rencontrons toutes les voitures qui renfermaient les Jésuites de Parme, de Borgo et de Busseto; ils étaient arrivés là avant nous et se chauffaient dans une auberge, en prenant une petite réfection que la clémence de Son Altesse Royale accordait à tous les expulsés. Nous aussi nous profitâmes de ce moment de repos pour nous refaire un peu des fatigues de la nuit. Au reste nous avons sujet de remercier Dieu de ce que tous, un seul excepté, nous ne ressentions pas trop de misère, étant montés en voiture par une nuit très-froide, et après avoir eu fort chaud dans le trajet du collège à la citadelle.

Quand on nous eût laissé reposer une demi-heure, on nous fit reprendre la route de Reggio; et

au moment de passer la frontière nous reçûmes les adieux de ceux qui nous avaient escortés durant la nuit.

Arrivés à Reggio nous avons été accueillis, non-seulement avec compassion, mais avec une exquise politesse et charité : les attentions les plus délicates nous furent prodiguées ; on semblait vouloir nous faire oublier notre bannissement. Partout nous avons été traités avec somptuosité. Le nombre de ceux qui nous offrirent l'hospitalité surpassa celui des exilés.

Une partie des Nôtres traversa Modène sans s'y arrêter ; les autres y séjournèrent le temps nécessaire pour s'y procurer des voitures. Nous arrivâmes ainsi à Bologne , où nous demeurons encore pour la plupart , accueillis et traités par les supérieurs avec la plus grande charité.

---

## II.

### COLLÈGE DE PARME.

Dans la nuit du dimanche de la Sexagésime, 7 février 1768, un ordre d'exil nous arriva subitement. Ce fut vraiment une surprise : car, malgré le grand nombre de nos amis qui tremblaient pour nous et certains indices assez significatifs, nous espérions cependant qu'on attendrait la fin de la mauvaise saison pour porter le coup dont nous étions menacés.

Vers l'heure de minuit, arriva de la citadelle une centaine de soldats dont une partie se saisit de toutes les issues du collège, et les autres y pénétrèrent soit par l'entrée principale, après avoir avec grand fracas réveillé le portier, soit par une autre petite porte qu'ils enfoncèrent.

Dès que les soldats eurent pénétré dans l'intérieur du collège, ils se mirent en sentinelle à la porte de chaque chambre et dans chaque corridor. Si l'un de nous mettait la tête à la porte pour voir ce qui se passait, comme il advint à plusieurs qui réveillés par le tapage s'étaient levés à la hâte, bien vite on leur intimait l'ordre de ne pas sortir; et, comme dans un même corridor, deux ou trois ou-

vrèrent ainsi leur porte, un soldat furieux tira un coup de fusil : ce qui augmenta la terreur dans toute la maison.

Vers les trois heures du matin nous fûmes conduits dans la grande salle, chacun escorté par un soldat et un officier ayant l'épée à la main. Là, étant tous réunis, un conseiller d'État nous lut l'extrait de l'édit qui intimait au Père Recteur, et par lui à tous les Jésuites, une sentence d'exil et bannissement perpétuel des États de Son Altesse, mais sans motiver en aucune façon un tel décret ; toutefois les articles suivants nous furent notifiés :

1° Les jeunes religieux qui voudraient quitter l'habit de la Compagnie et rentrer dans leurs familles seraient reçus et tenus pour *fidèles sujets*.

2° Les Profès nés dans le duché et résidant en Italie recevraient une pension annuelle de soixante écus romains ; les Frères coadjuteurs en recevraient quarante ; et ceux qui, en petit nombre, avaient eu des pensions de la cour continueraient à les recevoir.

3° Bien que Son Altesse ne fût pas obligée de conduire les exilés plus loin que la limite de l'État, cependant, par pure clémence, elle les ferait transporter à la ville la plus voisine des États Pontificaux, d'où chacun pourrait se rendre où bon lui semblerait.

4<sup>o</sup> Arrivés à la ville en question chacun recevrait six sequins pour achever le voyage, ce qui fut exécuté. On permettait en outre à chacun d'emporter les habits à son usage, le linge nécessaire, le Bréviaire et quelques menus objets. Cette permission restreinte, les officiers la restreignirent encore. Ensuite pour ce qui regardait les écrits et les autres objets propres à chacun, on promettait de les faire recueillir et expédier par le procureur qui avait l'ordre de rester pour rendre ses comptes ; quant à cette promesse, nous en attendons l'exécution.

Outre le Procureur, on fit rester un Père et un Frère malade : tous les trois furent conduits dans le couvent des Carmes nos voisins.

Après la lecture du décret on permit à chacun de retourner dans sa chambre pour faire le petit paquet des objets qu'on avait permis d'emporter ; mais toujours accompagné d'un garde chargé de veiller à l'exécution stricte du décret, et plusieurs de ces gardes poussèrent la rigidité jusqu'à empêcher de prendre le reliquaire et les quatre parties du Bréviaire, jugeant que le seul volume de la saison suffisait.

A cinq heures du matin on donna l'ordre du départ. Les voitures que la cour avait fait emprunter à des particuliers nous attendaient à la porte de la grande salle où l'on nous avait réunis de nouveau.

Nous sortimes deux à deux, en donnant nos noms au lieutenant-colonel qui se tenait à la porte. Puis chacun, son petit paquet à la main, fut conduit par les soldats à la porterie transformée en corps de garde. Dès que nous fûmes montés en voiture, on nous conduisit d'abord sur la place du Collège des Nobles et de là, par les rues les plus désertes, à la porte de Reggio. Au moment du départ plusieurs soldats et officiers nous exprimèrent leurs sentiments d'estime et de respect.

Après avoir fait un mille hors de la porte de Reggio nous fûmes arrêtés devant une auberge où l'on nous avait préparé un peu de feu et de nourriture. Cette auberge était le point de réunion de tous les exilés. Nous y trouvâmes les Pères de Borgo et de Busseto ; ceux de Plaisance arrivèrent une demi-heure après. Là, tous réunis, nous pûmes nous embrasser et nous consoler réciproquement par notre soumission à la volonté de Dieu.

Nous étions près de Reggio vers le lever du soleil ; au delà de cette ville trois officiers nous accompagnèrent jusqu'à la limite de l'État, et chemin faisant nous trouvions à chaque bifurcation de la route de petits corps de garde. Nous devions nous arrêter à Reggio ; mais nous n'y entrâmes que vers midi, grâce à la lenteur des préposés aux gabelles.

Les habitants de cette ville nous ont laissé le plus

agréable souvenir de la charité et vive affection avec laquelle ils nous offrirent l'hospitalité. A notre arrivée nous trouvâmes un décret du seigneur-duc ordonnant que personne ne s'écartât de la route prescrite et que, dans le plus bref délai, on nous conduisit sur les terres du Souverain-Pontife. Les officiers qui nous escortaient étaient chargés de la stricte observation de ces ordres.

En peu de jours nous étions tous rendus à Bologne et accueillis avec la plus grande charité par les Supérieurs de nos maisons. Nos Scolastiques théologiens de Saint-Roch furent dirigés sur Ferrare avec leurs anciens professeurs pour y continuer leurs études ; les autres furent casés, partie à Sainte-Lucie, partie à la maison de retraite, partie au noviciat et le reste dans les autres collèges de la Romagne. Pour nous, nous avons également admiré la coustance et résignation de nos jeunes religieux et celle de nos anciens, usés par l'âge et les infirmités. Ainsi se termina cette expulsion que Dieu a permise pour notre plus grand avancement spirituel.

---

### III.

#### COLLÈGE DES NOBLES A PARME.

Au moment où l'on apprit à Parme, dans notre *Collège des Nobles*, qui comptait alors soixante-six élèves, l'expulsion des Jésuites de Naples, on ne put s'empêcher de craindre que le même sort ne fût réservé à ceux de Parme.

Les premières lettres écrites par les parents de nos élèves manifestaient leur consternation et l'intention de rappeler leurs enfants chez eux, ou de les placer dans d'autres collèges dirigés par la Compagnie.

Outre trois pensionnaires qui venaient de Naples et un de Labiano, qui étant en route pour venir firent volte face, le marquis Canonici s'empressa de retirer son fils. Quelques jours après, un envoyé de la maison de Son Excellence le procureur Pisani de Venise venait prendre ses deux neveux pour les conduire à notre collège de Bologne.

Beaucoup d'autres parents se mirent en devoir de les imiter; mais nous les priâmes de différer, au moins quelque temps, à cause des reproches que nous faisait la cour, comme si nous étions d'intelligence avec les parents pour ruiner le collège, comme

si nous doutions que, dans toute hypothèse, on ne dût pas laisser aux parents , surtout aux étrangers, la plus grande liberté d'action quand il en serait temps. Sur ces paroles, les parents se tinrent tranquilles, à l'exception de la duchesse Serra di Casano qui , contrainte par les rigoureux édits de Naples, envoya prendre ses trois enfants pour les faire venir à Gênes où elle se trouvait en visite de famille.

Nous demeurâmes dans la plus pénible incertitude tout le mois de décembre 1767 et janvier 1768. Après la première émotion calmée, la ville inquiète de notre sort se partagea entre deux sentiments. Les uns, se fiant aux paroles du ministre du Tillot, qui ne se lassait pas de nous louer, nous et notre enseignement , assuraient qu'il n'y avait rien à craindre. Les autres, épouvantés par les injures et les menaces du marquis de Previglias, envoyé d'Espagne à notre cour, nous regardaient comme perdus. Chaque jour on nous parlait des changements qui se feraient après notre départ , mais nous n'ajoutions aucune foi à ces nouvelles qui nous paraissaient démenties par les faits et les assurances données.

Le mouvement des troupes qui se fit le 6 février sur Plaisance , et l'ordre de faire sortir deux cents soldats de la citadelle , dans la nuit du 7 février , ne

nous parut pas un indice de notre expulsion. Les uns attribuaient ces mouvements à la répression de quelque soulèvement vers la frontière comme celui qui avait déjà été comprimé l'année précédente ; les autres voulaient que tout cela eût pour but d'empêcher la publication de je ne sais quelle excommunication ou interdit de Rome, dont on avait eu vent dans la journée du 6 février.

Cependant, vers une heure du matin, dans la nuit du 7 au 8 février, une grande partie de la garde royale, appelée Vallone, ayant à sa tête son premier officier, le colonel Calcagnini, arrivaient au collège des nobles. Dès que la troupe eut pénétré dans le collège, nous fûmes éveillés par le portier accompagné de deux officiers qui, au nom de Son Altesse Royale, nous commandèrent de nous rendre au plus vite dans la grande salle du collège pour y entendre les ordres de Son Altesse.

A l'entrée de la salle nous étions reçus par M. le conseiller Misuracchi revêtu de tous ses insignés, accompagné de son secrétaire, d'un greffier et environné des officiers. Il nous intima l'ordre de bannissement dans les mêmes termes qu'à nos autres colléges, en y ajoutant, au nom de Son Altesse, la particulière recommandation de ne dire mot à aucun de nos pensionnaires, afin de ne les point troubler durant cette nuit. En outre il fut ordonné

que don Pierre Martini, économe du collège, resterait pour rendre ses comptes ; mais que le Recteur et tous les autres religieux , à l'exception du Père Antoine Ferri , âgé de quatre-vingt-quatorze ans et actuellement malade de la goutte , partiraient immédiatement.

Ensuite on permit à chacun de se rendre à sa chambre pour y prendre les habits et les objets nécessaires au voyage et qu'on voulait bien nous permettre d'emporter. Cela fut fait, mais toujours sous l'escorte d'un officier , sans lequel on ne pouvait faire un pas dans le collège , rempli partout de sentinelles sous les armes ; et l'on ne permettait qu'à un seul à la fois de sortir de la salle commune. Toutefois nous fûmes toujours traités fort honnêtement par le colonel et par tous les officiers , dont plusieurs avaient été nos élèves peu d'années auparavant.

Durant toute la nuit nos pensionnaires restèrent tranquilles bien que certainement ils durent être réveillés par le bruit que faisaient les soldats et particulièrement les élèves des deux premières divisions sous les fenêtres desquels les soldats couraient et vociféraient en portant du bois pour allumer un grand feu.

Revenus à la salle commune, nous remîmes aux mains des officiers toutes les clefs des armoires et

des chambres et nous restâmes au moins deux heures à converser avec eux , jusqu'à ce qu'on eût réuni dans les environs de Saint-Roch tous les autres Jésuites du Grand-Duché. Ce fut alors que M. le colonel nous protesta , les yeux mouillés de larmes, combien il lui en coûtait de remplir en cette triste nuit un rôle si odieux ! De plus il nous assura que Son Excellence le marquis du Tillot *se voyait contraint, à son grand regret, (ce sont les paroles du ministre), d'exécuter des mesures qu'il avait toujours hautement détestées* (1).

Peu après cinq heures du matin, arriva un officier apportant l'ordre de départ. On fit alors venir les domestiques du collège qui nous entourèrent en pleurant et se lamentant ; on leur donna l'ordre de prendre nos paquets et de les charger sur les voitures arrivées à la porte. Pour nous, après avoir été salués très-poliment par le colonel et le conseiller

---

(1) *Hautement détestées*. Tout haut : soit ! Mais *in petto* et derrière la coulisse, non. Le brave colonel était de bonne foi : le ministre ne l'était pas et ne le pouvait pas être en parlant ainsi. Ses véritables sentiments, trahis par les faits de toute sa vie, nous donnent la mesure de son hypocrisie. Si le marquis du Tillot avait *hautement détesté* les actes iniques dont il déclina la responsabilité, il ne se serait pas chargé de leur exécution. S'il eût été honnête homme, il avait un moyen infallible de le prouver, et ce moyen, toujours au pouvoir d'un ministre, est, ou le refus de commettre le mal, ou l'offre de sa démission.

d'État, nous descendîmes l'escalier et montâmes en voiture.

Ce fut au moment de sortir que je vis par hasard, derrière la porte du collège, des haches, des pioches et autres instruments de siège pour forcer l'entrée du collège dans le cas où l'on eût éprouvé de la résistance.

Sur la petite place du collège, éclairée par un grand feu allumé au milieu, il n'y avait que des soldats qui la gardaient avec soin, n'y laissant pénétrer personne.

Et comme un de nos voisins essayait d'ouvrir sans bruit une fenêtre pour voir en cachette ce qui se passait, il reçut immédiatement l'ordre d'une sentinelle de fermer la fenêtre et de se retirer.

Vers six heures, tous les Jésuites de Parme, Plaisance, Borgo, Busseto et peu après ceux de Guastalla étant réunis, le convoi se mit en route, ceux du Collège des Nobles ouvrant la marche; mais au lieu de suivre le droit chemin par la rue de Saint-Michel, nous fûmes conduits, par la citadelle, hors de la ville, où, à quelque distance, nous trouvâmes de quoi nous restaurer. Puis, toujours escortés par des officiers à cheval, nous rencontrâmes de distance en distance des postes de soldats, jusqu'à la limite du Grand-Duché, un peu en deçà du pont de l'Ema.

Après notre départ, quel fut, au lever de nos pensionnaires, leur étonnement et leur chagrin, surtout parmi les plus grands ! On peut le conjecturer par la fureur avec laquelle les deux premières divisions s'efforcèrent, comme nous l'avons appris, de prendre la fuite. Cette disposition des élèves obligea le ministre de Tillot de venir en personne, et deux fois en ce même jour, dans chaque division, et d'y conduire deux jours après Son Altesse l'Infant lui-même, pour les engager presque par force à continuer les amusements du carnaval, afin de les distraire et diminuer leur affliction. Ces faits me sont attestés par deux lettres qui me furent adressées par des élèves de la première division, lettres dont je joins les originaux à la mienne. Parmi les actes que les regrets et l'affection de nos élèves leur inspira, il convient de noter que ceux de la première division se rendirent à ma chambre où, après avoir brisé les scellés royaux dont elle était munie, ils brûlèrent toutes les lettres ou papiers qui s'y trouvaient encore.

---

#### IV.

##### BORGO-SAN-DONNINO.

Dans la soirée du 7 février 1768, à huit heures trois quarts, au moment où nous allions réciter les *Litanies*, nous entendîmes sonner d'une façon insolite à la porte de la basse-cour. Le Frère portier se hâta d'aller ouvrir, et aussitôt entrèrent des soldats, des officiers, le *podestà* avec son aide et un notaire. Les soldats étaient quarante environ ; une partie resta de garde aux différentes portes du collège et dans les corridors du rez-de-chaussée ; les autres portant la baïonnette au bout du fusil montèrent avec les officiers et le *podestà* dans les corridors du haut.

Nous ne fûmes pas surpris de cette visite, car nous nous y attendions depuis certains indices assez significatifs, et cela bien qu'on s'efforcât, pour nous rassurer, de les expliquer en leur donnant un autre sens. Dans l'attente de cet événement, chacun s'était préparé et avait mis ses affaires en ordre avant l'arrivée du *podestà*. Celui-ci se dirigeant vers la chambre du P. Recteur le vit venir à sa rencontre avec plusieurs autres Pères. Le *podestà* les voyant paisibles et religieusement résignés ; de pâle et tremblant qu'il était, reprit un peu de courage et meilleur visage, puis nous dit que, à son

grand regret, il devait signifier à tous un décret de Son Altesse Royale auquel on devait s'attendre, et que nous devions nous réunir dans la salle commune. Pendant que nous nous y rendions, quelques soldats nous y accompagnèrent ; d'autres furent envoyés garder nos chambres. Le *podestà*, craignant le froid, se rendit aussitôt à la salle avec les officiers, auprès du feu ; et, bientôt informé par le P. Recteur que nous étions tous réunis , ledit magistrat nous lut le décret d'expulsion. Après cela chacun fut à sa chambre préparer son paquet qui ne devait contenir que les objets nécessaires au voyage. On nous accorda un quart d'heure pour nous mettre en état de partir, mais toujours accompagnés d'un officier pour nous presser. Le P. Recteur fit son paquet sous les yeux de trois officiers et du *podestà* qui ne craignit pas de montrer son désir d'avoir quelque chose et de le recevoir en présent.

Tous nos paquets furent ensuite portés à la salle commune où ils furent minutieusement visités l'un après l'autre ; on en retira plusieurs objets que nous supposions permis : entre autres, le peu de linge qu'on nous avait distribué , les reliques , les authentiques et quelques petits livres de piété : tout cela fut laissé pêle-mêle dans la salle.

Pendant qu'on préparait les voitures , nous étions gardés à vue dans la salle par ces pauvres.

soldats qui confessaient n'avoir jamais eu affaire à des gens si doux et paisibles. Un des officiers nommé Casati ne put retenir ses larmes en disant à l'un des Nôtres : « Voyez, mon Père, où en est réduit un homme qui a dans votre sainte Compagnie un frère et un oncle ! »

Nous étions tous prêts à partir à l'exception du P. Gelmi qui était malade et deux Frères chargés par le P. Recteur des affaires de la maison de campagne et de rendre les comptes. Ces trois religieux devaient, cette même nuit, être conduits au couvent des PP. Augustins, où ils sont encore aujourd'hui.

En même temps que nous, devait partir le Père Saracinelli pour aller prêcher le carême à Gènes. Bien lui en prit d'avoir confié ses sermons à un autre religieux, déjà en route pour cette même ville : autrement il n'aurait pu les emporter, vu la prohibition de prendre avec soi aucun écrit, pas même les lettres.

Un quart d'heure après minuit, arrivèrent les voitures, et l'ordre de départ fut donné immédiatement ; il s'effectua par la porte de la basse-cour où se trouvaient les voitures. Nous étions accompagnés par les officiers à cheval ; des soldats nous suivaient à pied.

Arrivés sur la rivière du Taro, nous fûmes arrêtés là près d'une heure, tremblant de froid,

pour attendre nos Pères de Plaisance et de Busseto , puis nous nous arrê tâmes une demi-heure en vue de Parme et dans le même but ; mais toujours inutilement. Cependant on nous fit entrer dans la ville en suivant à peu près le tour des murailles pour sortir par la porte Saint-Michel. Puis arrivés à un endroit appelé Saint-Lazarre , à environ un demi-mille au delà de Parme, nous descendîmes dans une auberge pour nous réchauffer, et là nous fûmes invités à prendre un petit repas qu'on nous avait préparé. Pendant ce temps-là nous fûmes rejoints par nos Pères de Parme, Plaisance et Busseto. Ceux de Guastalla durent suivre une autre route pour se rendre à Reggio, après avoir été traités de la même façon que ceux de Borgo.

Le reste du voyage jusqu'à Reggio n'offrit aucune particularité digne d'être notée.

## BUSSETO.

Le 7 février 1768, dimanche de la Sexagésime, au moment où venaient de sonner sept heures et demie, notre portier le Frère Caldera fut appelé à la porterie du collège par le commandant militaire de cette ville. Notre Frère s'empessa de lui ouvrir comme à un ami, il était lié avec le Père Recteur et les autres Pères. Mais alors il se présenta sinon en ennemi, du moins comme un agent exécutant à la rigueur les ordres de son souverain, le duc de Parme, Don Ferdinand, infant d'Espagne. Notre commandant entra en compagnie du *podestà*, du notaire public de la ville, de trois officiers et de quarante soldats qui, partis de Parme dès cinq heures du matin, étaient arrivés à Busseto à la brune.

Le commandant étant entré avec sa suite, après avoir laissé de la garde aux portes de l'église et de la maison, dit au portier de le conduire aux chambres de tous les Pères et Frères du collège : ce qui fut fait d'abord au rez-de-chaussée, ensuite au premier étage. Puis après avoir consigné chacun dans sa chambre et lui avoir donné commandement de la part de Son Altesse Royale de n'en pas sortir

avant nouvel ordre, il plaça une sentineile à chacune de nos portes.

Quelque temps après, tous les Nôtres furent appelés dans la grande salle, mais un à un et conduits par un officier qui s'était fait remettre la clef de la chambre pour la porter auxdits commandant et *podestà* qui nous attendaient dans la salle.

Nous étions là onze prêtres, un Scolastique et six Frères : en tout dix-huit; un autre Frère avait été laissé dans sa chambre, retenu par une maladie mentale. Ensuite, le notaire ayant pris nos noms et prénoms et noté l'emploi de chacun, le *podestà* Bentioli nous lut le décret de bannissement dont l'exécution devait avoir lieu cette même nuit. Toutefois Son Altesse Royale permettait aux non Profès de se retirer s'ils le voulaient dans leurs familles, et assignait une rente viagère de soixante écus romains aux Profès et de quarante aux Coadjuteurs.

Le Père Recteur dut rester pour rendre ses comptes ainsi que le Frère Zini chargé de la maison de campagne. Outre ces deux religieux, on permit de rester au pauvre Frère Haas depuis longtemps aliéné et au Père André Barpi que son grand âge empêchait de voyager durant une nuit si froide.

On permit alors à ceux qui devaient partir de prendre les objets absolument nécessaires au voyage,

mais rien de plus; toutefois on promettait d'expédier plus tard ce qui appartenait à chacun de nous. Après avoir entendu tous les ordres donnés, le Père Recteur répondit au *podestà*, et au nom de tous, que les ordres de Son Altesse Royale seraient exécutés avec la même fidélité que nous lui avons montrée durant notre séjour dans ses États.

Comme le temps passait plus vite que ne l'aurait voulu notre commandant, il lui fallut changer d'avis et permettre qu'au lieu de faire prendre nos habits et objets de voyage par des tiers qui perdraient du temps à les trouver, on laissât à chacun, sous la garde d'un officier, la permission d'aller les chercher.

Quand nous fûmes tous prêts à partir, nous demandâmes s'il ne serait pas permis de descendre au réfectoire pour y prendre un peu de pain et de vin, ce qui fut accordé à la condition d'y aller tous ensemble avec les officiers. Pendant que nous prenions ce peu de nourriture, un officier nous dit que partout on comprenait la raison de notre disgrâce et que les décrets qui nous opprimaient, dans le duché de Parme, venaient d'ailleurs et qu'ils étaient dus à la passion bien connue de nos plus grands ennemis. Au milieu de ces protestations amicales, les Nôtres furent reconduits à la salle commune et de là, tous ensemble, à la grande porte du collège où

se trouvaient les voitures qui devaient nous transporter à destination.

Pendant qu'on faisait tous les préparatifs du voyage, les bonnes gens de Busseto, très-dévoués à la Compagnie, sortirent des maisons du voisinage et montrèrent plus encore par leur larmes que par leurs paroles l'affection qu'ils portaient aux Nôtres. Et de fait, depuis longtemps on disait par la ville que le plus grand malheur qui lui pût arriver serait le départ de la Compagnie; et ces sentiments, la population n'avait cessé de les exprimer aux Nôtres depuis notre premier établissement dans cet excellent pays de Busseto.

Nous rejoignîmes en route les autres exilés du Grand-Duché et nous arrivâmes ensemble à Reggio où nous fûmes accueillis comme des amis par les excellents habitants de cette ville. Je ne puis m'empêcher de faire mention toute particulière de Don Jean Fontanesi qui, infatigable dans les soins qu'il se donna et plein de tendresse et de générosité, surpassa tous les autres habitants de Reggio par son extrême charité envers nos exilés.

---

## VI.

### ARRIVÉE ET RÉCEPTION DES EXILÉS DU GRAND-DUCHÉ DE PARME DANS LA VILLE DE BOLOGNE.

Le P. Consentino arrivant de Modène, dans notre collège de Sainte-Lucie, vers le soir du lundi 8 février 1768, fut le premier qui nous apporta la triste nouvelle du bannissement des États de Parme.

Après le premier moment de stupéfaction, il fallut penser à recueillir et loger tous ces exilés au nombre de cent-quarante pour le moins. D'abord on arrêta que les Pères portugais qui habitaient notre collège de Sainte-Lucie et le noviciat de Saint-Ignace passeraient au pensionnat de Saint-Louis où, vu le petit nombre des pensionnaires, il y aurait assez de chambres pour les y caser. On décida de loger nos exilés, partie dans ce collège de Sainte-Lucie, partie dans le noviciat et partie dans la maison des retraites, où il y avait au moins soixante chambres; et, de compte fait, on trouva place pour tous les expulsés. La plus grande difficulté était de se procurer dans le peu de temps qui restait, des lits et les objets nécessaires à tant de monde; mais cette difficulté fut surmontée, grâce à la diligence des supérieurs de nos maisons de Bologne.

Dans la matinée du mardi, le Père Recteur se rendit

chez Son Éminence le légat pour savoir s'il y aurait quelque difficulté à la réception des exilés. Son Éminence reçut le Père Recteur avec bonté, lui exprima ses sentiments de compassion et l'assura qu'il n'y avait aucune opposition. Ce même jour, vers midi, les exilés commencèrent à nous arriver.

Comme il n'était pas possible de retenir à Bologne ce grand nombre d'exilés, il fallut penser à les disperser dans nos différents collèges des États-Pontificaux. Nos étudiants en rhétorique passèrent avec leur professeur à la maison du noviciat ; et nos théologiens , venus de Parme, partirent avec leurs anciens professeurs pour continuer à Ferrare leurs études de théologie. Les autres exilés furent répartis dans les divers collèges de la Province, selon que le permettaient les ressources de chaque maison. On parvint ainsi à remédier le moins mal possible aux misères de la dispersion.

Grâce au ciel, tous nos exilés nous sont venus sains et saufs , entièrement résignés à la volonté de Dieu, pleins de courage et fermement résolus à persévérer dans leur vocation.

FIN DU TROISIÈME DOCUMENT.





---

Poitiers. — Imprimerie de Henri Oudin, rue de l'Éperon. 4.